



PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Hull.

} CITE DE HULL

No. 59

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 1921

A une assemblée régulière du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures du soir mardi, le 6 septembre 1921, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Louis Cousineau au fauteuil, et les échevins Legault, Falardeau, Charron, Chénier et Talbot formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Legault :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celle de Vve. Charles Normand, demande de remise de taxes; de J. Aldoria Couroux, RE demandes pour améliorations locales; Egoût rue St. Hyacinthe etc., de Delle C. Marie de Champlain.

Adopté.

LE 20ÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité des Finances dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 30 août 1921, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Falardeau, présidant au fauteuil et les échevins Taylor et Chénier à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis et recommande le paiement des suivants :—

90 Percepteur du Revenu (Entretien des prisons).....	\$524 85
---	----------

91	Théotime Lanctot (Imprévues)	75 00
92	M. Pichard	161 16
93	Charron J. O.	15 00
94	Fred G. Peer	18 25
95	Hull & Ottawa Garage "	8 00
96	Le Spectateur (Publication)	56 25
97	Can. Pac. Ry. (Entretien des barrières)	96 09
98	Gauvin Geo. E. (Divers)	138 50
99	Jacques Raoul (Hôtel-de-Ville)	23 50
100	Viau Raoul "	13 80
101	Bourque Arthur "	6 76
102	St. Cyr & Tessier "	26 40
103	Soublière & Lepage "	9 17
104	James P. Shields (Papeterie)	85 00
105	Larocque P. A. "	10 45
106	A. A. Laflamme "	169 54
107	H. H. Lapierre "	13 15
108	Ontario Hughes-Owens Co "	35 53
109	Eug. St. Jean (Evaluateur)	75 00
110	Hull & Ottawa Garage (Règ. 194)	29 50
111	Montreal Financial Times "	3 00
112	Office Specialty Mfg. "	4 60
113	United Typewriter Co. "	4 75
114	Bell Telephone Co. "	80 05
115	Ass. Ouvrière Catholique de Hull (Règ. 194)	500 00
116	Instruments Ltd (Divers)	31 92
117	Frais du bureau d'arbitrage RE Policiers, compte produit,	315 00

Votre comité recommande qu'un montant d'au plus \$70.00 soit accordé à Monsieur Ferdinand Cyr pour habiller un garçon aveugle et pour payer ses frais de transport au collège des aveugles à Montréal.

Que les changements suivants au rôle d'évaluation sont autorisés :

2051 Subs. Walter H. Browse à Geo. Bilodeau
7456 Subs. M. Chapman à Dame Chs Normand
6570 Subs. Albert Parent à Julien Patry
4753 Subs. Ulric Poirier à Etienne Jean
4625 Subs. Jos. Normand à Alfred Gingras
6692 Subs. Jérémie St. Jean à Wilfrid Charette
1418 Subs. Pierre Robinson à Alfred Langlois
4735 Subs. Edmond Vadeboncoeur à Jos. P. Godreau
8358 Subs. Eugène Lecompte à Emile Bourdage
8446 Subs. Edouard Trudel à Jos. Denault
4731 Subs. A. N. Sincennes à N. Sincennes
6202 Subs. Oscar Trudel à Paul Sayé
8002 Incrire Dame Alexandre Larose, épouse de Arthur Madore comme prop. de la partie sud du lot 57 Q. 5
6230 Subs. Omer Champagne à Cyrille Lacasse
4516 Subs. Dame Michel Foley (née Lillie Maloney) à John Maloney
6472 Subs. Jos. Wm. Roy à Aimé Legault
2602-2603 Incrire Ademar Desparois comme propriétaire des lots coin Walker et Berri
4729 Subs. Pierre Pilon à Dame Urbain Viau
8487 Subs. J. Oscar Belly à M. Sarazin Sr
8396 Subs. Emile Gratton à la succ. Gratton
Inscrire J. Abitius Cousineau comme prop. des $\frac{3}{4}$ E 79 Q. 3a la devanture du dit lot, rue St. Etienne, étant de 74' x 66' de profondeur

Ins. Amédé Cousineau comme prop. du $\frac{1}{4}$ o 79 Q 3a contenant 25' sur la rue St. Etienne, et 66' rue St. Rédempteur

L'évaluateur devra faire un rapport à ce sujet, RE distribution de l'évaluation sur ce lot.

Faire remise de taxes municipales à venir au 1er mai 1921 à Dame Léon Dupont, rue Hôtel-de-Ville, Veuve Donat Tremblay, rue Garneau, Veuve Léon Saumure, Veuve Duché Denis, Veuve Achille Robertson, 9 rue Cartier.

Ls. Cousineau
V. O. Falardeau
Jos. Chénier

2. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Chénier :

Que le 20ième rapport du comité des finances qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 20ÈME RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 30 août 1921, à laquelle assemblée son présents, l'échevin Chénier, Taylor et Farlardeau, Son Honneur le Maire agissant comme président à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :

45	Dupuis H. & Fils	(Divers)	\$217 08
46	Soublière & Lepage	(Rue)	3 48
47	Imperial Oil Co.	Rues pavées	2 73
48	Chéné J. D.	Imprévues	3 50
49	Hull Electric Co.	"	2 40
50	Rodolphe Moreau, Pond Creek		248 00
51	Boult H. O.	Arrosage	3 50

52	Mueller Mfg. Co	Egoûts	148	95
53	Eddy E. B.	"	4	46
54	Picard Romuald	Imprévues	2	05

Ls. Cousineau
V. O. Falardeau
Joseph Chénier

3. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Falardeau :

Que le 20ième rapport du comité des rues et améliorations qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 20ÈME RAPPORT DU COMITÉ DE FEU, POLICE ET LUMIÈRE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité de Feu, Police et Lumière dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 30 août 1921, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Talbot président au fauteuil et les échevins Charron et Legault à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :

DÉPARTEMENT DE FEU

1	Chef Tessier.....	\$93	25
2	American La France Fire Engine Co.....	3	05
3	Canadian Oil Companies.....	128	98
4	D'Aoust P. & Cie.....	4	05
5	Dupuis H. & Fils.....	27	50
6	Fire Equipment Ltd.....	45	68
7	Imperial Oil Co.....	4	70
8	Kelly & Leduc.....		25
9	Larocque F. & Fils.....	1	15
10	Lorrain Nap.....	16	75

11	Moynear Ltd.....	132	66
12	McGuire J. G	3	40
13	May Geo & Sons.....	23	60
14	Marshall Dr. H. E.....	11	50
15	National Drug Chemical Co Ltd	4	88
16	Ottawa Boiler & Steel Works...	20	30
17	Ottawa Drug Co.....	2	05
18	Thornton & Truman.....	8	80
19	Thomas Lawson & Sons.....	17	61
20	Workman A. & Co. Ltd.....		80
21	Raymond A. L.....	2	90
22	Geo. E. Gauvin & Fils.....	18	00

DÉPARTEMENT DE POLICE

23	Pharand J. B.....	124	00
24	Jacques J. B.....	3	50
25	Gauvin Geo. E.....	5	50
26	Laroche F. & Fils.....		95
27	The Bell Telephone Co.....	1	55
28	Boult H. O.....	15	11
29	Lafond G. & Fils.....	1	20
30	Larocque P. A.....	5	28
31	Horner Motor Sales.....	10	14
32	Pritchard-Andrews Co.....	2	06

DÉPARTEMENT D'ALARME ET LUMIÈRE

33	Ottawa Car Co.....(Alarme)		60
34	Ottawa Electric Co.... "	2	63
35	Marchand Electrical Co Lumière	62	90
36	Donnelly W. L..... "	155	66

Votre comité recommande que le chef Tessier soit autorisé à faire faire par les hommes de son département les changements nécessaires dans le système électrique des différents postes de la ville. Le coût des matériaux pour tels changements ne devrait pas dépasser \$100.00. Que demande soit aussi faite à la Canadian Association of Underwriters pour quelles raisons cette association n'a pas d'inspecteur dans Hull, inspecteur de

système de lumière ou autres comme il en existerait à Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke, tel que recommandé dans le rapport du chef Tessier en date du 29 août 1921.

E. Talbot, Président.

F. Charron

F. Legault

4. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Charron :

Que le 20ième rapport du comité de feu, police et lumière qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 20ÈME RAPPORT DU COMITÉ D'AQUEDUC.

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité d'Aqueduc dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 30 août 1921, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Legault présidant au fauteuil et les échevins Talbot et Charron à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :

60	Canada Metal Co (Tuyaux principaux)	\$13 26
61	Mueller Mfg. Co (service neufs)	87 55
62	A. Archambault (Rép. services)	4 38
63	Binet Emmanuel " . .	8 00
64	Kelly & Leduc (Divers) . . .	49 35
65	Ottawa Electric Co Chateau d'eau	1 62
66	E. B. Eddy Co " . .	11 58
67	Barette Edgar " . .	6 32
68	Ottawa & Hull Power Co " . .	125 00
69	General Supply Co Chlorination	110 13
70	General Supply Co "Credit" . .	53 79

Votre comité recommande qu'un montant de \$11.00 soit remboursé à monsieur Adrien Vernette, No. 61 rue Nicholette, en considération de l'installation d'un robinet pour les résidents des environs tel qu'il le mentionne dans sa lettre en date du 28 juin 1921.

Qu'une remise de taxes d'eau soit faite à Dame Vve Donat Tremblay, rue Garneau, Hull, Vve Léon Saumure, 333 rue Maisonneuve, Vve Duché Denis, 180 Laval, Vve Achille Robertson, 9 rue Cartier, Dame Vve Léon Dupont, rue Hôtel-de-Ville, à venir au 1er mai 1921

Qu'une remise de 6 mois de taxes d'eau soit faite à Monsieur Joseph Cloutier, angle des rues Hôtel-de-Ville et St. Jacques considérant que ce service d'eau a été gelé pendant 6 mois, suivant sa demande.

F. Legault, Président.
E. Talbot
F. Charron

5. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Talbot :

Que le 20ième rapport du comité de l'aqueduc qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 20ÈME RAPPORT DU COMITÉ DE SANTE ET PARCS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité de Santé et Parcs dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 30 août 1921, à laquelle assemblé sont présents, l'échevin Charron président au fauteuil et les échevins Talbot et Falardeau à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :

80 Sœurs de la Providence	Santé	\$387 75
81 Laurentian Stone Co.	"	12 98
82 Jos. Charbonneau	"	30 88
83 Journal Dailies	"	7 00
84 Producer's Dairy Ltd	"	1 32

Votre comité recommande

Que le Trésorier soit autorisé à fournir au Dr. Isabelle les fonds requis pour frais de voyage à Montréal relativement à l'analyse du lait suivant son rapport en date du 30 août, et qu'il soit autorisé à faire l'achat d'un appareil à analyser le lait.

F. Charron, Président.

E. Talbot

F. Legault

6. Proposé par l'échevin Charron, secondé par l'échevin Talbot :

Que le 20ième rapport du comité de Santé et Parcs qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Talbot :

Qu'une somme de \$50.00 soit offerte à M. Léo Bégin en règlement final pour toutes réclamations qu'il peut avoir contre la Cité, sans préjudice.

Adopté.



CANADA : }
PROVINCE DE QUÉBEC, }
District de Hull

RE la loi des enquêtes ou loi des grèves et contre grèves municipales relativement à la demande d'augmentation de salaires des Policiers de la Cité de Hull, savoir : - le Syndicat Catholique des Policiers de la Cité de Hull vs la Cité de Hull.

A L'HONORABLE MINISTRE DU TRAVAIL,
QUÉBEC.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport, comme membres du bureau de conciliation dûment constitué concernant la demande d'augmentation de salaire des policiers de la Cité de Hull. Ce bureau de conciliation étant composé comme suit : Monsieur Stanfield Larose, agissant comme président dûment nommé par Messieurs Achille Morin, représentant le Syndicat des Policiers, et Moïse J. Laverdure, représentant la Cité de Hull.

PROCÉDURES.

1. Le vingt-quatrième jour du mois d'août 1921, le dit conseil de conciliation procéda sur la manière dont l'enquête devait être faite et il fut décidé d'entendre les parties en cause fixant le vingt-cinquième jour du mois d'août pour l'audition des témoins intéressés.

ENQUÊTE.

2. Le vingt-cinquième jour du mois d'août les témoins suivants ont été entendus :

1. Joseph Henri, Chef de Police
2. Ubal Sauvé, Déetective
3. Frédéric Marengère, Constable
4. Léopold Normand, secrétaire
5. François Perron, Constable
6. Raoul Robitaille, sergent

(Voir pages 1 à 12 du rapport de l'enquête)

SÉANCE DU 26 DU MOIS D'AOUT

1. Victor Côté, Constable
2. Arthur Sauvé, Constable
3. Paul Rossignol, Constable
4. Joseph Groulx, ex Chef de Police
5. Adrien Philion, Constable
6. Joseph Henri, Chef de Police (2ième témoignage)
7. J. A. Deschênes, Contremaître
8. Arthur Myre, Ouvrier
9. Joseph Raymond, Trésorier de la Cité.

SÉANCE DU 27 AOUT

1. Monsieur l'échevin Félix Legault
2. Léon Joly, Ferblantier-Plombier
3. François Perron, Constable (2ième témoignage)

SÉANCE DU 29 AOUT

1. Monsieur Arthur Desjardins, Avocat-Recorder
2. Monsieur l'échevin Etienne Talbot
3. Monsieur Ovila Ranger, Motorman
4. Ovila Latulippe, Employé Civil
5. Monsieur le Maire Louis Cousineau
6. Monsieur Noël Beauchamp Avocat

CONCLUSION

3. Il est établi par la preuve faite à l'enquête que les policiers sont astreints à être en fonction 14 et 10 heures de nuit alternativement, cela représente dix mois dans un an et deux mois de 10 heures de service de jour. Nous sommes de plus d'opinion que le corps de police n'est pas traité sur un pied d'égalité avec d'autres départements.

Le bureau de conciliation croit, sans vouloir cependant critiquer tel ou tel corps ou administration, après avoir considéré les renseignements que nous avons eu durant l'enquête, vu la condition anormale dans laquelle se trouve la ville de Hull par le fait de l'envahissement d'une population flottante qui nous vient de la Cité d'Ottawa et des environs ou d'ailleurs, causé par la longueur des heures où les débits de bières soit dans les hôtels, tavernes, restaurants, etc. accordée par la commission de liqueur de Québec à ces débitants qui vendent jusqu'à onze heures du soir, voir même le dimanche en certains cas, a pour résultat: que nos policiers ne peuvent suffire à contrôler cette agglomération d'étrangers, ce qui donne un surcroit de travail. De plus, une autre difficulté à contrôler l'ordre sont les abus des automobilistes de la Province de Québec ou d'ailleurs, ce qui ajoute une autre série de préoccupations aux constables.

Que les policiers devraient recevoir du public tout le respect et l'aide nécessaire dans l'accomplissement de leurs de-

voirs afin de provoquer chez eux une plus grande stimulation qui serait à l'avantage du public en général, en ce faisant relevant le moral de ces employés qui ne désirent que faire leur devoir, surtout s'ils sont assurés de la sympathie du public.

Sous les circonstances nous sommes obligés de déclarer que l'augmentation de salaire demandée serait justifiée et qu'elle mérite toute l'attention des autorités suivant les pouvoirs que le statut accorde en telle circonstance. Nous ajoutons de plus, que si il y avait possibilité pour cette année, le conseil devrait prendre les mesures nécessaires pour donner à nos policiers, une gratification quelconque en attendant le rapport sur les estimés qui seront soumis au conseil de l'an prochain, suivant la recommandation suivante : Qu'une étude d'une échelle de salaire soit faite lors de la préparation des estimés; qu'au préalable trois membres du conseil et trois membres du syndicat discutent sérieusement cette question et que rapport en soit fait au conseil avant l'adoption des estimés.

Comme conclusion finale, nous ne voyons pas de quelle manière les salaires actuels des policiers pourraient être augmentés, attendu que les estimés de l'année ne prévoient pas à une augmentation de dépense dans le département de police, et cela en se rapportant aux articles 392a, 393 de la charte de la Cité de Hull, statut 56 Vict. Chap. 52 et ses amendements. Nous nous en tenons dans les limites des pouvoirs que le conseil possède en vertu de la dite loi, et requérons cependant que ce dernier donne une attention toute spéciale aux recommandations et remarques ci-dessus.

Donné en la Cité de Hull, ce trois septembre 1921.

STANFIELD LAROSE

J. ACHILLE MORIN

Président du bureau de
conciliation et d'arbitrage

Membre.

MOISE LAVERDURE

Membre

Tel qu'approuvé par le Conseil le 6 Septembre 1921.

H. BOULAY,
Greffier.

CANADA :
PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Hull.

RE la loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907, et un différend entre la Municipalité de la Cité de Hull et ses pompiers, membre de l'union locale 174, International Association of Fire Fighters.

A L'HONORABLE MINISTRE DU TRAVAIL,

OTTAWA.

Monsieur le Ministre :

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport comme membres du bureau de conciliation dûment formé et autorisé par vous, suivant lettres en date du 15, et 28 juillet et du 3 août, nommant M. Eugène Reinhart de Hull, sur application de l'union locale 174 "International Association of Fire Fighters" recommandant ce dernier, de M. Moïse J. Laverdure, commerçant de Hull sur recommandation du Conseil Municipal de la Cité de Hull en vertu d'une résolution à cet effet dont copie vous a été transmise, et enfin de M. Stanfield Larose, de la Cité de Hull, dûment nommé pour les deux premiers, et devant agir, conformément à la dite loi, comme président du dit bureau de conciliation.

PROCÉDURES.

1. Le 4 août, les membres du dit bureau de conciliation délibèrent sur la manière et la date du commencement de l'enquête relative au différend ci-haut mentionné; le 6ième jour du mois étant le jour fixé pour la 1ère audition des personnes assig-nées à cette enquête.

PROCÉDURES A L'ENQUÊTE

2. La première séance du bureau de conciliation eut lieu à 3 heures de l'après-midi le 6 du mois d'août: les assignés suivants comparurent et rendent témoignage dans l'enquête; e sont :

1. Alphonse Tessier, chef du département des incendies
2. Wilfrid Albert, chauffeur, du dit département
3. Jos. Raymond, trésorier de la Cité de Hull (Voir page 1 à 6 des dépositions)

SÉANCE DU 8 AOUT, AJOURNEMENT DE LA PRÉCÉDENTE :

1. Arthur Thibault, pompier
2. Zéphir Leblanc, capitaine des pompiers
3. Emile Bond, sous-chef du département des incendies
4. Cléophas Boucher, sergent dans le dit département

SÉANCE DU 9 AOUT. AJOURNEMENT DE LA PRÉCÉDENTE

1. Arthur Thibault, pompier (2nde fois)
2. Emery Paquette, pompier
3. Adélard Audette, capitaine de pompiers
4. Ovila Raymond, pompier
5. Gaudias Tremblay, contre-maître
6. Napoléon Boucher, pompier

SÉANCE DU 10 AOUT. AJOURNEMENT DE LA PRÉCÉDENTE

1. Etienne Talbot, boucher, échevin de Hull
2. Félix Charron, échevin de Hull

SÉANCE DU 13 AOUT. AJOURNEMENT DE LA PRÉCÉDENTE

1. J. W. Ste Marie, aviseur légal de la Cité de Hull
2. Joseph Marcoux, boucher, de Hull
3. Willie Rossignol, lieutenant de pompiers
4. Ovila Latulippe, agent du gouvernement provincial

SÉANCE DU 15 AOUT, AJOURNEMENT DE LA PRÉCÉDENTE,

1. Joseph Raymond, trésorier de la Cité de Hull (2nde fois)
2. M. le Maire Louis Cousineau
3. Félix Legault, échevin de la Cité de Hull.

Le dit bureau a cru et considéré indispensable sous les circonstances de retenir les services de M. Honoré Boulay, demeurant au No. 96 rue Hôtel-de-Ville, pour agir comme greffier et sténographe et prendre les dépositions des assignés ci-dessus mentionnés.

3.

CONCLUSION

Tout en sympathisant entièrement avec le corps des pompiers de la Cité de Hull, nous sommes d'avis qu'ils auraient ou pourraient avoir droit à une augmentation de salaire, pourvu cependant que la municipalité de la Cité de Hull puisse se procurer les fonds à cette fin, conformément aux dispositions de la charte de la Cité de Hull contenue dans la loi de la province de Québec 56 Vict. Chap. 52 et ses amendements. Dans le cas présent il faut de toute nécessité non-seulement considérer la demande d'augmentation de salaire pour chacun individuellement, mais aussi il faut se baser sur ce qui a déjà été fait, et surtout sur l'article 392a de la dite loi qui se lit comme suit

392 A. Nulle résolution du conseil autorisant la dépense de quelque somme d'argent ne pourra être adoptée ou n'aura d'effet tant qu'un certificat du Trésorier de la Cité n'aura pas été produit, établissant qu'il y a des fonds disponibles et à la disposition de la Cité pour le service et les fins pour lesquelles cette dépense est proposée, conformément aux dispositions de la présente charte.

Aucun contrat ni arrangement quelconque neliéra la Cité, à moins qu'il n'ait été approuvé par le conseil.

La Cité ne sera pas responsable du prix ou de la valeur de travaux faits, matériaux fournis ni d'honoraires pour services professionnels, salaires, gages ou autres rénumérations sans l'autorisation spéciale du conseil de la Cité, ni à moins que dans chaque cas, un certificat du Trésorier de la Cité ne soit produit, établissant qu'il y a des fonds disponibles et effectés aux fins spéciales pour lesquelles le paiement est demandé; et aucun droit d'action n'existera contre la Cité à moins que les formalités ci-dessus n'aient été strictement observées, bien que la Cité puisse avoir bénéficié de tel contrat, arrangement, travaux faits, matériaux fournis et autres services rendus.

Que vu la position financière de la Cité et les circonstances qui l'accompagnent, cette dernière se trouverait dans l'impossibilité absolue de faire droit à une demande d'augmentation de salaires pour cette année, quitte cependant au prochain conseil, la situation financière le permettant, d'accorder une augmentation juste et raisonnable, suivant le cas d'un chacun.

Qu'après avoir considéré qu'il n'est pas en preuve que le coût de la vie est plus élevé aujourd'hui qu'il l'était l'an dernier, que la position financière n'est pas améliorée, et après mûre considération de tous les faits mentionnés à l'enquête, nous en venons à la conclusion qu'il n'y a pas lieu de recommander une augmentation de salaire à l'heure présente.

Témoins nos seings en la Cité de Hull ce vingtième jour du mois d'août A D. mil neuf cent vingt-un.

Le bureau de conciliation,

W. S. LAROSE

Président.

MOISE J. LAVERDURE,

Membre.

NOTE : Ce rapport ayant été présenté à M. Eugène Reinhardt le 20 courant à l'assemblée du bureau de conciliation, il a refusé de signer ne voulant pas accepter tel que rédigé, en ajoutant qu'il ferait son RAPPORT DE MINORITÉ.

W. LAROSE,
Président.

M. J. LAVERDURE,
Membre.

Tel qu'approposé par le conseil à l'assemblée du septembre 1921.

H. BOULAY,
Greffier.

8. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Charron :

Que les rapports des arbitres dans l'affaire des pompiers et la Cité de Hull, et les policiers et la dite Cité, qui sont soumis ce soir, relativement à leur demande d'augmentation de salaire, soient approuvés.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Legault :

Que les requêtes demandant un égout sur la rue Dollard et sur la rue St. Omer à partir de la rue Maisonneuve jusqu'à 50 pieds de la rue St. Jean-Baptiste, ainsi que pour un égout rue St. Hyacinthe et sur la rue St. Henri entre la rue Lévis et Gamelin soient approuvées et que l'Ingénieur et le Greffier soient autorisés à continuer les procédures ; que l'Ingénieur soit aussi chargé de préparer des estimés immédiatement pour que le coût de ces travaux soient inclus dans le prochain règlement à être soumis aux électeurs propriétaires.

Adopté.

10. Attendu que M. Wilfrid Latour gardien de l'Hôtel-de-Ville est quelques fois obligé de s'absenter, et considérant qu'il est le seul nommé pour la surveillance de l'Hôtel-de-Ville qui se trouve sans protection durant son absence.

Il est proposé par l'échevin Charron, secondé par l'échevin Talbot:

Que Monsieur Armand Latour soit assistant gardien de l'Hôtel-de-Ville et lorsque ses services ne seront pas requis comme tel, le gardien actuel devra en faire rapport à l'Ingénieur afin que ce dernier lui donne temporairement de l'ouvrage jusqu'à ce qu'il soit requis de nouveau par le gardien. Son salaire devra être le même que celui payé aux journaliers.

Adopté

11. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Chénier:

Que l'échevin Charron soit délégué à la convention des municipalités de la Province de Québec en remplacement de M. l'échevin Taylor actuellement absent; que le Trésorier soit autorisé à fournir les fonds nécessaires.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Falardeau:

Que ce conseil ajourne à vendredi le 16 courant.

Adopté.

L'échevin Talbot donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée du conseil il proposera l'adoption d'un ou des règlements pour un emprunt pour diverses améliorations locales, etc., ainsi que pour consolider la dette flottante; et que l'Ingénieur et le Trésorier soient autorisés de donner à l'aviseur légal les informations nécessaires à cette fin.



PROVINCE DE QUÉBEC, }
District de Hull. } CITÉ DE HULL.

No. 60 SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 1921

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures du soir vendredi le seize septembre 1921, à laquelle sont présents : Son Honneur le Maire Louis Cousineau au fauteuil et les échevins Taylor, Legault, Charron, Chénier et Talbot formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Charron:

Que le rapport de l'ingénieur en date du 16 septembre courant, concernant les travaux d'aqueduc, d'améliorations locales et divers autres travaux, soit approuvé, et que le coût de tels travaux soit inclus dans le prochain règlement à être soumis aux électeurs propriétaires. Que l'Aviseur légal soit chargé de préparer un règlement en y incluant le coût de ces travaux, ainsi que le montant pour consolider la dette flottante, soit pour un total de \$540.000.00

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Legault :

Que le contrat ou convention entre la Cité de Hull et la Cie de Construction de Hull, relativement à certains travaux d'aqueduc sur le parc Columbia, soit signé par Son Honneur le Maire et le Greffier; et qu'il soit ajouté que seuls les citoyens de Hull seront employés pour faire ces travaux.

Adopté.

Ajournement

MONTANTS ALLOUÉS A CHAQUE QUARTIER POUR AMÉLIORATIONS LOCALES AINSI
QUE LES DEMANDES DES DÉPARTEMENTS.

Quartier	Egouts	Aqueduc	Pavages	Trottoirs	Divers	Total
UN (1)	32 382 45	62 755 35	4 862 20	100 000 00
DEUX (2)	28 416 75	1 659 20	30 075 95
TROIS (3)	6 270 00	1 400 00	21 318 55	3 000 00	31 988 55
TROIS a (3a)	11 491 25	1 425 00	29 560 10	42 145 00	84 621 35
QUATRE (4)	2 617 75	3 191 10	23 064 80	6 344 25	35 217 90
CINQ (5)	1 934 85	4 117 75	6 584 90	2 500 00	18 575 00	33 712 50
	83 113 05	74 548 40	80 528 35	2 500 00	74 926 45	315 616 25
						888

Achats de Compteurs a eau	500 00
Département du Feu	7 200 00
“ de l'éclairage	5 000 00
Bâtisse pour appareil de Chlorination	1 000 00
Changement et Outilage pour installation de la Forge au Chantier Municipal	1 000 00
Outilage pour Département des Egouts	2 350 00
	332 666 25

THÉO LANCTOT

Ingénieur en Chef.

(Conseil 16 Sept - 1921)



PROVINCE DE QUÉBEC, }
District de Hull. } CITÉ DE HULL.

No. 61 SÉANCE DU 3 OCTOBRE 1921

A une assemblée régulière du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures du soir, lundi le trois octobre 1921, à laquelle sont présents:— Son Honneur le maire Louis Cousineau au fauteuil, et les échevins Taylor, Legault, Falardeau, Charron, Chénier et Talbot, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Talbot :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs moins celles de : Demande de M. P. H. Charron, Napoléon Périard, requête des propriétaires rue Maisonneuve, Dame J. A. Ménard, requête pour un égoût rue Alonzo, requête pour un égoût rue Dufferin, de la commission des chemins fer RE application de la Cie. Bell Téléphone pour augmentation des taux, requête des citoyens de la rue Kent RE coût de l'égoût, Union des municipalités de la province de Québec appréciant la présence des délégués de Hull, Ministre des travaux publics en rapport avec la demande de contribution par le gouvernement pour payer le coût des réparations au pont du chemin d'Aylmer et du pont du Pond Creek, requête des colporteurs de fruits, réclamation de Albert Tremblay, McCrady W. H. RE analyse du lait.

Adopté.

LE 21^{ME} RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS.

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en la chambre des comités, mardi le 27 septembre 1921, à laquelle assemblée sont présents, Son Honneur le Maire président au fauteuil et les échevins Taylor, Falardeau et Chénier a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis et recommande le paiement des suivants :—

30	H. Mueller Manufacturing Co (Égouts)	33	16
31	H. O. Boult (Égouts et trottoirs)	5	30
32	H. Dupuis " "	130	45
33	Raoul Viau Pent du Pond Creek	8	43
34	McDougals Limited (Égouts) ..	46	50
35	C. M. Wright (Trottoirs)	43	75
36	Kelly & Leduc (Rues, égouts rues pavées)		6 09
37	Jos. Monette (Rues)	340	50
38	Albert Gratton (Égouts)	4	05
39	Soublière et Lepage (Rues)	2	15
40	Hull Coäl Company (Rues)	12	50
41	G. Lafond & Fils (Égouts)	13	20
42	Arthur Bourque (Imprévues)	23	18
43	Instruments Limited (Imprévues)	11	65
44	Napoléon Tremblay (Rues)	106	23

Votre comité recommande que permission soit donné à Monsieur Philias Charron de construire à ses frais et dépens sous la surveillance de l'Ingénieur, 50 pieds de trottoir sur la rue McKenzie, à partir du Boulevard St. Joseph, suivant sa demande en date du 27 septembre 1921.

Que Madame J. A. Ménard soit aussi autorisée de construire un égoût à ses frais, sous la surveillance de l'Ingénieur, conformément à sa demande en date du 24 septembre 1921.

Le tuyau devra être de 12 pouces.

John F. Taylor

V. O. Falardeau

L. Cousineau

2. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Falardeau :

Que le 21^{me} rapport du Comité des Rues et Améliorations qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

LE 21^{me} RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité des Finances dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 27 septembre 1921, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Falardeau, président au fauteuil et les échevins Taylor et Chénier, Son Honneur le Maire était aussi présent à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :

1	Burroughs Adding Machine	papeterie	7 15
2	G. Lafond, (Hôtel-de-Ville)		50
3	American City (papeterie)		4 50
4	E. Scharf (papeterie)		32 75
5	Hospice St. Charles		566 65
6	Bell Telephone Company (Compte antérieur au montant de \$212.32 cancellé)		609 01
7	P. A. Larocque (Papeterie)		8 35

8 H. Boulay (Fonds des jurés)	27	25
9 Soublière et Lepage (papeterie)	18	
10 O. A. Archambault Hôtel-de-Ville	6	15
11 McLean Publishing Co. papeterie	5	50
12 Le Spectateur (Publication)	23	25
13 C. P. R. (Entretien des barrières)	63	80
14 G. E. Gauvin (Impression)	25	00
15 J. Couture et Cie (Papeterie)	6	75
16 M. Pichard	83	31
17 J. O. Charron	5	18
18 A. Labelle	105	07

Que l'Aviseur légal soit autorisé à comparaître pour la Cité de Hull, devant la commission des chemins de fer, mercredi le 5 octobre courant à dix heures de l'avant midi, relativement à l'application faite par la Cie Bell Telephone à la dite commission pour augmenter ses taux, et qu'il soit autorisé de prendre tous les moyens énergiques qu'il jugera à propos pour combattre telle augmentation; aussi pour comparaître pour la Cité de Hull devant la commission des utilités publiques de Québec, vendredi le 7 courant à 10 heures de l'avant-midi relativement à la demande d'autorisation d'augmenter les taux de la lumière électrique par la Compagnie Hull Electric.

Qu'un montant de \$15.00 soit payé à Dame Adélia Gauthier 86 rue Frontenac, Hull, pour rencontrer sa demande en date du 8 août dernier.

Qu'un montant équivalent à trois mois de salaire soit payé à Madame Veuve Robert Bordeleau, suivant la somme mensuelle que ce dernier recevait lors de son vivant.

Que Monsieur Léopold Normand soit chargé de voir à ce que les propriétaires de places d'amusements se conforment à la loi relative à cette taxe, aux mêmes conditions et salaire qui était payé à Monsieur Bordeleau, pour ce genre de travail, savoir, sur une base de \$200.00 à partir du 1er janvier dernier.

Qu'une remise de taxes municipales à venir au 1er de mai dernier soit accordée à Delle Agnes Lafranchise, 264 Boulevard St. Joseph; Dame Veuve Arthur Morin 41 rue Binet; Dame D. Légaré, Rochon; Dame Charles Guilmette 122 Laval, Vve Olivier Audette. 304 Maisonneuve; Emile Couroux 87 rue Garneau; Dame Olivine Guertin 12 rue Vaudreuil; Dame Vve Fontaine 208 rue Laval; et faire remise à Dame Léon Saumure du montant de taxes qu'elle aurait payé depuis janvier dernier. Aussi à Dame Willie Laframboise, 142 Notre-Dame, pour taxes de locataire; et à Dame Bourgeois, rue Champlain.

Votre comité recommande les changements suivants au rôle d'évaluation :—

- 4670a Substituer Dame Jos. Larouche à Jos. Auger.
- 8759 Substituer Jos. Roy à Valmore Constantineau.
- 4838a Incrire les noms de Napoléon Bélanger, J. Henri Bélanger, Omer Lemieux, Joseph Moynier, Jos. Rochon et Ludger St. Pierre comme membres de la maison sociale Bélanger Frères & Cie.
- 740 Substituer Wm Charron à Brankin.
- 8487 Substituer J. Oscar Boily à Max. Sarrazin, père.
- 8396 Substituer Emile Gratton à Succession Gratton.
- 2075a Substituer J. Trudeau à W. A. Cole.
- 4006 Substituer Jos. Michon à Albert Morin.
- 4342 Substituer Nap. Gagné à Chs Blais.
- 1443 Substituer Louis Maheu à A. J. Desfossés.
- 1396 1397 Substituer Laurent Derby à A. J. Desfossés.
- 1399 Substituer Moise Cullins à A. J. Desfossés.
- 1389-1390-1391-1392-1393-1394 Substituer Albert Benoit à A. J. Desfossés.
- 417-418 Substituer Denis O'Connor à Léonidas Bissonnette.

4618 Substituer Geo. Bilodeau à Fabien Labonté.
4590 Substituer Geo. Bilodeau à Fabien Labonté.
4716a Incrire le nom de Dolphis Miron comme propriétaire avec Nap. Miron.
~ 4714a Incrire Victor Falardeau comme propriétaire conjoint avec Eustache Gougeon.
4986 Incrire le nom de Antoine Régimbal comme propriétaire conjoint.
5035 Substituer Zéphir Legault et Veuve Wilfrid Boissonnault à Wilfrid Boissonnault.
4516a Substituer Michael Foley et John Foley à John Foley.
6472 Substituer Joseph Wm. Roy à A. Villeneuve.
8723 Substituer Oscar Gauthier et Adjutor Vézina à Succession Duguay.
950 Retrancher le nom d'Arthur Tremblay laissant Ovila seul propriétaire.
8122 Substituer Joseph Normand à Louis Villeneuve.
8366 Substituer Lucien Bélanger à Alfred Mousseau.
8161 Substituer Eugène Desjardins à Dubreuil et Dame M. de Champlain.
6135 Substituer Oscar Gauthier à Jos Benoit.
8860 Incrire Dame E. Périard comme propriétaire d'une partie du lot 217-E sub-division 45, avec évaluation de \$200, laissant P. H. Durocher propriétaire de la balance avec évaluation de \$2000.
8796 Substituer N. Elie Fournier à Ferdinand Cyr.
7346 Substituer Eugène et Joseph Lefebvre à Eugène Lefebvre.
7017 Substituer Jos. Benoit à V. O. Falardeau.
6434 Substituer Robert Miller à P. Leroux.

251 Substituer Joseph Falardeau à Harriett Hipson.
2590 Substituer Léopold Falardeau à M. P. Walters.
10552 Substituer Hector Richer, 166 Hotel-de-Ville avec
loyer de \$108.00
Substituer Arthur Richer, Jr 166 Hotel-de-Ville
avec loyer de \$108.00
Inscrire Wilfrid Latour comme locataire, rue Cham-
plain, loyer \$25.00
Inscrire Armand Latour comme locataire, rue Cham-
plain, loyer \$25.00
Inscrire Théotime Lanctot, 225 Laurier, loyer
\$240.00
4670a Substituer Dame Jos. Larouche à Jos. Auger.
8759 Substituer Jos. Roy à Valmore Constantineau.
6708 Substituer E-134 à ½-97.
4254 Retrancher cette entrée au rôle 1920-1921.
4255 Retrancher cette entrée au rôle 1920.
4101 Retrancher une maison évaluée à \$1100.00 et l'ins-
crire au No. 4103 avec même évaluation.
7329 Substituer Fred. McLean à J. B. Lalonde.
Substituer ptie 321-322 à ½-96
6657 Substituer Jos. Pilon & Elzéar Pilon à H. Dupuis
avec évaluation de \$4500.00.
1418 Substituer Robinson Pierre à Bissonnette et Pharand
pour lot 1043.
7017 Inscrire Jos. Benoit comme occupant.
5598 Substituer Albert Forget comme propriétaire du lot
513 avec évaluation de \$300.00; et Philip Reynolds comme pro-
priétaire du lot 514 avec évaluation de \$300.00

V. O. Falardeau, Président
Ls. Cousineau
John F. Taylor

3. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Taylor :

Que le vingt et unième rapport du comité des finances qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 21IÈME RAPPORT DU COMITÉ D'AQUEDUC

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité d'Aqueduc dûment assemblé en la chambre des comités, mardi le 27 septembre 1921 à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Legault président au fauteuil et les échevins Charron et Talbot à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis et recommande le paiement des suivants :

100	O. A. Archambault (Réparation des services)	7 21
101	Ottawa and Hull Power Co. (Château d'eau)	125 00
102	Emmanuel Binet (bornes fontaines)	21 75
103	General Supply Company (Chlorination)	930 76
104	Garrioch & Godard (usine électrique)	1 32
105	Kelly et Leduc (tuyaux principaux)	2 70
106	H. Mueller Manufacturing Co. (tuyaux principaux)	91 31
107	Edgar Barette (Château d'eau)	19 35
108	O. A. Archambault (tuyaux principaux)	14

Votre comité recommande que remise de taxes d'eau à venir au 1er mai 1921 soit faites aux personnes suivantes : Dame Olivine Guérin 12 rue Vaudreuil; Dame Veuve Arthur Morin 41 rue Binet; Emile Courroux 87 rue Garneau; Dame D. Légaré à Tétreauville; Dame Veuve Fontaine 208 rue Laval; Dame

Veuve Charles Guilmette 122 rue Laval; Dame Olivier Audette 124 rue Maisonneuve; et faire remise à Dame Léon Saumure du montant de taxes d'eau qu'elle aurait payé depuis janvier dernier.

F. Legault, Président
E. Talbot
F. Charron

4. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Talbot :

Que le vingt et unième rapport du comité de l'aqueduc qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 21^{me} RAPPORT DU COMITÉ DE FEU, POLICE ET LUMIÈRE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité de Feu, Police et Lumière dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 27 septembre 1921, à laquelle assemblée sont présents : l'échevin Talbot président au fauteuil et les échevins Charron et Legault à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants

DEPARTEMENT DES INCENDIES

60 Boucher et Frères.....	\$11 33
61 Canadian Cotton Wool Waist...	77 25
62 H. O. Boult.....	9 37
63 P. D'Aoust et Cie.....	1 85
64 Canadian Oil.....	99 73
65 Dalpé Frères...	30 30
66 Welders & Cutters.....	2 25
67 Isidore Raymond.....	14 35

68	J. Pharand.....	18 00
69	McColl Bros.....	33 76
70	Moyneur Limited.....	130 65
71	McFarlane Douglas.....	6 57
72	A. Lavigne.....	23 40
73	A. A. Laflamme	36 05
74	M. A. Lessard.....	3 25
75	Dominion Rubber System.....	5 24
76	Omer Lemieux.....	1 90
77	Kelly et Leduc.....	1 95
78	Keyes Supply.....	52
79	Daly Machine Works.....	7 00
80	J. G. McGuire Ltd.....	6 62
81	American Lafrance.....	72 73

DÉPARTEMENT DE POLICE

82	J. B. Jacques.....	4 00
83	A. A. Laflamme.....	71 38
84	F. Laroche.....	20
85	H. O. Boult.....	8 29
86	John C. Décarie.....	20 50
87	G. Désormeaux.....	1 35
88	A. Lavigne.....	5 00
89	Boucher et Frères.....	28 43
90	Solange Gatien.....	38 52

DÉPARTEMENT D'ALARME ET DE LUMIÈRE

91	Marchand Electrical Co....	350 20
92	Kelly et Leduc.....	2 83
93	Boucher et Frères.....	3 30
94	Northern Electric.....	105 05

Votre Comité recommande que M le surintendant de la lumière soit autorisé à demander des soumissions pour l'achat de 500 lampes nitrogènes de 400 watts, suivant son rapport en date du 27 septembre 1921.

Que le chef Tessier soit autorisé de faire l'achat de 7 ou 8 pardessus d'hiver pour les pompiers, conformément à sa demande datée du 27 septembre 1921.

Que le salaire du constable Racine soit porté à \$1100.00 par année, attendu qu'il est considéré qu'il a droit à ce salaire vu qu'il n'a été absent que quelques mois du département de la police, et a repris sa position. Les fonds devant être pris à même les estimés des salaires du département.

E. Talbot, Président
F. Charron
F. Legault

5. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Charron :

Que le vingt et unième rapport du comité de feu, police et lumière qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 21IÈME RAPPORT DU COMITÉ DE SANTÉ ET PARCS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité de Santé et Parcs dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 27 septembre 1921 à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Charron président au fauteuil et les échevins Talbot et Legault a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis et recommande le paiement des suivants :

115	Hopital Général d'Ottawa.....	149	50
116	Romuald Picard.....	7	45
117	Boucher et Frères.....	3	50
118	De Laval Company.....	22	02
119	Le Droit.....	4	00
120	Paul St. Amour.....	18	25

121	Soeurs de la Providence.....	421	50
122	Dame G. Booth.....	12	00

Que le Dr Isabelle soit autorisé de faire l'achat du matériel nécessaire pour analyser le lait tel que recommandé dans son rapport en date du 26 septembre 1921, et que la partie du château d'eau située audessus de la boutique de forge soit aménagée pour recevoir tous les appareils à chlorination, pour analyse de l'eau et du lait.

F. Charron, Président.

E. Talbot

F. Legault

6. Proposé par l'échevin Charron, secondé par l'échevin Legault :

Que le vingt et unième rapport du comité de Santé et Parcs qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Taylor :

Que les minutes du 2, 25 et 27 mai, 6 juin, 4, 11, 18 et 26 juillet, 1, 8 et 15 août 1921, imprimées et distribuées soient approuvées.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Legault :

Que le trésorier soit autorisé d'avancer les fonds requis pour le transport de Madame Blanchette et ses enfants, dans sa famille à Chicoutimi,

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Charron, secondé par l'échevin Legault :

Qu'un montant de \$50.00 soit offert à Dame Charles Normand, rue Maisonneuve, en règlement final pour toutes réclamations pour dommages résultant de l'inondation de sa cave, sans préjudice.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Taylor :

Qu'un mois de salaire soit payé au constable spécial Verner, au pro rata de ce qui est payé aux nouveaux constables, et qu'il soit déchargé aussitôt que le mois sera expiré.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Legault :

Que le règlement No. 221, concernant un emprunt de \$540,000 00 soit approuvé et que le 15 novembre prochain soit le jour fixé pour le soumettre à l'approbation des électeurs propriétaires; que le Greffier donne avis tel que le veut la loi à ce sujet, et que le vote soit pris de la même manière prescrite par la charte.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Talbot :

Que le règlement No. 221 qui vient d'être lu soit amendé suivant la liste des travaux laquelle est sur la table du conseil ce soir.

Adopté.

AMENDEMENTS :

AQUEDUC :

Rue Eddy, du Boulevard St. Joseph à 200' à l'ouest
\$2022.87

Rue Desjardins du Boulevard St. Joseph à 350' à l'ouest
\$2022.88

Rue Coallier de la rue Lanaudière à rue Duhamel \$3212 25

DIVERS :

Ouverture de la rue Coallier \$1649 95

ÉGOUTS :

Remplacer: Juges, de la rue Montcalm à la rue Delormier
\$4235 00 par :

Rue Nicolet de la rue Berry à 300' ouest de la rue Fortier
\$4235 00

13. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Legault :

Que le Greffier soit autorisé de donner avis public suivant la section 147 de la charte à l'effet que c'est l'intention du conseil d'entreprendre la construction des travaux d'améliorations locales tel que pavages, égouts et trottoirs, suivant la liste mentionnée au règlement 221 à être soumis aux contribuables, et qu'il soit de plus autorisé à envoyer immédiatement après qu'il aura reçu de l'ingénieur les estimés approximatifs, un avis aux propriétaires riverains qui bénéficieront de ces travaux, le tout conformément à la section 147 de la charte ci-haut mentionnée.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Charron :

Que la requête demandant la permission de construire un trottoir en béton sur la rue St. Hyacinthe côté ouest, entre les rues St. Etienne et Maria soit agréée, pourvu que les propriétaires riverains le construisent à leurs frais et dépens sous la surveillance de l'ingénieur. Le dit trottoir deviendra la propriété de la Cité.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Charron, secondé par l'échevin Talbot :

Qu'un téléphone soit installé dans la résidence privée du gardien de l'Hôtel-de-Ville.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin Charron, secondé par l'échevin Legault :

Que le rapport de Monsieur Adolphe Berthiaume ingénieur mécanicien au château d'eau approuvé par l'ingénieur de la Cité, relativement aux changements à faire au château pour l'installation des appareils de chlorination, ainsi que ceux pour l'analyse de l'eau et du lait, soit approuvé.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin Charron, secondé par l'échevin Legault :

Que permission soit accordée aux requérants de la rue Maisonneuve, côté ouest, entre les rues Salaberry et St. Jean-Baptiste, qui désirent se construire à leurs frais et dépens un trottoir sur cette rue; pourvu cependant qu'ils se conforment aux niveaux qui seront donnés par l'ingénieur de la Cité. Le dit trottoir deviendra la propriété de la Cité.

Adopté.

18. L'échevin Talbot donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée il proposera l'adoption d'un règlement relativement à la manière de répartir le coût de la construction d'améliorations locales sur les lots ayant un frontage sur deux rues, (coin de rues).

Adopté.

Ajournement.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC }
District de Hull.

CITÉ DE HULL.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville, le troisième jour d'octobre mil neuf vingt et un, à huit heures du soir, à laquelle assemblée étaient présents :

Son Honneur le Maire Mtre Louis Cousineau, Avocat, au fauteuil et les échevins Taylor, Legault, Falardeau, Talbot, Chiérier et Charron, formant quorum du dit conseil.

Le Règlement suivant a été lu, proposé et adopté.

RÈGLEMENT No. 221

Concernant l'émission de débentures au montant de \$540,000.00 : (a) pour consolider la dette flottante de la Cité; (b) pour faire certains travaux d'aqueduc; (c) pour faire certains travaux d'améliorations locales; égouts, pavages, trottoirs; (d) pour certains travaux divers, abaissement de niveaux de rues, ouverture de nouvelles rues, et le tunnel de la rue St-Etienne, achat de marchandises pour les départements de feu et éclairage, etc.

ATTENDU que le Conseil de la Cité a jugé à propos et juge qu'il est désirable et opportun d'emprunter une somme de \$540,000.00 pour consolider la dette flottante de la Cité, due à la Banque Provinciale du Canada, sur billets, pour faire certains travaux d'aqueduc; pour certains travaux d'améliorations locales; égouts, pavages, trottoirs; pour certains travaux divers, abaissement de niveaux de rues, ouverture de nouvelles rues, et le tunnel de la rue St. Etienne, achat de marchandises pour les départements du feu et éclairage, etc.

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par voie de débentures émises sur le crédit de la Cité de Hull pour cette somme.

ATTENDU que la dite somme de \$540,000.00 à être ainsi empruntée en vertu de ce règlement, de même que toutes autres sommes déjà empruntées par la Cité depuis son incorporation, ne s'élèvent pas à un montant représentant un quart de la valeur des immeubles situés dans les limites de la Cité, d'après le rôle d'évaluation actuellement en vigueur, ainsi qu'il appert à l'état annexé comme Cédule A.

Il est en conséquence ordonné et statué par le présent Règlement, lequel cependant n'aura force et effet qu'après avoir été approuvé par les électeurs propriétaires, suivant la loi et par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, comme suit :

ATTENDU que la Cité désire consolider sa dette flottante au montant de \$204,000.00 payable vingt-cinq ans après son émission.

Afin de se procurer la somme de \$204,000.00 pour consolider la dette flottante, le Conseil de la Cité de Hull est autorisé par le présent règlement à emprunter une somme de \$204,000.00 et à émettre, vendre et négocier pour, et au nom de la Cité de Hull, des obligations ou débentures pour ce montant de \$204,000.00 et pour payer les billets escomptés à la Banque Provinciale du Canada, pour les dépenses suivantes.

Egoût, rue Maisonneuve.....	\$15 000 00
Egoûts, RE contrats Hébert et Dufresne.....	8 000 00
Reconstruction du pont Hull-Gatineau.....	16 000 00
Reconstruction du pont du Chemin d'Aylmer....	8 000 00
Reconstruction du pont "Pond Creek".....	28 500.00
Egoûts et trottoirs RE : règlement Nos 23, 24, 25 pour partie chargée à la Cité.....	3 500 00
Construction du système Hydro-Electrique RE Canadian General Electric.....	8 000 00
Macadamisage des rues Champlain et chemin de la Montagne RE Règlements Nos. 187-188	4 600 00
Ouverture de la rue Laval, Règlement No. 193	4 500 00

Construction du chemin d'Aylmer.....	6 250 00
Tarvia posé sur les rues St. Rédempiteur, St. Jean-Baptiste, Champlain, Papineau, Courcellette et chemin d'Aylmer	10 150 00
Déficit, année 1918.....	\$5 000 00
Déficit, année 1919.....	15 000 00
Déficit, année 1920.....	17 300 00
	37 300 00

AQUEDUC

Construction des services.....	6 000 00
Appareil de Chlorination.....	2 500 00
Déficit, année 1918.....	\$5 000 00
Déficit, année 1919.....	5 000 00
Déficit, année 1920.....	35 700 00
	45 700 00
Total.....	204 000 00

Les dites débentures seront faites payables au porteur d'icelles vingt-cinq ans à compter du 1er novembre 1921, avec intérêt à 6% par an, payable semi-annuellement.

Il sera annuellement prélevé sur les contribuables de la Cité, et par le présent Règlement, une somme de \$12,240.00 est affectée sur les revenus de la Cité, pour pouvoir au paiement des intérêts sur les dites débentures, à chacune des années à compter de et après l'émission d'icelles, jusqu'à leur pleine échéance.

Il sera et il est par le présent Règlement créé et établi, aux fins de racheter les dites débentures à leur échéance, sur les revenus de la Cité, un fonds d'amortissement de pas moins de \$5,237.50 par année, laquelle somme sera déposée au bureau du Trésorier de la Province de Québec, au crédit de la Cité, et restera ainsi déposée avec l'intérêt qui accroîtra sur icelle.

AQUEDUC

ATTENDU qu'il appartient au rapport de l'Ingénieur de la Cité, et que le Conseil a jugé et juge qu'il est désirable, urgent et nécessaire d'effectuer un emprunt par voie de débentures sur le crédit de la Cité, pour le posage de l'aqueduc dans diverses rues ou parties de rues, pour un montant de \$83,700.00, savoir :

RUES	DE	A	Montant
Eddy.....	Boul. St. Joseph.....	200 pieds ouest	2 022 87
Desjardins...	Boul. St. Joseph.....	350 pieds ouest	2 022 88
Scott.....	Chemin d'Aylmer..	Graham.....	9 878 40
Compagnie de Construction de Hull.....			5 555 85
Rochon.....	Amherst.....	Binet.....	2 612 05
Davies	Amherst.....	Carrière.....	3 972 85
Plessis.....	Dufferin.....	Davies.....	3 193 05
Nicole.....	Fortier.....	Richelieu.....	5 061 00
Jeanne D'Arc.	Fortier.....	300 pieds ouest.	3 635 75
Chemin Montagne Berry.....		Archambault...	16 726 65
Tétreault.....	Coallier.....	Bégin.....	3 905 50
Coallier.....	Lanaudière	Duhamel.....	3 200 00
Lanaudière	Belleau.....	Coallier.....	4 121 15
Carillon.....	Burke.....	Iberville.....	1 659 20
Maisonneuve..	Courcelette	Langevin	1 791 10
St. Bernard	Laval.....	Kent.....	1 418 70
Dollard.....	Cl. St. Martin...	Lévis	1 934 25
Youville.....	Laurier.....	Pont Alexandra	764 80
Vannes et Chambres de vannes.....			4 225 00
Achats de compteurs à l'eau.....			500 00
Bâtisses et outillage pour bureau de Chlorination..			1 000 00
Changer outillage chantier municipal, etc.....			1 000 00
Moteurs pour château d'eau.....			3 500 00
			<hr/>
			\$83 700 00

Le Conseil est par les présentes autorisé à emprunter une somme de \$83,700.00, et à émettre, négocier pour et au nom de la Cité de Hull, des débentures pour un montant de \$83,700.00 à être employé comme ci-dessus.

Les dites débentures seront payables au porteur d'icelles, quarante ans à compter du 1er novembre 1921, au bureau du Trésorier de la Cité, et l'intérêt payable semi-annuellement, savoir le 1er mai et le premier novembre de chaque année.

Il sera annuellement prélevé sur les contribuables de la Cité, et il est annuellement prélevé par le présent règlement, une somme de \$5,022.00 qui est affectée sur les revenus de la Cité, pour pourvoir au paiement des intérêts sur les dites débentures, durant toutes et chacune des dites années, à compter de et après l'émission d'icelles, jusqu'à leur pleine échéance.

Il sera et il est par le présent règlement créé et établi aux fins de racheter les dites débentures à leur échéance, sur les revenus de la Cité de Hull, un fonds d'amortissement de pas moins de \$989.94 laquelle somme sera déposée au bureau du Trésorier de la Province, au crédit de la Cité, et restera ainsi déposée avec l'intérêt qui accroîtra sur icelle.

ÉGOUTS

ATTENDU que des requêtes de contribuables intéressés ont été produites à ce Conseil demandant des canaux d'égoûts dans certaines rues ou parties de rues de la Cité, et que le Conseil, par résolution a décidé de faire construire ces canaux d'égoûts,

ATTENDU que ces résolutions ont été approuvées par le Conseil, après avoir été examinées par le Greffier, et qu'il est établi que les dites requêtes sont suffisantes en nombre de propriétaires riverains.

ATTENDU que les procédures ont été faites suivant les dispositions de l'article 147 de la loi 56 Vict. Ch. 52 et ses amendements.

ATTENDU que le coût de ces travaux d'égoût d'après estimation, s'élève à la somme de \$85,500.00, savoir :

EGOUTS

RUES	DE	A	MONTANT
Rochon.....	Amherst.....	Binet.....	\$2 234 70
Montclair.....	Boul. St. Joseph..	Fortier	11 967 60
Bourque.....	Boul. St. Joseph..	Berry.....	2 306 15
Nicolet.....	Berry.....	400 pds o. Fortier	4 235 00
McKenzie....	Boul. St. Joseph..	Dufferin.....	5 596 00
Fontaine	Berry.....	Fortier.....	1 938 60
Binet	Berry.....	Rochon.....	4 141 40
Lasalle.....	St. Rédempiteur..	Carillon.....	2 769 70
Garneau.....	St. Rédempiteur..	Crique.....	15 365 50
Carillon.....	Iberville....	Lotbinière....	6 270 00
Lotbinière...	Carillon.....	Montcalm. . .}	10 281 50
St. Jacques..	Papineau.....	Vaudreuil.....	3 471 00
Dupont.....	Garneau	St. Laurent.....	4 731 00
Châteauguay	Frontenac.....	Papineau.....	3 289 25
St Hyacinthe	St. Etienne.....	Gamelin.....	2 617 75
Laurier.....	Victoria.....	Hôtel-de-Ville..	1 934 85
Yonville....	Laurier.....	Pont Alexandra.	2 350 00
Outillage pour département des égoûts.....			

Il est en conséquence ordonné et statué par le présent règlement, adopté par la majorité absolue des membres de ce Conseil, et sujet à l'approbation des électeurs propriétaires, suivant la loi, comme suit :

Pour faire les dits travaux de canaux d'égoûts, le Conseil de la Cité de Hull est autorisé à emprunter une somme de \$85,500.00 représentant le coût des dits travaux, et à émettre, vendre et négocier, pour et au nom de la Cité de Hull, pour la construction des susdits canaux d'égoûts, des obligations ou débentures pour la dite somme de \$85,500.00.

Les dites débentures seront faites payables quarante ans de la date du premier novembre 1921, et porteront intérêt à un taux de 6% par année, payable semi-annuellement, le premier mai et le premier novembre de chaque année, au bureau du Trésorier de la Cité.

Il sera annuellement prélevé sur les contribuables propriétaires ou occupants d'immeubles riverains, situés des deux côtés de la rue où passent les susdits égoûts, sujets à imposition pour tels travaux, pendant l'espace de quarante ans, une somme de \$5,130.00 au moyen d'une imposition ou répartition spéciale, annuelle, pour pourvoir au paiement de l'intérêt sur les dites débentures, durant toutes et chacune des années à compter de et après l'émission d'icelles, jusqu'à la leur pleine échéance.

Il sera annuellement prélevé sur les mêmes contribuables intéressés, propriétaires ou occupants riverains de chaque côté des rues ou parties de rues où passent les dits égoûts, pendant l'espace de quarante ans, une somme de \$1,011.23 pour fonds d'amortissement, laquelle somme sera déposée entre les mains du Trésorier de la Province au crédit de la Cité, et restera ainsi déposée avec l'intérêt qui accroîtra sur icelle.

PAVAGES

Attendu que des requêtes de contribuables intéressés ont été produites à ce Conseil demandant des pavages dans certaines rues ou parties de rues de la Cité, et que le Conseil, par résolution a décidé de faire construire ces dits pavages.

ATTENDU que ces résolutions ont été approuvées par le Conseil, après avoir été examinées par le Greffier et qu'il est établi que les dites requêtes sont suffisantes en nombre des propriétaires riverains.

ATTENDU que les procédures ont été faites suivant les dispositions de l'article 147 de la loi 56 Vict. Ch. 52 et ses amendements.

ATTENDU que le coût de ces travaux de pavages, d'après estimation s'élève à la somme de \$80,500.00, dont deux tiers sont payables par les propriétaires riverains, et l'autre tiers par la Cité

RUES	DE	A	MONTANT
------	----	---	---------

PAVAGES

Principale.....	Notre-Dame. St. Rédeempteur	\$42 637 10
Du Pont.....	Frontenac ... St. Laurent....	29 560 10
St. Jean-Baptiste..	Notre-Dame. Laurier	3 492 50
Youville.....	LaurierPont Alexandra.	4 810 30
		<hr/>
		\$80 500 00

Il est en conséquence ordonné et statué par le présent Règlement, adopté par la majorité absolue des membres de ce Conseil et sujet à l'approbation des électeurs propriétaires suivant la loi, comme suit:

Pour faire les dits travaux de pavages, le Conseil de la Cité de Hull, est autorisé par les présentes, à emprunter une somme de \$80,500.00 représentant, d'après estimés, le coût des dits travaux de pavages et à émettre, vendre et négocier, pour et au nom de la Cité de Hull, pour la construction des susdits pavages, des obligations ou débentures pour la dite somme de \$80,500.00.

Les dites débentures seront faites payables trente ans de la date du premier novembre 1921, et porteront intérêt à un taux de 6% par année, payable semi-annuellement, le premier mai et le premier novembre de chaque année, au bureau du Trésorier de la Cité.

Il sera payé annuellement par la Cité, un tiers du montant requis pour intérêts, savoir \$1,610.00 et il sera annuellement prélevé sur les contribuables riverains, des deux côtés de la rue où passent les susdits pavages, intéressés dans la construction des dits pavages, occupants ou propriétaires sujets à imposition pour tels travaux, au moyen d'une imposition ou répartition spéciale, annuelle, pendant l'espace de trente ans, une somme de \$3,220.00 pour pourvoir au paiement des deux-tiers de l'intérêt sur les dites débentures, durant toutes et chacune des années à compter de et après l'émission d'icelles jusqu'à leur pleine échéance.

Il sera payé annuellement par la Cité la somme de \$519.80 représentant un tiers du fonds d'amortissement et il sera et il est annuellement prélevé sur les mêmes contribuables intéressés, propriétaires ou occupants riverains de chaque côté des rues ou parties de rues où passent les dits pavages, pendant l'espace de trente ans, une somme de \$1,039.59 représentant les deux-tiers du montant annuel requis pour fonds d'amortissement, laquelle somme sera déposée entre les mains du Trésorier de la Province, au crédit de la Cité, et restera ainsi déposée avec l'intérêt qui accroîtra sur icelle.

TROTTOIRS

ATTENDU que des requêtes de contribuables intéressés ont été produites à ce Conseil demandant des trottoirs dans certaines rues ou parties de rues de la Cité et que le Conseil, par résolution a décidé de faire construire les dits trottoirs.

ATTENDU que ces résolutions ont été approuvées par le conseil, après avoir été examinées par le Greffier et qu'il est établi que les dites requêtes sont suffisantes en nombre des propriétaires riverains.

ATTENDU que les procédures ont été faites suivant les dispositions de l'article 147 de la loi 56 Vict. Ch. 52 et ses amendements.

ATTENDU que le coût de ces travaux de trottoirs, d'après estimation s'élève à la somme de \$2,500.00, savoir :

TROTTOIRS

RUE	DE	MONTANT
Maisonneuve.....	St. Bernard.....	Lévis.... \$2 500 00

Il est en conséquence ordonné et statué par le présent règlement, adopté par la majorité absolue des membres de ce Conseil, et sujet à l'approbation des électeurs propriétaires suivant la loi, comme suit :

Pour faire les dits travaux de trottoirs, le Conseil de la Cité de Hull, est autorisé à emprunter une somme de \$2,500 00 représentant d'après estimés, le coût des dits travaux de trottoirs, et le Conseil de la Cité est autorisé par les présentes à émettre, vendre et négocier, pour et au nom de la Cité de Hull, pour la construction des susdits trottoirs, des obligations ou débentures pour la dite somme de \$2,500.00.

Les dites débentures seront faites payables vingt ans de la date du premier novembre 1921, et porteront intérêt à un taux de 6% par année payable semi-annuellement, le premier mai et le premier novembre de chaque année, au bureau du Trésorier de la Cité.

Il sera annuellement prélevé sur les contribuables riverains, propriétaires ou occupants d'immeubles, sujets à imposition pour tels travaux, au moyen d'une imposition ou répartition spéciale, annuelle, pendant l'espace de vingt ans, une somme de \$150.00 pour pourvoir au paiement de l'intérêt sur les dites débentures, durant toutes et chacune des années à compter de et après l'émission d'icelles, jusqu'à leur pleine échéance.

Il sera et il est par le présent règlement annuellement prélevé sur les mêmes contribuables, propriétaires ou occupants d'immeubles riverains, intéressés dans les dits travaux, pendant l'espace de vingt ans, une somme de \$88 43 pour fonds d'amortissement laquelle somme sera déposée entre les mains du Trésorier de la province au crédit de la Cité, et restera ainsi déposée avec intérêt qui accroîtra sur icelle.

DIVERS

ATTENDU que sur la recommandation de l'ingénieur de la Cité, le Conseil a jugé et juge qu'il est désirable, urgent et nécessaire d'effectuer un emprunt par voie de débentures émises sur le crédit de la Cité, pour un montant de \$71,800.00 représentant le coût des travaux suivants, savoir :

DIVERS :

Abaissement de la côte de la rue Wellington....	\$ 3 000 00
Abaissement de la côte de la rue Châteauguay..	2 145 00
Abaissement de la côte de la rue Dollard.....	2 805 00
Nivellement de la rue Maisonneuve.....	1 122 00
Nivellement de la rue Dollard	1 097 25
Nivellement de la rue Kent.....	1 320 00
Ouverture de la rue Dollard.....	3 575 00
Ouverture de la rue Dollard projetée (ligne de vision)	15 073 55
Ouverture de la rue Coallier.....	1 662 20
Tunnel de la rue St-Etienne.....	40 000 00
Total	\$71 800 00

ATTENDU que sur la recommandation de l'ingénieur la Cité, et des autres officiers, le Conseil a jugé et juge qu'il est désirable, urgent et nécessaire d'effectuer un emprunt par voie de débentures émises sur le crédit de la Cité, pour un montant de \$12,000 00 représentant le coût des travaux suivants :

DÉPARTEMENT DU FEU

Reconstruction du fourgon à échelles du poste

No 3	\$3 650 00
Sept boîtes d'alarmes compris l'installation	1 500 00
Deux échelles d'extension de 35 pieds et deux	
échelles à couverture	350 00
1,000 pieds de boyaux de 2½ pouces	1 500 00

ÉCLAIRAGE

Ajouter un transformateur et un panneau dans la

Switch-board	1 500 00
48 lampes à \$24.00 chacune	1 152 00
Changer et ajouter un autre circuit	800 00
Posage des lampes rues Montclair et	
St-Rédemptr	600 00
Posage des lampes extras	800 00
Dépenses imprévues	148 00
	\$12 000 00

Il est en conséquence ordonné, résolu et statué par le présent règlement, lequel cependant n'aura force et effet qu'après avoir été approuvé par les électeurs propriétaires, suivant la loi et par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

Afin de se procurer les sommes ci-dessus, pour les fins énoncées plus haut, le Conseil de la Cité de Hull, est autorisé par le présent règlement à emprunter, et émettre, vendre et négocier pour et au nom de la Cité de Hull, des obligations ou débentures pour les montants ci-dessus, savoir \$71,800.00, \$12,000.00 représentant le coût des travaux divers énumérés ci-dessus.

Les dites débentures seront faites payables à trente ans à compter du premier novembre 1921, au porteur d'icelles, au bureau du Trésorier de la Cité de Hull, et porteront intérêt au taux de 6% par année, payable semi-annuellement, savoir, le premier mai et le premier novembre de chaque année.

Il sera annuellement prélevé sur les contribuables de la Cité de Hull, et par le présent règlement une somme de pas moins de \$5,08.00 est affectée sur les revenus de la Cité, pour pourvoir au paiement de l'intérêt sur les dites débentures, à compter de et après l'émission d'icelles, jusqu'à leur pleine échéance.

Il sera et il est par le présent règlement créé et établi, aux fins de racheter les dites débentures à leur échéance, un fonds d'amortissement de pas moins de \$1,623.32 laquelle somme sera payée entre les mains du Trésorier de la Province, annuellement, au crédit de la Cité de Hull, et restera ainsi déposée avec l'intérêt qui accroîtra sur icelle.

Le présent règlement sera considéré comme règlement séparé pour chacun des objets susmentionnés et aura la même valeur et le même effet que si un règlement séparé avait été passé pour chacun des dits objets définissant les travaux à faire, et le coût aux propriétaires en profitant et la part payable par la Cité, ainsi que le montant à être payé par les propriétaires, le montant des débentures à être émises et le montant annuel à être prélevé et payé durant les diverses années y mentionnées, pour lesquelles les diverses débentures seront émises et toutes autres matières applicables au présent règlement et aux cédules qui y sont annexées.

Les dites débentures lorsque ainsi émises, seront signées par le Maire et le Greffier de la Cité et porteront le sceau de la Cité, excepté les débentures pour améliorations locales, lesquelles seront signées par le Maire et le Trésorier et devront porter un certificat du Greffier de la Cité, indiquant l'objet pour lequel elles sont émises.

Les dites débentures seront de la dénomination de cent, cinq cents et mille piastres chacune.

Les dites débentures seront faites payables au porteur d'icelles, au bureau du Trésorier de la Cité de Hull, à la date de leur échéance, et il sera annexé à chacune des dites débentures des coupons pour le montant et l'intérêt semi-annuel, les-

quels coupons seront signés par le Maire et le Greffier ou le Trésorier, suivant le cas, mais ces signatures pourront être lithographiées sur les dits coupons, lesquels seront fait payables aux porteurs d'iceux, lors de l'échéance de l'intérêt semi-annuel mentionné aux dites débentures et seront remis sur paiement au Trésorier de la Cité.

L'émission des dites débentures en capital, intérêts et les fonds d'amortissement plus haut mentionnés seront et sont par le présent règlement garantis et assurés sur les fonds généraux de la Cité.

L'enregistrement du dit règlement et des dites débentures à être ainsi émises sur celui, est autorisé et pourra être fait au bureau d'enregistrement du Comté de Hull, suivant les dispositions de la loi.

Le régistrateur du Comté de Hull, fera entrer et enrégistrer, à la demande du porteur originaire ou de tout cessionnaire, le nom de ce porteur ou de ce cessionnaire et le dernier inscrit dans le livre d'enregistrement sera " prima facie" réputé propriétaire et possesseur légal de toutes débentures ainsi enrégistrées.

FAIT ET PASSÉ en la Cité de Hull, les jour et an ci-dessus, sous le sceau de la Cité de Hull.

LS COUSINEAU.

H. BOULAY,

Maire.

Greffier.

Tel qu'il appert par avis public affiché à cet effet le 13 octobre 1921, le règlement ci-dessus portant le numéro 221 sera soumis à une assemblée publique des électeurs propriétaires qui aura lieu à l'Hôtel-de-Ville à dix heures de l'avant-midi mardi le 15 novembre 1921, afin d'être approuvé ou déapprovée.

LS COUSINEAU,

H. BOULAY,

Maire.

Greffier.



PROVINCE DE QUÉBEC, }
District de Hull. } CITÉ DE HULL

No. 62 SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1921

A une assemblée régulière du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures du soir, mardi le 8 novembre 1921; à laquelle sont présents:—Son Honneur le maire Louis Cousineau au fauteuil et les échevins Taylor, Legault, Falardeau, Charron, Chénier et Talbot, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Charron :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs moins celles de : Dr. T. B. Davies RE réclamation pour dommages; Alex. Falardeau RE enlèvement de la neige; réclamation de M. François Gavard; de M. Oscar Morin sous ministre des affaires municipales; réclamation de M. Léopold Legault; Syndicat des journaliers de la Cité de Hull; Grant J. Stuart RE fourniture de lait aux enfants mal nourris; de Théodore Nault; Canadian Underwriters; conseil des métiers et du travail de Hull.

Adopté.

LE 22IÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité des Finances dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 25 octobre 1921 à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Falardeau président au fauteuil et les échevins Taylor et Chénier a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :—

110	Entretien des prisons	\$215 25
111	L. de G. Raby	(Divers) 145 80
112	Ed. Pyè	(H-de-Ville) 15 00
113	The Solex	" 27 69
114	J. C. Descarries	(Papeterie) 8 50
115	Office Speciality Co..	" 6 34
116	A. A. Laflamme	" 9 00
117	Irenée Bérubé	" 3 20
118	C. P. R	(Barrières) 58 01
119	Eugène St. Jean	(Règ. 194 33 00
120	Hull & Ottawa Garage	" 30 00
121	Affaires litigieuses J. W. Ste Marie	207 97
122	" A. Pepin	28 10
123	G. E. Gauvin & Fils Impressions	89 50
124	Le Spectateur	(Publication) 59 100
125	Southam Press Co.... Taxes	
	Amusements	140 50
126	Dame Alb. Duguay (Imprévues)	5 00
127	M. Myre	" 61 75
128	A. Labelle	" 447 13
129	Bell Telephone	(Divers) 195 61

Votre comité recommande :—

Que Son Honneur le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer et renouveler les billets échéant le 9 novembre courant, ainsi que celui de \$20 000.00 échéant le 21 novembre. Le Trésorier devra cependant en payer une partie si les fonds en mains permettent de le faire.

Votre comité recommande faire remise de la taxe de locataire due par M. Napoléon Thériault jusqu'au 1er mai 1921.

Que le Trésorier soit autorisé à payer à Dame Webster la somme de \$10.00 conformément à la demande faite par M. Louis Thérien.

Qu'une remise de taxes municipales et de taxes de locataire soit faite pour jusqu'au 1er mai 1921 à :

Ambroise Sanctuaire 188 St. Rédempteur, taxe de locataire.

Dame Napoléon St Denis, rue Notre-Dame, taxe de locataire

Dame Vve H. Angrignon No. 104 Maisonneuve, taxes de locataire

Dame Vve Albina St. Denis, 252 Champlain,

Philippe Poirier, angle Papineau et Châteauguay, taxe de locataire

Dame Veuve Adélard Aubry

Sam. Morand, 61 rue St. Jean-Baptiste, taxe de locataire

Dame G. Blais, Hull, taxes Municipales

Dame Vve Placide Leblanc, 210 Maisonneuve,

Vve Jos. Latour 75 rue St. Jacques

Vve Auguste Grenon,

Dame Ernest Nadeau,

Vve Cyrille Richer, 75 rue Kent

Isaïe Dupuis, 2 rue Dupuis

Veuve Olivier Pilon, 78 rue Frontenac

Vve Hector Angrignon pour \$29. 62

Dame Jacques Ste-Croix 103 rue St. Henri

Retrancher la taxe de locataire à Eugène Prud'homme

attendu qu'il est propriétaire rue St. Hyacinthe.

Que les changements recommandés par l'évaluateur, au rôle d'évaluation dans son rapport en date du 2 novembre 1921 soient approuvés, comme suit :—

8488 Substituer Eugène Régimbal à Trefflé Cousineau.

10851 Retrancher cette entrée, est propriétaire No. 371 Champlain.

10827 Retrancher cette entrée, est propriétaire au No 8346.

8124a Substituer Emile Gagné à Alphonse Latulippe.

9047 Faire remise à M. P. Lamiraude de la somme de \$6.72 sur sa taxe de locataire, ne paie que \$192.00 par année et y substituer No 132 à 262 St-Joseph.

6079 Substituer Xavier Perron à Jos. Narbonne.

6845 Substituer Vve Jos. Briand à Jos. Joanette.

6846 Substituer Vve Jos. Briand à Jos. Joanette.

1699 Retrancher la maison déjà inscrite au No. 1701 avec évaluation de \$595 laissant le terrain vacant à \$205.00.

1700 Substituer Wilfrid à Joseph Labelle.

10991 Faire remise à H. Lafleur la somme de \$8.00 de meure à Maniwaki.

5803 Substituer Emile Normand (du Marché By à Ottawa à J. F. Nadon.

10637 Incrire H. Lafleur avec loyer de \$120. au lieu de \$300.00.

9118 Substituer \$96.00 à \$180.00 à David Morisette.

8302 Substituer Joseph Cabana à Zéphir Cabana.

8744 Substituer Antoine Chartrand à Geo. Wissel.

11049 Faire remise à M. McMullen de la somme de 49c. ne paie que \$54.00 par an.

7731 Substituer Remi St. Pierre à Gilbert Leblanc.

7562 " Gilbert Leblanc à Ls. Descotes.

6100 " D. Dupuis à Fortin & Gravelle.

6102 " Albert Tremblay à Fortin & Gravelle.

6109 " Omer Servant à " "

6111 " Eug. Prud'homme à " "

6185 " Nap. Champagne à " "

4838 Retrancher cette entrée déjà inscrite au no. 4825.

1271-1272 Substituer M. Abraham Archambault à Vve. Dr. E. D. Desrosiers.

10851 Retrancher cette entrée, est propriétaire au no. 371 Champlain.

8197 Substituer Albert Saumure à Albert Chevrier.

8200 " Albert Chevrier à Placide Leblanc avec évaluation \$300 pour la maison et \$400 pour terrain.

10754 Retrancher cette entrée déjà inscrite au no. 10194

9727 " \$9.00 sur sa taxe de locataire à Oscar Goulet demeurait à Montreal en 1919 et substituer 117 St. Jacques à 80.

10794 Retrancher cette entrée, est propriétaire au no 8252

5007 Substituer Eusèbe Carbonneau à G. D. Graham.

9766 Incrire Sévigny Chevrier avec loyer de \$60 00 par année.

9554 Faire remise à J. H. Moquin la somme de \$1.00 sur sa taxe de locataire, ne paie que \$20.00 par mois

6528 Substituer François Rondeau à H. Manchester.

6443 " D. Manchester à Pierre Gélineau.

6494 " Jos. Simard pour partie 73 et partie de 72 avec évaluation de \$300, laissant W. G. Manchester propriétaire de la balance du 72 évaluation de \$100.00

9602 Faire remise à J. A. Bernier de \$6.50 sur sa taxe de locataire rue Langevin.

8415 Substituer Paul Levesque à Dame O. Chartrand.

3465-3466 Substituer R. D. McLaren à H. Little.

10571 Incrire Edmond Morin avec un loyer de \$120.00 au no. 14 Victoria laissant Alfred Bernier locataire avec un loyer de \$120.00

9908 Retrancher taxe de locataire \$4.32 est propriétaire rue Jeanne d'Arc.

10328 Substituer Cléophas Lepage à Nelpha Lepage
" 98 Garneau à 176 Champlain.

10903 " 308 Champlain à 309 Maisonneuve et Jos. Chénier comme locataire payant un loyer annuelle de \$120.00

8680 Retrancher le stock de \$1000.00 et le nom de F. Bourdon et inscrire le nom de M. Romanuck & Alex. Joseph

comme locataire avec loyer de \$600.00 avec taxe spéciale pour Garage Public avec gazoline et huile.

7443 Substituer E. H. Laflamme à A. Moussette.

6708 " El 34 à $\frac{1}{2}$ 97

1418 " Pierre Robinson à Bissonnette & Pharand

5732 " Ferdinand Régimbal à O. Gravelle.

5870 " Nap. Goulet à Pierre Robillard.

4648 " Geo. Ludger Raymond à Alcide Michaud

9859 Faire remise \$2 40 sur taxe locataire ne paie que \$120.00 par année.

6166 Substituer Jos. Thivierge à Raymond Monette.

6491 " Jos. Théophile Giroux à E. Désormeaux

Inscrire le nom de J. E. Carrière avec un loyer de \$50.00 par année au no. 82 Maisonneuve, Quartier (4)

Inscrire le nom de Louis, Philippe, Diomède, Falconio Bérubé avec un loyer de \$25.00 par année, au no. 134 Hôtel-de-Ville, quartier (4).

Inscrire le nom de Jos. Vaillancourt père avec un loyer de \$25.00 par année au no 74 $\frac{1}{2}$ Notre-Dame, Quartier (4)

7402 Substituer Jos. Galipeau à Léopold Foucault.

10624 " M. Marcessault à Sévigny Chéné.

7456 " Jos. Champoux à M. Chapman.

8474 " Henri Hamelin à Dame Darius Caron.

6128 " Wilfrid Lacroix à Eugène Morin.

9858 Faire remise à Eug. Morin de la somme de \$2,40 sur sa taxe de locataire ne paie que \$5.00 par mois

6314 Substituer Jos. Amyot à Auguste Pelletier

9317 Retrancher cette entrée M. Dorion est propriétaire au No 58 Garneau.

1660 Substituer Jean Chartrand à Victor Barbès.

2603 " M. P. Walters à A. Desparois.

2601 " A. Desparois à M. P. Walters.

9830 Retrancher cette entrée est propriétaire sur la rue Béri à Wrightville au No 2601.

8775 Retrancher les améliorations locales à M. Carpentier et les inscrire à H. Dupuis au No 8395.

10517 Retrancher cette entrée est propriétaire au No 6 Salaberry.

10949 Faire remise à M. T. Lanctôt de \$4.00 sur sa taxe de locataire, a pris possession de la maison le 1er novembre.

10894 Faire remise à G. Gellespie de la somme \$6.72 sur sa taxe de locataire pour le mois, et substituer Dr. A. T. Tel-mosse à G. Gellespie avec loyer de \$168.00 et taxe spéciale pour médecin Vétérinaire.

9374 Retrancher cette entrée est propriétaire sur la rue Montcalm.

1671 Substituer W. A. & J. E. Cole à D. Ramsay.

6404 " 12-12 à 12-24.

6556 " Jérôme Dugas à Nap. Malouin.

6558 " Jos. Lafontaine à Alex. Pommainville.

6377 Incrire Stevens Thivierge comme occupant avec une maison à \$550.00 et terrain \$250.00 total \$800.00.

6406 Retrancher cette entrée inscrite au No 6403

6410 " " " " " 6404.

6553 Incrire M. Fontaine comme occupant.

6565 " le nom de Paul Vallières comme occupant avec une maison évaluée à \$400.00 et \$225.00 pour le terrain.

6573 Incrire le nom d'Aldélar Groulx avec une maison évaluée à \$400.00.

6574 " Olivier Montcion dit Lamouche comme occupant avec une maison évaluée \$500.00.

6673 Incrire Emery Gauthier comme occupant avec maison évaluée \$600.00.

4645 Substituer Arthur Martin à Jos. Normand.

6674 Incrire le nom de Jos. Desloges comme occupant

avec une maison évaluée à \$500.00 sur le lot 14-6 et substituer 14-6 à 14-50.

6675 Incrire P. Beaudin comme occupant.

8888 " Emile Gagné comme propriétaire du lot 217 E 13 Evaluation de \$200.00 pour le terrain \$300.00 pour la maison.

8889 Incrire le nom de Geo. Wissell comme propriétaire du lot 217 E 25 Evaluation \$200.00

8890 Incrire Pierre Guilbault pour 217 E 31 à \$200.00

8891 " Adélard Audette pour 217 E 7 à 200.00 pour le terrain et \$350.00 pour la maison.

8892 Incrire Cléophas Fortier pour 217 E 6 \$250.00 pour le terrain et \$250.00 pour la maison.

8893 Incrire E. Tremblay pour 217 E 8, \$250.00 pour le terrain et \$350.00 pour la maison.

8894 Incrire A. Chartrand pour 217 E 9m avec terrain à \$250.00 et maison \$250.00

6676 Incrire le nom de Nap. Demers occupant terrain \$200.00 et maison \$250.00

6667 Substituer Adrien Demers à P. H. Durocher avec une maison de \$300.00

8271 Substituer J. Edouard Chénier à Chas. Maurier.

8048 " Alphonse Charron à J. Pharand, avec une maison de \$250.00 et terrain \$250.00 et substituer J. Pharand à A. H. Dame.

8046 Incrire Alphonse Cyr comme occupant.

8052 Substituer Louis Desjardins à Louis Chartrand.

8124a " 217 F 19 à 217 F.

8125 " 217 F 11 à 217 F.

8126 " 217 F 10 à 217 F.

8425 " Abraham St. Pierre à P. Robillard.

8723 " Oscar Gauthier & Adjutor Vézina à J.

Duguay.

8361 " Roméo Roy à Alexina Robillard.

6906 " Scott Estate pour lot 282 avec évaluation de \$600.00 laissant M. Nap. Gagnon propriétaire du lot 273 évalué à \$590.00 avec une maison à \$610.00 et substituer le lot 282 à 283.

8062 Substituer Nap. Demers (père) à Nap. Demers (fils)

3921 " M. Gorman à Mrs. Lafranchise.

3950 " Melle Cayer à Mde Lafranchise.

4135-4136 " M. Soulières à Mde Lafranchise.

4110 " P. Collins à Mde Lafranchise.

4109 Retrancher le nom de M. Despaties

2997 Du rôle 1920 retrancher cette entrée déjà inscrite au no. 3650.

3199-3200 Substituer Mde. Lafranchise à Budget Murphy et Mde Ouellette.

8798 Substituer E 99 à E 109 avec maison de \$650.00

8813 " Dame Achille Robinson (père) pour E 109 vacant évaluation \$250.00

10554 Substituer \$25.00 au lieu de \$144.00, M. Garneau est gardien de la batisse.

10220 Substituer \$240.00 à \$360.00 J. E. Gauthier ne paie que \$20.00.

9467 Substituer J. Alfred Giguère à Alphonse Giguère.

7387 " Eugène Levergneux à Ls. Leblanc.

10224 " B. Feller à Carrière & Ayotte avec loyer de \$300.00 et stock \$1000.00

Inscrire le nom de Eugène Lessard au no. 28 Leduc, agent d'immeubles et loyer de \$25.00 par année.

4084 Substituer Geo Hansen à Wm. Clark.

8796 Substituer Elie Fournier à Ferdinand Cyr.

8120 " Pierre Chénier à M. Desjardins.

6057 " Auguste Régimbal à Alfred Larose.

442 Substituer Lucien Chevrier (46 Dollard) à Victorine St. Denis.

Inscrire le nom de Anthime Carrière comme locataire au no. 62 Vaudreuil avec loyer de \$25.00 par année, (Quartier 3).

5635 Substituer Emile Bond à Dame I. Coulombe.

9905 Retrancher cette entrée est propriétaire rue St. Henri.

5921 Substituer J. E. Barnabé à P. J. Flanagan, et retrancher M. Barnabé comme locataire.

8770 Substituer Albert Boucher à Joachim Charron.

2558 " Arthur Méthote à Ferdinand Villeneuve

1896 Retrancher cette entrée déjà inscrite au no. 2697

1886 " " " 2696

9543 Incrire le nom d'Adrien Beaulne avec un loyer de \$50.00 au no. 37 Carillon et retrancher \$12.30 au no. 80 Wellington.

4084 Substituer Geo. E. Hanson à Wm. Clark.

10380 Retrancher cette entrée M. J. Champoux est propriétaire au no. 143 Maisonneuve.

10479 Retrancher cette entrée déjà inscrite au no. 10655

9094 " M. Montclair est propriétaire rue Boucherville.

10630 Substituer 86 Montcalm à Langevin avec loyer de \$180.00 au lieu de \$240.00.

9865 Retrancher cette entrée est propriétaire au no. 360 Champlain (John Laliberté)

9660 Substituer Willie Coté à Adélard Durand.

8294 " M. Séguin à Gédéon Labelle.

8073 " Ferdinand Corbeil à Victor Desjardins.

10549 " Jos. Croteau à Dame E. Lepage.

8556 " Emile Bérubé à H. Constantineau.

9720 " J. E. Thériault au no. 19 Wellington, avec un loyer de \$120.00 au lieu de \$180.00

4663 Retrancher le stock à Wright & Co.

4609 Retrancher taxe spéciale sur Manufacture.

9400 " \$6.00 sur taxe de locataire, à demeuré 6 mois à Ottawa.

5594 Substituer Théophile Saucier à T. Gadbois.

5786 Faire remise à Télesphore Bélanger \$3.26 sur améliorations locales il ne doit être chargé que pour 33' pour égout et pavage rue Laval au lieu de 34' 6".

4133-4134 Substituer Chas. Morier à Jos. Morier.

4557 Substituer Paul Labelle à Dosithée Caron.

4558 " Geo. Henri Brunet à Dosithée Caron.

6817 " G. H. Brunet & F. A. Labelle à Laroche & Duguay.

5922 Ajouter Eddie Forcade & Octave Pelletier comme prop-conjoints.

Inscrire Emile Charbonneau comme locataire au no. 99 rue Laval payant un loyer annuel de \$25.00.

5782 Ajouter Hervé Aubin dit St. Louis comme prop-conjoint.

4589 Substituer Arthur Charlebois à Fabien Labonté.

9625 " Théophile Régimbal à Club Fédéral.

6260 " Eugène Séguin à Jos. Gravelle.

8841 " Pete Killduff à A. Desjardins.

5777 Ajouter Ernest Gauthier et Alphonse Gauthier comme pro-conjoints.

5599 Ajouter Maxime Laberge comme co-propriétaire

9596 Substituer A. R. Farley à D. Bélanger.

9638 " Emile Laplante à Plante

8294 Substituer Banabé Séguin à Gédéon Labelle.

4519 " A. N. Olmstead à W. H. Olmstead.

4054 " Percy Lynott à Moïse Lafleur.

88 " Louis Ouellette à Alfred Godeau.

6813 " Emile Gravelle à John Grenier.

7537 " Dame Vve Albert Bouvrette à A. Bouvrette.

8882 " Vve Louis St-Louis à A. Vaudrin

9722 " Chas. Tachereau à Chas. Jérôme

5922 Ajouter Charles Piché et David Murphy comme prop-conjoints.

2631-32-33 Retrancher ces entrées, ces numéros sont des rues.

2816 à 2889 Retrancher ces entrées déjà inscrites au No 2762.

4415 Retrancher une maison évaluée à \$300.00 la maison a été transportée au No 4420.

6312 Substituer Emeril Chrétien à M. J. Derby.

6810 " Pierre Villeneuve à Jos. Tremblay.

6861 " Vve Delphis Savard & O. Dagenais à O. Dagenais et V. Patenaude.

4023 Substituer Jos. Edouard Verner à Joseph Verner.

4961 " André Bélanger à Eug. C. Trottier.

8759 Incrire Joseph Roy pour le $\frac{1}{4}$ 409 \$250. pour terrain et \$425. pour la maison

8204 Substituer Amédée et Noé Marengère à Noé Marengère.

10758 Retrancher cette entrée est propriétaire au no. 8204

1730 Substituer Jos. Fortier à J. E. Taggart.

10 " Rèv. M. Lombard à Oscar Gagnon et l'inscrire la propriété comme exempte d'impôt suivant la loi résidence du Curé.

7313-7344 Substituer Josephat Thibault à E. Caron et A. Thibault.

5923 Ajouter Albert Meilleur et Arthur Rossignol comme propriétaire-conjoints.

1891 Incrire une maison évaluée à \$370.00 avec No 1891 92-93., portant le No 1 Chauveau.

1681 Retrancher une maison évaluée à \$355.00 laissant le terrain vacant évalué à \$245.00 et substituer Jos. Amyot à N. Champagne.

4937 Substituer Arthur Lajoie à Valmore Servant.

9866 Retrancher \$4.80 sur taxe de locataire est propriétaire au no. 4937

8119 Inscrire Trefflé Gauthier comme propriétaire avec évaluation de \$300.00 pour terrain \$400.00 pour la maison.

8118 Inscrire Joseph Roy pour $\frac{1}{4}$ 409 Terrain \$300,00 Maison \$325. Total \$625.

3765 Substituer Jos. Poulin à Robert L. Ross

1951 " Dame Fred. Bullis à Dame I. Compagna

8326 " Roméo Laroche à Thos. Desmaraïs.

2025 " René Danis à Dame Lafranchise.

4037 " Lionel Isabelle à Chas. Isabelle.

4542 " Pierre Bégin à Patrick Nash.

6834 " Alfred Lebel à Alfred Leduc.

7777 " Léopold Dupont à Léon Dupont.

8637 Retrancher 1 cheval à T. Groulx.

4628 Substituer Eugène Trottier à Wm. Tremblay.

1722 " Jos. Lapierre à Succ. Allison.

1716 " Jos. Longpré à Succ Allison.

2057-58 " Onésime Tremblay à Succ. Vve Allison.

8671 " John Cyr à Dame J. Cyr.

6377 " Stevens Thivierge à P. H. Durocher.

8072 " Hilaire Pelchat à Isaac Wissell.

4672a " Wm. Fitzsimmons à Emilien Hébert.

1293-94 " Dame Rosa Lahaie à J. P. Lahaie.

5882 Ajouter Alfred Séguin et Edgar Séguin comme propriétaire-conjoints.

1704 Substituer Joseph Boge à Félix Parent.

6952 Substituer Cléophas Charron à E. Thibault.

3758 " Cyrille Charron à Emilien Patenaude.
7572 " J. A. Bernier à D. Levesque.
44 " George Séguin à Jeanne Whitmore.
5599 " Louis Laberge à J. Laberge.
9909 Retrancher cette entrée est propriétaire au No 53
St Hyacinthe,
9549 " le stock déjà inscrit à Kelly & Leduc.
8197 Substituer Albert Saumure à Albert Chevrier.
10281 Retrancher \$1.20 taxe locataire à Ovide Fortier ne
paie que \$120.00 par année.
4879 Substituer Jules Charbonneau à Eugène Charbon-
neau.
222-223 Substituer J. Belliveau à Dame J. A. Lessard.
8292 " Jos. E. Chevrier à Chas. Morier.
8493 Retrancher le nom Dame J. Binet, laissant Jos.
Binet propriétaire.
8060 Retrancher le stock à Rosario Madore.
3898 Substituer Geo. Faris à Wm Faris.
5064 " Vve C. Poirier et H. Duchene à Vve
Clovis Deschamps.
Inscrire Fernando Charbonneau comme locataire
avec un loyer annuel de \$25.00 au No. 99 rue Laval.
8052 Substituer Louis Desjardins à Ls Chartrand.
8028 " Geo. Lacasse à Alex. Patry.
8646 Retrancher 37 chevaux à H. Dupuis.
8394 M. H. Dupuis doit payer pour 33 au lieu de 35 pour
égoût soit 57 7 au lieu de 6 12.
8417 Substituer John Laliberté à H. Dupuis.
8866 " O. Poulin à " "
8876 " M. Soucy à " "
1446 " Odina Derby à Laurent Derby.
5834 " Boucher & Frères à H. Dupuis
6248 " Henri Prud'homme à H. Dumontier.

4251 Retrancher la maison déjà inscrite au No. 4249.

9627 Substituer Antonio, Loronzo à Laroche Frères.

47 Maisonneuve, Quartier 4 Incrire Aldège Duquette comme pensionnaire avec loyer de \$25.00

5599 Substituer Louis Laberge à J. Laberge.

9909 Retrancher cette entrée, est propriétaire au No. 53 St. Hyacinthe.

6957 Substituer Gonzague Rochon à Vve. G. Rochon

5046 " Vve Isaïe Poirier à Isaïe Poirier.

6622 Retrancher un cheval à Donat Laflamme depuis 1er mai.

9729 Substituer Vve Arsène Viau à Dame A. Plouffe.

7795 Faire remise à Wilfrid Jean de la somme de \$13.44 sur canal d'égoût, règlement 21 ne doit être chargé que pour 85' au lieu de 99.

8633-8363a Substituer Philomène F. McFarlane, Eugène Joseph, George Paul Reinhart et Vve Joseph Reinhart père à Succession Joseph Reinhart père-

8486 Incrire le nom de Dame Thos. Desmarais comme propriétaire du terrain et Joseph Paquin et Rodolphe Moreau comme occupants.

8521 Substituer Dame R. Bordeleau à Robert Bordeleau.

5707 Incrire les noms de Hector Stanislas Joseph Cloutier fils comme occupants.

7574a Substituer Bélonie Grenon à Delle R. de L. Provost avec évaluation de \$300. pour terrain \$200. pour la maison pour partie du lot 389.

Substituer Octave Boucher à Delle R. de L. Provost pour partie du lot 389 avec évaluation de \$250.00

467-468-985-986 Substituer Omer Bourdon à Canadian Capitol Rea. Co.

825-826-1363-1364-1365 Substituer Vve Jos. Laurin à Can. Cap. Rea. Co.

1110-1111 Substituer Emile Robitaille à Can. Cap. Rea Co
422-1519 Substituer Vve A. Lafleur à Can. Cap. Rea. Co
1240-1241-1242-1243 Substituer Joseph Wolfe à Can. Cap Rea. Co.
1467 1468-1469-1470 " St-George Lemoyne à Can. Cap. Realty. Co.
495-496-497 Substituer Dame St-George Lemoyne à Can. Cap. Rea. Co.
1120-1121 Substituer Emile J. Ménard à Can. Cap. Rea. Co.
453-454-1374-1375 Substituer F. X. Giroux à Can. Cap. Realty Co.
1128-1129-1337-627-628 Substituer Jos. Théo. D'Aoust à Canadian Capitol Realty Co.
1116-1117-1176-1177 Substituer Adrien St. Laurent à Canadian Capitol Realty Co.
473-474-977-978 Substituer Alphonse Mantel à Can. Cap. Realty Co.
821-822-1369-1370-1371 Substituer Vve. A. Couillard à Can. Cap. Realty Co.
465-466-983-984 Substituer Jos. Meilleur à Can. Capitol Realty Co.
423-424-529-530-957-958 1183-1184-1343-1344-1345 Substituer Julien Brisebois à Canadian Capitol Realty Co.
1499 Substituer Marie Eveline Coté à Canadian Capitol Realty Co.
1314-1315-905-906-421-1518 Substituer J. B. S. Thérien à Canadian Capitol Realty Co.
431-432-433-885-914-915-916-1496-1497-1498-1101 Substituer Vve I. D. Lachance à Canadian Capitol Realty Co.
4679 Substituer Donat Charest à Pierre Morin.
483-484-578-579-1185 Substituer Joseph Bourbonnais à Canadian Capitol Realty Co.

1190-463-464 924-925 Substituer Honoré Bélanger à Can. Capitol Realty Co.

489 Substituer Joseph Longpré à Esther Chalifoux.

1061-1062-1063-1064-876-877-878-875 Substituer J. E. Leclair à Canadian Capitol Realty Co.

1189-485-486-576-577 Substituer G. B. Parisien à Can. Capitol Realty Co.

1187-1238-1239 Substituer Ans. Duhamel à Can. Capitol Realty Co.

1186-1112-1113 Substituer Calicte Clément à Can. Cap. Realty Co.

455-456-963-964-1330-1331-1332 Substituer Stevens Pi-
jon à Canadian Capitol Realty Co.

1178-1179-1180-1181-1182 Substituer Suc. Jos. Boucher à Can. Cap. Rea. Co.

827-828-1360-1361-1362-1228-1229-1230-1231 Substituer Yvonne Bradley à Canadian Capitol Realty Co.

471-472-979-980-867-868 Substituer D. A. Howard à Canadian Capitol Realty Co.

805-806 Substituer D. D. Gray à Can. Cap. Realty Co.

1501 Substituer Achille Pinard à “ “ “ “ “

7703 Substituer Rhéa Arduin & Dame Vve G. G. à Dame G. G. Arduin.

1244-1245-1246-1247 Substituer J. T. E. Lavoie à Can. Capitol Realty Co.

813-814-1349-1350-1351 Substituer Dame A. E. Caron à Canadian Capitol Realty Co.

1459-1460-1461 Arthur Pelletier à J. Labelle.

Substituer Adélard Barette à Succ. Jos. Leduc, les numéros suivants :

4512-4513-4514-4515-4516-4517-4519-4520-4521-4522-

4523-4526 4527-4528-4529-4530-4531-4534-4536-4537-4538-

4539-4540-4543-4544-4545-4546-4547-4548-4551-4552-4553a

4553-4554-4555-4556-4557-4558-4559 4561-4564-4565-4567-
4568-4569-4570-4571-4572-4574-4575-4576-4577-4852a-4853a
4855a-4854a-4856a-4857a-4858a-4860a-4859a-4863a-4864a-
4865a-4866a-4861a-4861a-4869a-4867a-4868a.

6003 M. Gilford doit être chargé que pour 26"9" pour canal d'égoût, règlement 21 au lieu de 33".

4823 Substituer l'hom. Connell à Scott Estate pour partie du lot 260 avec évaluation de \$1200, laissant Scott Estate avec évaluation de 11600 pour balance 260.

2625a Substituer V. Aubin à Succession Emile T. de Cœli
8025 " F. X. Provost à Scott Estate.
8118 " Jos. Roy à Eva Gauthier.
7348 " Rosario Guérette à D. Dusseault.
8883 " Jos. Huppé à F. A. Labelle.
150 " Inconnu à H. L. Hardy.
8295 " Gédéon Labelle à Albert Tremblay.
6856 " Usèbe Canuel à Eugène Landriault.
8851 " L. Emond de 702 Somerset à Albert
Guibault
4788 " J. B. Trépanier à Thomas St. Arnaud.
8417 " Calixte Galipeau à H. Dupuis et Laliberté

Au no 59 Incrire le nom d'Albert Morin comme pensionnaire avec loyer de \$25.00. quartier no. 3

8523 Substituer Hermas Lalonde à Dame Vve Tessier.

Inscrire le nom de Joseph Léopold Coallier pensionnaire avec loyer de \$25.00

8770 Substituer Albert Boucher à Joachin Charron.

4843 Substituer Estate of Mrs. T. E. Lord of Scott Estate pour partie du lot 261 avec évaluation de \$2000, laissant Scott Estate propriétaire de la balance de 261 avec évaluation \$10000.

4856 Substituer Estate Mrs. T. E. Lord à Scott Estate pour partie du lot 262 avec évaluation de \$4.500.00, laissant Scott Estate pour la balance du lot \$500.00

6135 Incrire les noms de Wilfrid et René Dupuis comme propriétaires conjoints avec Thomas Gauthier et Oscar Gauthier

6262 Incrire Delphis Bellefeuille et Albert Bellefeuille comme propriétaires conjoints.

6288 Incrire Louis Durocher comme propriétaire conjoint avec H. Lépage.

3781 Substituer Chas Livigne à Henri Dufresne.

20 rue Garneau, inscrire Saul Grenier comme propriétaire

Retrancher la taxe de locataire retranchée à M. Thibert, rue Guertin.

Au no. 68 rue Papineau inscrire Jos. Tremblay Philippe Tremblay et Alexis Tremblay comme propriétaires au lieu de la Succession Tremblay.

Inscrire Osias Arbique comme propriétaire sur la propriété rue Carillon.

Inscrire Dame E. Arbique, Osias Arbique et Arthur Arbique comme propriétaire de la propriété angle Nord Est de la rue Wright.

5889 Incrire Dame Vve W. Banning et Dame Vve Hamilton propriétaires au No. 74 rue Du Pont.

5839 Ajouter Thomas Gauthier comme propriétaires.

10857a Incrire Alfred Chénier comme locataire payant un loyer annuel de \$25.00 au no. 330 rue Champlain.

6029 Incrire Eugène et Dame Vve Ovide Leclaire comme propriétaires au no. 1 rue Frontenac.

5046 Substituer Vve Isaïe Poirier à Isaïe Poirier.

10319a Incrire Isaïe Cadieux comme locataire au no 40 rue Salaberry avec loyer annuel \$96.00

8736 Substituer Vve Jos. Tremblay à Jos. Tremblay

2068 Substituer Vve Jos. Tremblay à J. E. Tremblay

5915 Incrire H. Charlebois, Eugène Charlebois et Albert Proulx comme propriétaires.

10233 Incrire Paul H. Cormier comme locataire au no. 102 rue Leduc avec un loyer annuel de \$72.00

V. O. Falardeau, Président.

John F. Taylor

Joseph Chénier

2. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Chénier :

Que le 22ième rapport du comité des Finances qui vient d'être lu soit approuvé en y ajoutant que Monsieur C. Booth ne soit chargé que pour 23 pieds et soixante-quinze centièmes pour améliorations locales, et que remise lui soit faite de la différence en plus qu'il aurait payé depuis le 1er mai 1920.

Adopté.

LE 22IÈME RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 25 octobre 1921 à laquelle assemblée sont présents, les échevins Chénier, Taylor et Falardeau a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :—

75	Hull Electric Co (Imprévues)....	\$2 92
76	Noé Viau..... "	4 00
77	A. McColl Co....(Papeterie....	25 88
78	Dalpé Frères.....(Divers)	7 20
79	Kelly & Leduc..... "	5 45
80	H. Dupuis.....(Égouts)....	11 58
81	Wright & Co..... "	3 80
82	Nap. Lorrain..... "	25

83	A. R. Farley.....	"	2 00
84	Pilon Joseph.....	(Trottoirs)	3 00
85	Ottawa Fireproof Supply	"	9 00
86	Limoges & Frères.....	(neige) ..	10 00
87	Mahoney & Rich Ltd.....	(rues) ..	82 15
88	Hull Electric Co.....	"	108 40
89	Imperial Oil Co.....	(rues pavées)	46 41

John F. Taylor, président
V. O. Falardeau

3. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Taylor :

Que le 22ième rapport du comité des rues et améliorations qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 22IÈME RAPPORT DU COMITÉ DE FEU, POLICE ET LUMIÈRE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité de Feu, Police et Lumière dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 25 octobre 1921 à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Talbot président au fauteuil et les échevins Charron et Legault a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :—

DÉPARTEMENT DE FEU

1	Dr. T. B. Davies.....	16 00
2	A. Workman & Co	5 05
3	A. Lessard.....	2 45
4	Ottawa Car Mfg Co.....	4 25
5	J. C. MacDonald.....	11 00
6	F. Laroche & Fils.....	12 75
7	M. J. G. McGuire.....	25 61

8	Kelly & Leduc	9 27
9	Keyes Supply Co. Ltd.....	88
10	Nap. Lorrain	2 65
11	Geo. E. Gauvin	8 00
12	John M. Garland	35 46
13	Dominion Rubber System.....	5 25
14	E. B. Eddy Co.	3 30
15	A. R. Farley.....	32 00
16	P. D'Aoust & Co.	8 68
17	Costello, Crowe & Bellamy.....	4 50
18	Ottawa Boiler & Steel Works.....	127 95
19	General Electric Co.	74 68
20	Bell Telephone Co.	3 25
21	Canadian Oil Co.	173 01
22	American Lafrance Fire Engine..	2 57

DÉPARTEMENT DE POLICE

23	J. G. McGuire.....	3 99
24	Hull & Ottawa Garage.....	23 00
25	Beach Motors Ltd.....	49 14
26	R. J. Devlin.....	52 75
27	C. M. Wright	15 00
28	Bell Telephone Co.	2 60
29	Laroche F. & Fils.....	2 75
30	H. O. Boult.....	26 44
31	G. Lafond & Fils.....	3 00
32	Nap. Lorrain	33 50
33	Arthur Bourque.....	82 08

DÉPARTEMENT DE LUMIÈRE ET ALARME

34	Ottawa Electric Co.	1 32
35	Thornton & Truman	1 25
36	Marchand Electrical Co.	29 44
37	Kelly & Leduc	10 32
38	F. Bélanger.....	42 44

Votre Comité recommande que M. Trudel soit autorisé à faire faire 100 parties en porcelaine pour les lampes des rues suivant son rapport en date du 8 novembre 1921.

Votre Comité recommande :

Que le chef Tessier soit autorisé : - 1^e d'acheter les chausures et les mitaines pour les hommes de son département; 2^e De faire l'échange d'un cheval et que le trésorier soit autorisé à payer immédiatement après tel échange la différence du prix d'échange sur certificat du chef; 3^e. D'acheter quatre masques pour les besoins du département.

Que la soumission de M. L. Raoul Viau pour la fourniture de 500 lampes 400 watts 6.6 Series, marque Canadian Laco, à raison de \$4 26 chacune, soit accepté, conformément à la teneur de la dite soumission.

E. Talbot, président
F. Charron

4. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Charron :

Que le 22^{me} rapport du comité de Feu, Police et Lumière qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 22^{me} RAPPORT DU COMITÉ D'AQUEDUC *A la Corporation de la Cité de Hull.*

Votre Comité d'Aqueduc dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 25 octobre 1921 à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Legault président au fauteuil et les échevins Talbot et Charron à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :—

45 Impérial Oil Co. . . . (Divers) 53 20

46	Canadian General Electric (châ- teau d'eau).....	41 20
47	Ottawa & Hull Power Co. “	125 00
48	Duford Ltd..... “ ..	10 02
49	Dalpé Frères.... (rép. services) ..	3 65
50	Emmanuel Binet.... “ ..	6 50
51	Kelly & Leduc..... “ ..	19 20
52	General Supply Co.. “ ..	75 93
53	O. A. Archambault. “ ..	46 42
54	F. G. Johnson Co.(bornes fontaines)	1 50
55	D'Aoust & Co..... “ ..	28 16
56	Office Specialty Mfg. (papeterie)	5 15
57	H. Mueller Mfg Co.(services neufs)	122 37
58	Wallace & Tierman Co. (chlori- nation)..... ..	55 06
59	Général Supply Co.... “ ..	39 34
60	General Supply Co.... “ ..	904 08

Votre Comité recommande que les employés chargé de l'entretien des bornes-fontaines soient les mêmes que l'an dernier, et au même salaire.

Que le service d'eau de la boutique de forge propriété de M. Fred. McLean rue Moncalm, soit enlevé.

Que le montant de \$7.00 soit payé à Dame Vve. Olivier Pilon comme remboursement des dépenses occasionnées par la réparation de son service.

Faire remise d'arrérages de taxes d'eau à venir au 1er mai 1921 à

Dame Isaïe Poirier, 2 rue Dupuis

Dame Louis Guimond, 70 rue Frontenac

Veuve Adélard Aubry

Madame J. Ste-Croix, 103 rue St. Henri

Dame G. Anctil, 20 rue Duvernay.

Dame Edmond Carrière, 5 rue Verchères.

Dame Jos. Latour, rue St. Jacques.

Félix Legault, Président.

F. Charron

E. Talbot

5 Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Talbot :

Que le 22ième rapport du comité de l'aqueduc qui vient d'être lu soit approuvé en y ajoutant : qu'un service d'eau soit donné à Monsieur Reynolds.

Adopté.

LE 22ième RAPPORT DU COMITÉ DE SANTE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité de Santé dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 25 octobre 1921 à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Charron, président au fauteuil et les échevins Talbot et Falardeau à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis et recommande le paiement des suivants :—

95	R. Desormeaux	7 00
96	Pharmacie Patry	65 10
97	O. Lambert	18 14
98	A. R. Farley	72 05
99	H. Thérien	14 95
100	Abel Lacelle	6 25
101	The Laval Co.	6 60
102	Laurentian Stone Co.	8 76
103	David Benedict	40 00
104	Sœurs de la Providence	307 00

F. Charron, président

E. Talbot

6. Proposé par l'échevin Charron, secondé par l'échevin Talbot :

Que le 22ième rapport du comité de Santé qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Taylor secondé par l'échevin Legault :

Que le Greffier soit autorisé de se mettre en communication avec les autorités des gouvernements provincial et fédéral afin de s'enquérir si ces gouvernements paient une part des dépenses faites par la Cité pour l'entretien des indigents, et qu'en même temps copie certifiée des dépenses faites pour les sans travail soit envoyée.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Chénier :

Que le comité de Santé ainsi que ses officiers soient chargés de s'entendre avec les autorités des différentes sociétés de secours, afin qu'un choix judicieux soit fait des nécessiteux qui ont réellement besoin et que ce comité s'adjoigne les membres dirigeantes de ces différentes sociétés St. Vincent de Paul et autres.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Charron, secondé par l'échevin Talbot :

Que Son Honneur le Maire et le Trésorier soient autorisés à escompter un billet de \$2000.00 afin de couvrir les frais d'installation du laboratoire pour analyse de l'eau et spécialement du lait, attendu que cette installation est urgente.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Charron :

Qu'autorisation soit donnée aux chauffeurs ayant permis de stationner au parc Eddy, de se construire un chalet dans le parc pour la saison d'hiver; le chalet devant être enlevé au printemps.

L'échevin Chénier dissident.

11. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Falardeau :

Que ce conseil adhère à la demande faite par l'union locale des employés de la Corporation préposée aux travaux de réparations de l'aqueduc, du château d'eau et des électriciens, suivant la lettre en date du 29 octobre 1921, soumise à ce conseil ce soir.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Charron :

Que ce conseil ajourre à lundi le 21 courant.

Adopté.



PROVINCE DE QUÉBEC, }
District de Hull, }
CITÉ DE HULL.

No. 63 SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1921

A une assemblée régulière ajournée du Conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la Cité à huit heures du soir lundi le 21 novembre 1921, à laquelle sont présents : Son Honneur le Maire Louis Cousineau au fauteuil et les échevins Legault, Falardeau, Charron, Chénier et Talbot, formant quorum du dit conseil sous la présidence de son Honneur le Maire.

Lecture des communications et rapports.

1. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Legault.

Attendu que Son Honneur le Maire est appelé pour répondre à un message par téléphone, qu'il laisse le fauteuil et soit remplacé par M. l'échevin Falardeau, en l'absence du Pro-Maire, qui présidera cette assemblée durant leur absence.

Adopté.

4670a Substituer Dame Jos. Larouche à Jos. Auger.

4208 " Elie Charron à J. Bte. Charron

9708 Retrancher taxe de locataire pour l'année courante, demeure maintenant à Ottawa 175 Rochester.

9001 Retrancher taxe de locataire pour 8 mois, c'est-à-dire \$4.80 M. Israel Giroux est propriétaire au no. 43 Sherbrooke

6079 Substituer Xavier Perron à Jos. Nerbonne.

7017 Incrire Jos. Benoit comme occupant

9546 Faire remise à Emile Maisson \$3 84 sur sa taxe de locataire ne paie que \$60.00

10208 Faire remise à A. di Lallo la somme de \$3.36 sur taxe de locataire, ne paie que \$156.00.

10912 Retrancher cette entrée est propriétaire au no. 56 Verdun.

4906 Substituer 40,000 à 75,000.

9292 " 47 St-Henri à 188 St-Laurent.

10445 Retrancher cette entrée déjà inscrite au no. 10445.

9636 " " " " " coin Principale et Laval.

10631 " " " " est parti de Hull depuis Mai 1921.

10406 " \$4.76 sur taxe de locataire ne paie pas de loyer.

8904 Faire remise à Thos. Whitmore \$2.00 sur taxe de locataire, est maintenant propriétaire.

10448 Retrancher cette entrée, est propriétaire Mr. Rosario Guérette.

9678 Substituer Robert Miller à David Murphy.

10785 Retrancher cette entrée, est propriétaire au no. 8877.

10738 Substituer Joseph Bastien à Colbert Bastien.

9591 " Albert Pigeon à P. Larivière.

10429 Retrancher cette entrée est propriétaire au no. 141 Maisonneuve.

9258 " " " déjà inscrite au no. 10348.

9159 " " " est propriétaire au no. 1867.

9024 Retrancher taxe de locataire pour l'année courante, est propriétaire au no. 6048.

10192 Retrancher cette entrée, Mr. Nap. Goulet est propriétaire à 48 St-Jacques.

9723 Retrancher cette entrée, est propriétaire au no. 5865

8239 Substituer Isaac Smith à W. Périard avec 33 pieds de terrain.

10701 Faire remise à M. Noel Lesage de la somme de \$4.76 et substituer 159 Notre-Dame à 150 Laval, Mr. Lesage n'est que pensionnaire.

10193 Retrancher cette entrée Melle Régine Charron ne paie pas de loyer.

4098 Substituer Nap. Dufresne à Oscar St-Amant (Nap. Dufresne 36 Papineau).

6994 Substituer Hervé Ducharme et Léonidas Picard à R. Picard.

7538 " André Guertin à Thomas Purcell.

10570 Retrancher cette entrée est propriétaire au no. 12 Victoria.

10360 Substituer Mr. Soucy à Hilaire Pelchat.

2075a Retrancher cette entrée est inscrite au no. 2099

7348 Substituer Rosario Guérette à D. Dussault.

9584 Faire remise à J. H. Moquin la somme \$1.47 ne paie que \$20.00 par mois.

10513 Faire remise à Oswald Latour de la somme de \$22.44 sur sa taxe de locataire.

9542 Faire remise à Albert Beaulne la somme de \$16.87 sur sa taxe de locataire, substituer rue Iberville no. 30 à rue Wellington.

9675 Retrancher cette entrée Mr. Barnabé est propriétaire au no. 14 Dupont.

10832 Retrancher cette entrée est propriétaire au no. 8028.

9762 Faire remise à M. Phil. Reynolds \$6.72 ne paie que \$6.00 par mois.

10797 Retrancher cette entrée déjà inscrite au No. 10836.

7480 Incrire Urgèle Genest comme propriétaire conjoint.

10374-10373 Retrancher ces entrées, les M M. Genest sont propriétaire.

9545 Retrancher l'année courante à M. J. B. Trépanier est locataire au No. 10318

10318 Substituer J. B. Trépanier à Dame Geo. Tessier.

48 " Vve. J. Whitmore à Franç. Tremblay.

6635 " Sylvestre Paulatone à Félix Durocher.

4893 " Geo. Harbour à Joseph Harbour.

5748 " Emile Gignac à Dolphis Ladouceur.

6491 " Joseph Giroux à E. Desormeaux.

10103 Retrancher \$2.40 taxe de locataire est propriétaire à 20 rue Guertin.

9891 Retrancher cette entrée est propriétaire au No. 126 St. Henri.

6248 Substituer Henri Prud'homme à A. Dumontier.

4729 " Pierre Pilon à Mde. U. Viau.

5681 Incrire E. Bédard et W. Latour comme propriétaires conjoints.

6405 Substituer Rodolphe Guérin à P. H. Durocher.

6407 " Roméo Boucher à " "

6408 " Rodolphe Boucher à " "

6409 " Euclide Bray à " "

6370 " Eudore Desjardins à " "

6371 " Jules Laverdure à " "

6372 " Fernand Champagne à " "

6373 " Joseph Louvray à " "

6329 " Dr. Lomer Lafond à " "

6330 " Dr. J. E. Champagne à " "

6331 " Joseph Couture à " "

7765 " Valmore Bureau et Henry Blackburn

comme occupants.

3289 Faire remise à M. Tremblay la somme \$3.16 pour un lot déjà inscrit au No. 4235 de 1920.

7569 Retrancher la maison à M. Auger \$350.00 déjà inscrite au No. 7568.

4648a Substituer G. L. Raymond et Alcide Michaud à Alcide Michaud.

8158 Substituer Oscar St. Amand à Pierre Guilbault.

9280 Retrancher cette entrée est propriétaire rue St. Rédeempteur.

8964 Retrancher \$12.48 sur taxe de locataire, M. Maison-neuve est propriétaire.

8946 Retrancher cette entrée M. Olivier St. Louis est propriétaire à 58 Bégin.

3872 Substituer Jean Marie Naubert à Dame N. Cadieux.

4578 Retrancher cette entrée déjà inscrite sur la rue Talen

1145 " une maison à Dame B. Tremblay déjà inscrite au No. 1118.

7026 Substituer Théodore Nault à J. B. Sayer.

6391 " Rodolphe A. Dubrule à D. Manchester.

6392 " André Racine à D. Manchester.

8580 " Pierre Salva à Dame Chas. Tellier.

10555 Faire remise à M. Ouellette la somme de \$7.50 sur taxe de locataire, ne demeure plus là.

7530 Substituer F. Brunet de Moose Creek à John D'Aoust

6515 " John O'Connor à Jos. Roy

7526 " Vve. J. T. Madore, Yvonne Madore et Berthe Madore à Vve. Jos. D'Aoust.

7527 Substituer Imelda et Laurida D'Aoust à Vve. Jos. D'Aoust.

9930 Retrancher cette entrée est déjà inscrite au No. 9918

9161 Retrancher cette entrée est propriétaire au No. 1 Sherbrooke.

9247 Faire remise à M. Albert Gratton de la somme de \$4.80 ne paie que \$600.00 par an

9609 Faire remise à M. Cousineau \$2.80 ne paie que \$180.00 par année.

9611 Retrancher cette entrée M. Devlin est mort.

9527 " " " M. Grenon est propriétaire.

9642 " \$9 00 sur taxe de locataire, M. Laberge est propriétaire rue St Rédempteur.

4633a Substituer Paul Grenier et Jos. Desjardins à J. Desjardins.

5761 Incrire le nom d'Etienne Talbot, Eugène Leclair, Vve Ovide Leclair et J. A. Lavigne à Vve Ovide Leclair.

6414 Substituer Mastai Roy à V. O. Falardeau.

6415 " Wilfrid Latour à "

6421 " Armand Latour à "

6440 " Théo. Lanctôt à "

6463 " J. E. Bédard à "

9543 Incrire le nom d'Adrien Beaulne avec un loyer de \$50.00 au no. 37 Carillon et retrancher \$12.30 au no. 80 Wellington.

10079 Retrancher \$5.04 à Emile Paquette.

9165 " cette entrée est propriétaire au no. 4729.

4699a Substituer Joseph, Alexis et Dolphis Tremblay à Vve Alex. Tremblay.

8412 Substituer Philias Mann et Philias Legault à P. Legault.

6516 " Rætano Salvatore à Gaetana Salvatore.

2057-2058 " Onézime Tremblay à Succession Allison.

5681 Ajouter Elzéar Duguay et T. Lanctôt comme propriétaires.

553-554 Substituer William Henri Steward à J. Pharand.

6935 " Marcel Dagenais à Liboire Bélanger.

7478 " J. O. E. Dufresne à J. Dufresne.

10797 Retrancher cette entrée est propriétaire à 308 Maisonneuve.

9891 " cette entrée est propriétaire.

6485 Substituer Ovide Joannette à Dame Beaudin.

6633 " J. J. Rivoir à Ovila Marleau.

5718 Ajouter les noms de Dame Hermase Guertin, N et Z Tremblay comme propriétaires.

5709 Ajouter Alex Maurice et Arthur Filion comme propriétaires.

5746 Substituer Adélard Barette et Dame Vve Barette à Guillaume Barette.

5848 Incrire les noms de Omer Labelle et Albert Labelle comme propriétaires.

5773 Incrire Lianne Pilon et Anna Pilon comme propriétaires.

5705 Incrire Emile Dupont et Ernest Bisson.

5706 Ajouter Cléophas Wissel et Ivanhoe Galipeau.

1986 Substituer Geo. McNeil à Fred. McNeil.

8016 " le nom de Félix Sauvé à Philippe Pauzé.

8015 " 160 à 156.

5681 Ajouter J. A. Monette et P. M. Chapman comme propriétaires.

42 Substituer Armand Bertrand à Jos. Bertrand.

4690 " Jos. St-Louis à Honoré St-Louis.

8062 " Nap. Demers (père) à N. Demers (fils).

3781 " Charles Lavigne à H. Dufresne.

4012 " Rosa Patry à B. Patry.

4012 " Jos. Patry à B. Patry.

3489 " Thomas Carroll à Mrs Lachance.

3490 " Thomas Carroll à Mrs Lachance.

5005 " Théodore Méthot à Rosaire Gauthier.

4396-4397 " Ovila Béland à F. Régimbald.

7762 Incrire le nom de Guy Laverdure comme propriétaire

7662 Substituer D. J. O. Bourque, Arthur Bourque, L. de G. Raby et Edmond Bourque à Succession Bourque

5640 Ajonter les noms de George, Joseph et Zéphir La-plante comme propriétaires.

6669 Substituer Désiré Gagnon à P. H. Durocher.

6670 " Donat Angrignon à P. H. Durocher

6671 " Achile Morin à P. H. Durocher.

6672 " David Murphy à P. H. Durocher.

6415 " F. X. Gamache (26 Falardeau) à Simard

4838a Incrire le nom de Joseph Thivierge, Oscar Bélanger et Télesphore Bélanger comme membres de la Compagnie Bélanger Frères Compagnie.

252-253-254 Substituer Mons. Morin (Tétreauville) à Rev M. Lombard.

5917 63 rue du Pont inscrire Napoleon Edgar et Narcisse Laframboise comme propriétaires.

4589a Incrire Nap. Tremblay et Ovila Béland comme propriétaires.

7327 122 Laval Incrire Jos. Falardeau comme propriétaire

6052 190 St. Rédempiteur inscrire O. Latour comme propriétaire.

6734 155 St. Laurent, inscrire Nelson Descarries comme propriéttaire.

5777 82 Frontenac Incrire Lucienne Gauthier comme propriétaire.

Inscrire Cléophas Périard comme locataire à 83 rue St. Jacques, payant un loyer annuel de \$25 00.

8002 Substituer Art. Madore à Ferdinand Corbeil.

Tel qu'approuvé par le Conseil le 21 Novembre 1921.

H. BOULAY, Greffier.

2. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Charron.

Que les changements au rôle d'évaluation recommandés par l'évaluateur soient approuvés, en y ajoutant les demandes de changements faits par les intéressés et soumis au conseil à cette assemblée; savoir: de Isaac Laframboise, D. V. Gauthier 82 Frontenac, Honoré Bouliane, Dame Charles Guilmette, Andrew Stafford, Art. Madore.

Adopté.

Son Honneur le Maire reprend le fauteuil.

3. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Charron.

Que ce conseil prenne connaissance de la requête adressée au Premier Ministre de la Province de Québec relativement aux récriminations qui sont contenues dans icelle.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Charron.

Que le conseil de la Cité de Hull, prie le Gouvernement de prendre la requête adressée au premier ministre, L. A. Taschereau concernant les contribuables du quartier no. 2 dans la Cité de Hull, en sérieuse considération et qu'il s'intéresse aux véritables moyens à prendre pour rendre justice aux requérants et autres en général, et que Monsieur le député Joseph Caron, soit chargé de soutenir les allégués de la requête.

avec le M. H. A. Fortier député pour le comté de Labelle; que Messieurs Andrew Stafford, Achille Morin et Henri Blackburn soient les délégués des requérants. Cette requête n'est que la répétition d'autres déjà envoyées.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Charron.

Que ce conseil ajourne à lundi le 28 courant.

Adopté.



PROVINCE DE QUÉBEC,

District de Hull.

} CITÉ DE HULL

No. 64

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1921

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité à huit heures du soir lundi, le 28 novembre 1921 à laquelle sont présents : Les échevins Taylor, Legault, Falardeau, Charron, Chénier et Talbot formant quorum du dit conseil sous la présidence du pro-maire Monsieur l'échevin Taylor, en l'absence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Charron.

Que les rapports suivants, savoir : du Comité de Secours de la Cité de Hull re incendie de la Ville d'Aylmer, du Comité d'Assistance Publique, de son assemblée tenue le 22 novembre 1921.

Rapport du président et du greffier sur le vote donné concernant le règlement no 221 autorisant un emprunt au montant de \$540,000, qui viennent d'être lus soient renvoyés à la prochaine assemblée régulière du Conseil et que ce Conseil ajourne.

Adopté.



PROVINCE DE QUÉBEC, }
District de Hull, } CITÉ DE HULL

No. 65

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1921

A une assemblée régulière du conseil de la Cité de Hull tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures du soir lundi le 5 décembre 1921, à laquelle sont présents : Les échevins Taylor, Legault Falardeau, Charron, Chénier et Talbot formant quorum du dit conseil sous la présidence du pro-maire M. l'échevin Taylor, en l'absence de son honneur le maire.

1. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Legault.

Que ce conseil ajourne à vendredi le 9 courant, à huit heures du soir pour expédition des affaires.

Adopté.

Ajournement.



PROVINCE DE QUÉBEC, }
District de Hull, } CITÉ DE HULL.

No. 66 SÉANCE DU 9 DECEMBRE 1921

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures du soir vendredi le 9 décembre 1921 à laquelle sont présents : Son Honneur le Maire Louis Cousineau au fauteuil et les échevins Taylor, Legault, Falardeau, Charron, Chénier et Talbot, formant quorum du dit conseil sous la présidence de son honneur le maire.

1. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Taylor.

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de Dame Gédéon Labelle, Art. Dupuis, Louis Thérien, Dame Joseph Leduc, The Hull Mattress Manufacturing Co.

Adopté.

LE 23IÈME RAPPORT DU COMITE DES FINANCES
A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité des Finances dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 29 novembre 1921 à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Falardeau président au fauteuil et les échevins Taylor et Chénier, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :

115	Canadian Pacific Ry (barrières) ..	\$57 98
116	Entretien des prisons.....	60 30
117	A. McColl & Co... (papeterie) ..	9 14
118	A. A. Laflamme ... (papeterie) ..	21 00
119	P. A. Larocque ... (papeterie) ..	15 65
120	A. L. Raymond (Hôtel-de-Ville) ..	11 94
121	Art Bourque	78
122	Henri Lafrance	18 00
123	Kelly & Leduc	16 15
124	S. St-Jean	1 70
125	T. Lacroix	22 50
126	Soublière & Lepage	3 50
127	J. A. Moussette .. (imprévues) ..	9 15
128	The Carswell Co... (papeterie) ..	10 00
129	Federal Typewriter Co... (évaluateur)	27 00
130a	Henri Bélanger (renouvellement d'assurance)	253 00

ASSISTANCE PUBLIQUE

130b	Dr Belisle.....	88 00
130	I. Bérubé	1 90
131	A. Labelle	319 54
132	Ls. Lafrance.....	3 00
133	Wm. Sarazin.....	20 03
134	L. Legris.....	19 82
135	J. L. Brunet.....	15 00
136	I. Bertrand	16 91
137	A. L. Raymond.....	14 95
138	F. Sauvé	105 90
139	Ernest Rollin.....	7 18
140	Pierre Champagne.....	8 50
141	Nap. Charron	20 00
142	M. Myre.....	95 50
143	Henri Plante	20 50
144	H. Dupuis	7 50
145	Pharmacie Bélanger	5 00
146	Emmanuel Binet.....	10 90
147	Ducharme & Fils	13 40
147	Hôpital Général.....	168 00

Total pour Assistance Publique 961 53

148	Lacroix & Tessier (assurance) ..	90 00
149	E. H. Laflamme & Co. " ..	230 00
150	Bell Telephone Co....(divers) ..	96 73
151	J. Kearney....(entretien asile) ..	2 00

SALAIRES

Imprévues	1524 60
Evaluateur	1022 00

Que le rapport de M. Eugène St-Jean, évaluateur en date du 29 novembre 1921, demandant d'autoriser des changements au rôle d'évaluation soit approuvé, et que le greffier soit chargé d'opérer ces changements.

De retrancher la taxe pour améliorations locales (égoût) de M. Théodore Nault, rue Laviolette (Scott) et qu'advenant le cas où il se servirait de cet égoût qu'il soit chargé en proportion du prix que les autres contribuables paient pour cet égoût.

Retrancher la taxe de locataire à Albert Crevier, à venir au 1^{er} mai 1921.

Retrancher toute taxe sur chevaux chargée à M. Arthur Ouellette, depuis le 1^{er} mai 1921.

V. O. Falardeau, président
John F. Taylor
Joseph Chénier

3915 Substituer P. H. Charron à Alex. Marion.
8251 " W. Foley à O. Lacelles.
6085 " Eusèbe Legros à Nap. Foucault.
5670 Ajouter les noms de Isidore Leduc et Hormidas Bisson.
8758 Substituer Dame C. Guertin à Arthur Messier.
5839 Ajouter Adjutor Vézina & René St-Jean.
5710 " Moïse Galipeau et Eloi Meloche.
4967 Substituer G. D. Graham à Alex. Paradis.
6405 " Rodolphe Gratton à R. Guertin.
5608 Ajouter les noms de Rod. Moreau et Jos. Rail.
5670 " J. B. Galarneau et A. H. Pateneau.
5774 " Eugène Jolicœur.
5710 " Augustin Grenon et J. Osias Desjardins.
5902 " Méleric Bourgeois et Euclide Bourgeois (fils).
5670 " Yvanhoe Couture et Dolphis Brisson.
5608 " Jcs. Paquin et Omer Paquin.
5710 " Basile Charlebois et Léon Madore.
3492 Substituer Mrs L. Lachance à J. Dufresne.

4144 Substituer Hattie Williams à C. H. Williams.
4143 " La Cie Immobilière de la Cité de Hull, à
C. H. Williams.
3507 " Rodolphe Gratton à J. M. Ross.
3508 " G. H. Brunet à J. M. Ross.
3168 Ajouter le nom de Eugène Léonard.
5610 Substituer Léon Deschambault à L. Picard.
10864 Incrire le magasin Couture avec loyer de \$180.00
\$7.20
10864 " M. Couture & Cie pour arrérages.
6414 Substituer G. E. Gauvin à V. O. Falardeau.
6435 " Victor Falardeau à Marcel Dagenais.
6403 " J. A. Lavigne à P. H. Durocher.
6405 " Zénon Boucher à P. H. Durocher.
4969 " Mde Samuel Cayer à Jean Latreille.
4023 " Stewart Stevenson à Stewart Stapleton.
2585 " Jos. Hilton à Sam. McMillen.
8925 Retrancher cette entrée est propriétaire au no. 54.
1038 " la maison \$400.00, Inscrite au N°. 1042
1044 Substituer Dame Laura Fortin (316 Cumberland à
Alcide Paquette.
1045 " " " "
1046 " " " "
1047 " " " "
10962 Retrancher cette entrée est propriétaire au no. 8494
2651 Substituer Paquette à Arthur Scolland.
54 Substituer Ovila Plouffe à Ed. Lacombe.
5894 Ajouter Nap. Thériault.
5895 " Eugène Gervais
8491 Substituer Alexis Guilbault à Jérémie Lebeau.
3289 de 1920-21 déjà inscrit au No. 4235 et retrancher
les arrérages.

6632 Ne charger que 79' pour canal d'égoût rue Laval,
9' devait être chargé à Wright Brigham & Cunningham.

4641 et 4652 Substituer Peter Pilon à James Loftus.

5648 Substituer Ludger Vallières à Josephat Couture.

8840 Substituer J. E. Kinsella (Printing Bureau) à Theo Malette.

6900 " Dame Vve Larivée à J. N. Chapman.

1898-1899-1900 Substituer Belle Fraser à Miss D. Fraser.

4591a Substituer J. A. Valin et Thomas Guay à Thomas Guay.

5637 Ajouter les noms de Osias, Paul Emile Charron.

6868 Inscrire le nom de John Blackburn comme occupant

6721 Substituer Emmanuel Langlois à Ulysse Bayard.

5069 Ajouter le nom de Vve, Alphonse Pinsonnault

7703 Ajouter le nom de Vve, G. G. V. Arduin.

209 Substituer Inconnu à Aldège Pariseau.

8768 Retrancher 1 cheval à Isidore Charron.

3493 Substituer J. M. Ross à J. B. Dufresne.

3740 Substituer J. B. Dufresne à J. M. Ross.

10630 Retrancher cette entrée est propriétaire au No. 12
rue Guertin.

7334 Substituer E. H. Laflamme à E. Dumont.

2062 Substituer Geo. Paquette de Buckingham à W. A. J. Bédard.

2610 Substituer M. J. Flannery à J. P. Flannery.

8565 Inscrire Jacqueline Goyette comme propriétaire.

6616a Incrire Albert Tremblay comme occupant.

6616b Incrire Albert Tremblay comme occupant.

8876 Substituer H. P. Dupuis à Philemon Soucy.

J. Danis.
7467 Incrire Dominique Danis comme propriétaire avec

6616b Substituer L. A. Gendron à Dame F. A. Gendron.

6562 Substituer H. Godbout à P. H. Durocher.

6563 Substituer Israël Joannette à C. Girard.
8491 Substituer Vve Isidore Hamelin à Isidore Hamelin.
8267 Substituer E. H. Laflamme à P. H. Durocher.
8268 Substituer Jos. Laflamme à P. H. Durocher.
7654 Substituer H. A. Champagne, H. P. Dupuis et E. Laflamme à H. A. Champagne.
6258 Substituer Alphonse Groulx à Donat Laurin.
3500a Substituer Byron Moses à P. J. Wood.
3773 Substituer Roméo Boucher à Nap. Boucher.
3774 Substituer Rodolphe Boucher à Nap. Boucher.
8803 Substituer Wilfrid Latour à H. P. Dupuis.
8733 Retrancher cette entrée est déjà inscrite 8695.
8732 Faire remise \$1.25 pour taxe payée aux Sœurs Grises
10821 225 Champlain, inscrire le nom de Delle D. Damphousse avec loyer de \$144.00 par année.
11100 Incrire le nom de Jean Labrèche, comptable avec
loyer de \$25.00 par an.
10236-10237-10238-10239 Incrire Arthur Champagne, Al-
dège Champagne Emile Champagne et Elzéar Levesque comme
pensionnaire No. 112 Charlevoix avec loyer de \$25.00 chacun.
3758 Substituer Cyrille Charron fils à Emile Patenaude.
3759 Substituer Cyrille Charron fils à Emile Patenaude.
3760 Substituer J. M. Ross à Emile Patenaude.
9111 Faire remise à M. Eugène Séguin de la somme de
\$2.40 ne paye que \$30.00 par mois.
1732 Substituer Eugène Séguin est C. B. Taggart.
2618 Substituer Ernest, James Legault à James Legault.
3780 Retrancher le nom de Arthur Philion et une maison
évaluée à \$500.00.
4191 Incrire Arthur Philion pour lot 224-528-529 évalua-
tion \$200.00, maison \$500.00 = \$700.00
11103 Incrire J. E. Carriereau. No. 83 Maisonneuve avec
un loyer de \$25.00 par année.

1008 Substituer Olivier Asselin à Isaac Diotte.
1010 Isaac Diotte à Olivier Asselin.
6434 Substituer lot 13535 à 13536.
6435 Substituer lot 13536 à 13535.
5701 Ajouter Hector Potvin comme co-prop. 49 Hôtel-de-Ville.
5703 Ajouter Eugène Phillion comme co-prop. 49 Hôtel-de-Ville.
6205 Ajouter le nom de Pierre Martel
10280 Inscrire le nom Horace Caquel comme pensionnaire au No. 52 St. Hyacinthe avec loyer de \$25.00 par mois.
10281 Inscrire le nom de Théodore Côté comme pensionnaire au No. 78 St. Henri avec loyer de \$25.00
9432 Inscrire le nom Honorius Laframboise comme pensionnaire au No. 16 Papineau avec loyer de \$25.00.
6434 Substituer lot 135-35 au 135-36
6435 Substituer lot 135-36 au 135-35
5679 Ajouter Henri Léclerc comme propriétaire.
8250 Substituer Léon Dubois à Louis Vézina.
8067 Substituer Albert Chartrand à Arthur Dupuis.
8590 Ajouter le nom de John E. C. Elliot.
8666 Substituer Rosario A. Barette à H. A. Goyette.
8564 Substituer Philias H. Charron jr. à H. A. Goyette.
7387 Retrancher un cheval à Eugène Levergneux.
4371 Substituer Dame Dolphis Tessier à A. D. Tessier.
5557 Ajouter Isidore et Hector Paquin comme propriétaires.
4648 Substituer Delle Ernestine Dallaire de Lachute Mills à T. Dallaire.
10715 Inscrire Victor Rodier à 53 Dollard avec loyer de \$25.00.
10716 Inscrire Adolphe C. Paré Gérant de la Banque d'Hochelaga au No. 139 Notre-Dame avec loyer de \$25.00.
10282 Inscrire Napoléon Dupuis au No. 53 St. Hyacinthe avec loyer de \$25.00.

10283 Incrire Ed. Mainville au No. 25, St. Henri avec loyer de \$25.00.

5641 Substituer Octave Boily, Louis, George Séguin et Anatole Sabourin à Vve T. Sabourin.

6288 Ajouter le nom de Louis Desrochers comme prop.

5077 Ajouter le nom de Louis Durocher père “

Tel qu'approuvé à l'assemblée du 9 décembre 1921.

H. BOULAY,
Greffier.

2. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Legault :

Que le 23ième rapport du comité des finances qui vient d'être lu soit approuvé en ajoutant au rapport les changements demandés à cette assemblée et qui viennent d'être mentionnés.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Chénier :

Qu'il soit remis à M. Thomas Derouin, le montant de la différence qu'il aurait payé en plus pour améliorations locales, sur sa propriété rue Laval, et ce depuis le 1er mai 1919; le mesurage devant être basé sur 69 pieds au lieu de 79 pieds, suivant le rapport de l'évaluateur à ce sujet. Adopté

LE 23ième RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 26 novembre 1921, à laquelle assemblée sont présents les échevins Taylor, Falardeau et Chénier sous la présidence de Son Honneur le Maire a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :—

90. Nap. Petit	(Imprévues)	\$3 00
91. H. O. Boult	(Trottoirs)	8 70
92. A. Amyot	"	112 00
93. Joseph Pilon	"	52 65
94. H. Dupuis & Fils	(Divers)	64 94
95. Kelly & Leduc	"	38 58
96. Nap. Tremblay	(Rues)	35 08
97. Joseph Monette	"	169 00
98. Mahoney & Rich Ltd	"	12 36
99. Imperial Oil Ltd (Rues Pavées)		5 28
100. Limoges & Frères	"	2 50
101. Wright & Co	(Égoûts)	9 50

SALAIRES

• Rues	4871 35
Égoûts	1621 90
Trottoirs	670 45
Rues Pavées	2621 40
Pond Creek	116 90
Règ. no. 221	84 00

John F. Taylor,
V. O. Falardeau

4. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Taylor :

Que le 23ième rapport du comité des rues et améliorations qui vient d'être lu soit approuvé. Adopté.

LE 23IÈME RAPPORT DU COMITÉ D'AQUEDUC

A la Corporation de la Cité de Hull

Votre Comité d'Aqueduc dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 29 novembre 1921 à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Legault président au fauteuil et les échevins Talbot et Charron à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis et recommande le paiement des suivants :—

65	O. A. Archambault.....(Divers)	\$8 23
66	Dalpé Frères..... " "	41 73
67	Emmanuel Binet..... " "	42 00
68	Limoges & Frères ... Tuyaux Princ.	46 51
69	E. Patenaude(Château d'eau)	13 50
70	Ottawa & Hull Power Co " "	125 00
71	Ottawa Electric Co..... " "	1 62
72	P. A. Larocque.....(Papeterie)	4 20
73	H. O. Boult..... Usine Electrique	15 10
74	Costello, Crowe & Bellamy " "	18 00
75	Louis Gendron.....(Services neufs)	18 83
76	H. Dupuis.....(Rép. Services)	13 11
77	Thos. Lawson & Sons " "	78 28
78	Hersey Mfg. Co..... " "	17
79	Neptune Meter Co... " "	1 22
80	H. Mueller Mfg..... " "	10 10
81	Crane Ltd..... " "	21 42
82	General Supply Co. of Canada	Chlorination 206 00
83	Imperial Oil Co Château d'eau crédit	10 15

SALAIRS

Réparation Services.....	\$2922 70
Bornes Fontaines.....	914 65
Tuyaux Principaux.....	342 10
Neige.....	149 10
Services Neufs.....	1308 00
Château d'eau.....	442 81
Arrosage	900 00
Dégelage.....	69 30
Usine Electrique.....	461 39

Faire remise à M. J. Bte. Villeneuve 132 rue St. Jacques de la somme de \$5.00 pour creusage d'un service d'eau vis-à-vis sa propriété.

Retrancher le coût d'un service à la propriété de M. F. McLean, rue Montcalm, à la boutique de forge.

Félix Legault, président
F. Charron
E. Talbot

5. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Charron :

Que le 23ième rapport du comité de l'aqueduc qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 23ième RAPPORT DU COMITÉ DE FEU, POLICE ET LUMIÈRE.

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité de Feu, Police et Lumière dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 29 novembre 1921, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Talbot président au fauteuil et les échevins Charron et Legault a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis et recommande le paiement des suivants :—

DEPARTEMENT DE FEU

1	Patenaude E.....	\$6 50
2	McGuire J. G.....	14 28
3	McFarlane-Douglas & Co.....	6 67
4	Moyneur Ltée.....	116 58
5	A. Lavigne.....	45 20
6	F. Laroche & Fils.....	75 25
7	Eclipse Plating & Sales Co.....	1 75
8	Dominion Rubber System.....	7 21
9	G. Lafond & Fils.....	54 00
10	Nap. Lorrain.....	1 50
11	P. D'Aoust & Co.....	24 24
12	Duford Ltée.....	6 25
13	H. Dumontier.....	8 75

14	Dalpé & Frères.....	92	54
15	W. L. Donnelly.....	5	48
16	Canadian General Electric Co.	19	54
17	Costello, Crowe & Bellamy.....	4	50
18	Caron Frère Ltée.....	11	32 00
19	Fred Campbell.....	8	00
20	Canadian Oil Co.	54	05
21	Edgar Barette.....	7	50
22	H. O. Boult.....	29	81
23	American Lafrance.....	83	28
24	O. A. Archambault.....	44	86
25	Kelly & Leduc.....	7	84
26	Canadian Underwriters Insp. Bureau	14	00
27	A. Workman & Co.....	8	71
28	Jos. Pilon.....	2	40
29	Isidore Raymond.....	17	05
30	A. L. Raymond.....	22	55
31	T. St. Jean.....	252	00
32	Ottawa Boiler & Steel Works....	7	15
33	Wellwood Sales Co.....	18	00
34	Thos. Lawson & Sons.....	3	87

DEPARTEMENT DE POLICE

35	P. A. Larocque.....	1	50
36	Jos. C. Descarries.....	25	50
37	A. R. Farley	1	40
38	Nap. Lorrain	12	75
39	P. A. Larocque.....	6	05
40	H. O. Boult.....	8	74
41	A. Lavigne.....	4	50
42	Dr. F. A. Dumas.....	9	00
43	O. A. Archambault.....	20	00
44	E. Patenaude.....	6	50
45	The Bell Telephone Co.....	3	95
46	Département de Feu.....	222	46
47	Jos. C. Descarries.....	3	25
48	Edouard Langlois.....	1	00

DEPARTEMENT DE LUMIERE ET ALARME

49	Northern Electric Co.....	8	84
50	Marchand Electrical Co.....	22	50
51	Hull Electric Co	12	60
52	Département de Feu.....	108	51
53	Kelly & Leduc.....	49	14
54	Thornton & Truman.....		75
55	O. A. Archambault.....	1	13
56	Ottawa Electric Co.....	12	50
56a	P. A. Leroux.....	8	50

Que le chef Henri soit chargé d'acheter un pardessus pour le détective Daoust. Qu'il soit aussi autorisé de faire ajouter deux circuits de plus au système d'éclairage du poste.

E. Talbot, Président.
F. Charron
F. Legault

6. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Legault :

Que le 23ième rapport du Comité de Feu, Police et Lumière qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 23IÈME RAPPORT DU COMITÉ DE SANTÉ ET PARCS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité de Santé et Parcs dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 29 novembre 1921 à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Charron président au fauteuil et les échevins Talbot et Falardeau à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :—

105	A. L. Raymond	(Santé)	\$34	97
106	Wright & Co.....	"		81

107	J. O. Charron	“	27	74
108	Sœurs de la Providence	...	“	346	50
109	The Topley	“	133	24
110	Abel Lascelle	“	12	25
111	Hopital Général d'Ottawa.	“	“	24	00
112	Frs. Grégoire	... (Parcs)		2	00

SALAIRE

Santé	\$678	20
Parcs	549	00
			F. Charron	
			F. Legault	
			E. Talbot	

7. Proposé par l'échevin Charron, secondé par l'échevin Talbot :

Que le 23ième rapport du Comité de Santé et Parcs qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Charron :

Que Son Honneur le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer et renouveler les billets suivants ;

Règlement No. 188	\$3	200	00	
“	187	1	400	00
Pont Hull Gatineau	16	600	00

AQUEDUC	1918	\$5	000	00
	1919	5	000	00
	1920	35	000	00

CORPORATION	1918	5	000	00
	1919	15	000	00
	1920	17	300	00

Règlement No. 193.....	4 500 00
Règlements Nos. 23, 24 et 25.....	152 500 00
Arrosoir auto.....	4 500 00
Construction d'Aqueduc.....	12 000 00
Appareil de Chlorination.....	2 500 00
Chemin d'Aylmer.....	6 250 00
Pont d'Aylmer.....	8 000 00
Egoût rue Maisonneuve	15 000 00
Pont du Pond Creek.....	35 000 00
Egoûts : contrats Hébert et Dufresnes.....	8 000 00
Système Hydro-électrique.....	8 000 00
Don à la ville d'Aylmer.....	2 000 00
Laboratoire.....	2 000 00
	—————
	\$423 000 00
	Adopté.

9. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Talbot :

Qu'un montant de \$15.00 soit offert à M. Ls. Gavard en règlement final de toute réclamation qu'il peut avoir contre la Cité, sans préjudice, en rapport avec l'accident qui lui est arrivé et que l'habit détérioré soit remis à la Société St. Vincent de Paul.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Falardeau :

Que le Greffier soit autorisé de demander des soumissions aussitôt que possible, pour la vente des obligations du règlement No. 23 au montant de \$130,700.00.

Adopté.

11 Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Taylor :

Que le Trésorier soit autorisé à envoyer \$250.00 au sous-ministre des affaires municipales, en rapport avec l'adoption du règlement No. 221, RE émission de débentures au montant de \$540,000.00, et conformément à la demande faite par le sous-ministre, dans sa lettre en date du 2 décembre courant.

Adopté.

RAPPORT D'ASSEMBLÉE RE : ASSISTANCE PUBLIQUE

Mardi, le 22 novembre 1921, Messieurs les échevins Legault, Talbot et Charron, représentant le Conseil de la Cité de Hull; M.M. le Dr Isabelle et Médréric Bourgeois, du Bureau d'Hygiène, se réunirent à l'Hôtel-de-Ville avec les différentes sociétés de Saint Vincent de Paul de la Cité de Hull, représentées par Messieurs les chapelains, les Abbés A. Larocque, R. R. Lombard, R.M. Béchard, le Rév. Père J. M. Desjardins, O.M.I., les présidents et secrétaires, A. Labelle, J. Martel et A. Amyot, et autres, pour aviser ensemble aux meilleurs moyens de venir en aide aux pauvres. Après discussion et mûre délibération, les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité :

Proposé par M. le Curé Lombard, appuyé par M. Adrien Labelle et résolu que les quatre Conférences de Saint Vincent de Paul de Hull fassent leur travail ordinaire de perception et de distribution de secours aux pauvres, et qu'à la fin de chaque mois elles fassent rapport au Conseil de Ville qui paiera les déficits, s'il y en a.

De plus, que le Conseil de Ville nomme pour chaque conférence de Saint Vincent de Paul, un échevin qui assistera comme son représentant aux réunions de ces Conférences.

Proposé par l'échevin Legault, appuyé par l'échevin Talbot et résolu, qu'un comité composé de tous les Curés de Hull et du Dr Isabelle, soit chargé de présenter une pétition au Gouvernement de Québec pour que la Cité de Hull ait sa part

du "sous du pauvre", des amendes pour vente illégitime des boissons enivrantes, et qu'aussi une exemption de taxes soit accordée pour les courses organisées au profit des pauvres par les Sociétés de Saint Vincent de Paul.

Proposé aussi à l'unanimité et adopté, un vote de remerciements à M. le Maire et à Messieurs les échevins pour leurs bonnes dispositions envers les Conférences de Saint Vincent de Paul de la Ville

(Signé) J. M. DESJARDINS, O M.I.
Président.

Hull, le 28 novembre, 1921.

Approuvé le 9 décembre 1921.

12. Proposé par l'échevin Charron, secondé par l'échevin Legault :

Que le rapport du comité de l'assistance publique qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

PROVINCE DE QUÉBEC }
District de Hull. }
CITÉ DE HULL.

Rapport du Président et du Greffier de la Cité sur la votation du règlement No. 221, pour autoriser un emprunt de \$540,000.00

A LA CORPORATION DE LA CITÉ DE HULL,
Hôtel-de-Ville, Hull.

Nous soussignés Félix Charron, échevin, nommé président de la votation sur le règlement 221, et H. Boulay, greffier de la Cité, greffier du bureau de votation avons l'honneur de faire rapport :

Qu'en conformité avec les avis publics affichés et publiés à cet effet, et avec les procédures préalablement remplies une assemblée publique des contribuables propriétaires électeurs qualifiés à voter sur le dit règlement No. 221, pour une émission de débentures au montant de \$540,000.00 pour les fins suivantes : Consolider la dette flottante, travaux d'aqueduc, améliorations locales, tunnel de la rue St. Etienne et divers autres améliorations, tel qu'énoncé dans le dit règlement, a été tenue mardi le 15 novembre 1921, dans la salle publique à l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité à dix heures de l'avant-midi du dit jour 15 novembre courant.

Qu'après lecture par le soussigné Greffier de la Cité de Hull, du dit règlement ci-dessus mentionné, en anglais et en français, quatre bureaux de votation ont été régulièrement constitués pour recevoir les voteurs dans la dite salle de l'Hôtel-de-Ville, Messieurs Alfred Rochon, Joseph Falardeau, Elzéar Tremblay et Arthur Magnan, après serment prêté, agirent en qualité de sous secrétaires pour les fins susdites. Le vote se continua jusqu'à cinq heures de l'après-midi, alors qu'il fut ajourné par le président à dix heures le lendemain matin pour se continuer jusqu'à cinq heures le même jour et fut de nouveau ajourné une dernière fois par le président au 17 novembre à dix heures de l'avant midi se continua et se termina à cinq heures du dit jour 17 novembre.

Attendu qu'un grand nombre de votes ont été enrégistrés le résultat n'a pu être donné à la clôture de la votation, si ce n'est que pour la majorité en nombre, savoir : 892 ayant voté en faveur du règlement et 642 ayant voté contre, donnant une pluralité de 250 en faveur du règlement.

Le lendemain 18 novembre 1921, le Greffier se mit à l'œuvre et compléta son travail le samedi 26 novembre, avec résultat qui suit :

En nombre	Représentant	En valeur
Les ouis 892	"	\$ 1 981 607 24
Les nons 642	"	\$ 1 393 876 00
Pluralité les nons 250	Pluralité sur les nons	\$ 587 731 24

Comme vous le constatez, le règlement à été approuvé par la majorité en nombre et en valeur comme indiqué ci-dessus

Le tout humblement soumis.

Donné en la Cité de Hull, dit District ce vingt huit novembre mil neuf cent vingt-un.

H. BOULAY

Greffier de la Cité

F. CHARRON

Echevin, président du bureau de votation pour les fins du dit règlement.

Approuvé par le conseil le 9 décembre 1921.

13. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Talbot :

Que le rapport du président et du Greffier concernant la votation sur le règlement No. 221 relativement à une émission de débentures au montant de \$540,000 00 qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Falardeau :

Que l'ingénieur soit autorisé de prendre les mesures nécessaires afin d'empêcher l'eau de s'infiltrer dans la cave de M. Dompierre, 73 Boulevard St. Joseph, suivant son rapport à cet effet.

L'échevin Legault dissident.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Taylor :

Qu'une remise d'arrérages de taxes municipales et d'eau soit accordée comme suit :

Vve Gabriel Blais, 68 St. Hyacinthe
J. B. St. Jules
Dame D. Lepage, 109 St. Henri
Dame Evariste Simard, 83 Garneau
Pierre Courroux, 92 Papineau
Dame Louis St. Louis, 348 Maisonneuve
Vve. P. Savard, 51 rue Papineau
Vve. Joseph Boudreau, 39 Charlevoix
Dame Louis Poirier, 39 Falardeau
Isaïe Poirier, 2 Dupuis
Dame T. Tremblay, 29 Garneau
J. Bte. Castagne, 61 Papineau
Séverin Hébert, 135 Montcalm
Dame Louis Tréau, 83 Maisonneuve
Dame A. Cabana, 120, Laval
Dame J. B. Villemaire, 71 Dollard
Cléo. Tremblay, 72 Charlevoix
Dame G. Blais, 68 St. Hyacinthe
Dame Eugène Bourgeois, 122 St. Henri
Jos. Narbourne, 274 St. Rédempteur
Dame E. Lacroix 37 St. Henri
Dame E. Hébert
Dame Cléo. Proulx, 3 Hôtel-de Ville
Eugène Bourgeois, St. André Avelin
Dame P. Tessier, St. Henri
Dame N. Sanctuaire, 172 Leduc
Dame France Lavigne, 288 Maisonneuve
Vve. Philias Millette, 115 St. Henri
Alfred Dupuis, 54 Wright
Dame J. Bte Marleau, 212 St. Rédempteur
Wm. Dagenais, 154 rue St. Laurent
Dame Archile Robertson, 9 Rue Cartier

Dame Stanislas Labelle,
Limoges & Frères, rue Scott
Vve. Sophia Artick, 298 St. Rédemptr
Dame Chs. Hébert, 140 rue Montcalm
Edmond Ranger, 20 rue Charlevoix

16. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Falardeau :

Que ce conseil ajourne à lundi le 12 courant à 7.30 P. M.

Adopté.

— — — — —



PROVINCE DE QUÉBEC,

District de Hull.

} CITÉ DE HULL

No. 67

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1921

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité à huit heures du soir lundi le 12 décembre 1921, à laquelle sont présents : Son Honneur le Maire Louis Cousineau au fauteuil et les échevins Taylor, Legault, Charron, Chénier et Talbot formant quorum du dit Conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Chénier :

Que la demande de M. Napoléon Petit pour installation d'une pompe à gazoline soit acceptée sujet à l'approbation de l'ingénieur.

Adopté.

4442 Substituer Winona Pitcher & Cie parc Lamontagne.
4344 " J. Louvray & Cie parc Lamontagne.
4444 " Georgiana Caron & Cie parc Lamontagne.
4445-4458-4459 Retrancher ces entrées ces lots sont en dehors des limites de la Ville.
1777 Incrire René Montmigny comme occupant.
5598 Ajouter P. L. Reynolds comme propriétaire.
5764 " Georges Duguay & Sarah Duguay.
6302 " Adélard Lecompte comme propriétaire.
6321 Substituer Wilfrid Dupuis à P. H. Durocher.
6322 " René Dupuis à P. H. Durocher.
6540 " Honoré Béland de Rockland à Mr. Demers.
6235 " S. Desjardins à Alp. Thérien.
8239 Incrire Isaac Smith comme propriétaire partie du 217.D-5-33 pieds avec une maison avec évaluation suivante : Terrain \$275 maison \$925.00 total \$1200. laissant Wilfrid Périard propriétaire du lot 217 D-6 vacant avec évaluation de \$275. et faire remise à M. Smith de la différence des taxes payées sur les deux lots.
Substituer Dieudonné Béland à Bélanger 30 St. Hélène.
4942 Ajouter le nom de Léopold Coallier comme propriétaire.
Au No 9 Verchère Incrire Ernest Fortin avec un loyer de \$25.00
Rue de Boucherville, Parc Colombia inscrire Moïse Trudel avec loyer de \$25.00 par année.
Au No 134 Champlain inscrire Havelock A. O'Connor comme pensionnaire avec loyer de \$25.00.
Incrire Joseph Oscar Grondin comme pensionnaire au No 171 Principale avec loyer de \$25.00.
Incrire Dolphis Grondin comme locataire au No 171 Principale avec loyer de \$25.00.

Inscrire A. Martin comme locataire au No 151 Principale avec loyer de \$25.00.

Inscrire le nom de William Gamble comme locataire avec loyer de \$25.00 au No 73 Principale.

Inscrire Théophile Régimbald avec un loyer de \$25.00 à 111 Main

“	Edmond Grenon	“	101 St Laurent
“	François Bisson	“	38 Langevin
“	Hormisdas Bédard	“	77 Laurier
“	Rodolphe de Répentina	“	132 Wright
“	Louis Longpré	“	65 Dupont
“	George Martin	“	30 Dupont
“	Edouard Nadon	“	25 Dupont
“	Patrice Poirier	“	92 Frontenac
“	Johnny Desjardins	“	25 Dupont
“	Louis Parisien	“	37 Dupont
“	Eugène Dumoulin	“	37 Dupont
“	Albert Sévigny	“	37 Dupont
“	Hector Dumoulin	“	3 Bridge
“	Wilfrid Ash	“	10 Carillon
“	D. Savage	“	84 Wellington
“	John Stewart	“	12 Carillon
“	Sam Stewart	“	12 Carillon
“	Herbert Stewart	“	12 Carillon
“	Mrs E. Obrien	“	102 Garneau

Inscrire Walter Garvin locataire loyer \$25.00 au no 4 Cartier.

“	Frank Garvin	“	4 Cartier
“	Félix Gaudreau	“	355 Champlain
“	Louis Gaudreau	“	273 Champlain
“	Télesphore Galipeau	“	362 Maisonneuve
“	Réné Gratton	“	199 Champlain
“	Laurenzo Galipeau	“	337 Champlain
“	Jos. Fréchette	“	198 Kent
“	George Galipeau	“	243 Notre-Dame
“	Maurice Joannette	“	250 Maisonneuve

Inscrire Réné Grison locataire loyer \$25	No 327	Champlain
“ Jules Joannette	“	250 Maisonneuve
“ Arthur Joannette	“	250 Maisonneuve
“ Exavier Lalonde	“	127 Dollard
“ Cléophas Lalonde	“	127 Dollard
“ Aldège Lalonde	“	127 Dollard
“ Anthime Lalonde	“	127 Dollard
“ Arthur Servant	“	119 Dollard
“ Clifford Cole	“	14 Cartier
“ Albert Guérin	“	105 Laurier
“ Lorenzo Guérin	“	105 Laurier
“ Lucien Raymond	“	143 Dollard
“ Clifford Warden	“	239 Maisonneuve
“ Gene Warden	“	239 Maisonneuve
“ Arthur Leduc	“	235 Maisonneuve
“ Napoléon Leduc	“	235 Maisonneuve
“ Rosario Deslauriers	“	179 Laval
“ Sam Letang	“	201 Maisonneuve
“ Jimmé Albert	“	226 Maisonneuve
“ Ernest Albert	“	226 Maisonneuve
“ Ernest Girouard	“	43 St Laurent
“ Donat Sauvé	“	38 St Laurent
“ Josephat Sauvé	“	38 St Laurent
“ Jos Petit	“	296 Maisonneuve
“ Elie Charbonneau	“	6 Reboul
“ Heliodore Charron	“	43 St Foye
“ Ephrem Charbonneau	“	86 Maisonneuve
“ Arthur Charest	“	296 Notre-Dame
“ Félix Charest	“	300 Maisonneuve
“ Lionel Charron	“	287 Maisonneuve
“ Wilfrid Charest	“	300 Maisonneuve
“ Albert Carpentier	“	24 Reboul
“ Donat Charbonneau	“	239 Notre-Dame
“ Rodolphe Chatrand	“	354 Champlain
“ Alex Campeau	“	60 St Laurent
“ Sam Cyr	“	324 Champlain

Inscrire Octave Cyr locataire loyer \$25 au no. 324 Champlain.

“	Arthur Charbonneau	“	263	Champlain
“	Réné Mondoux	“	132	Dollard
“	Basil Rossignol	“	132	Dollard
“	Arthur Durocher	“	255	Notre-Dame
“	Wilfrid Durocher	“	255	Notre-Dame
“	Déodat Durocher	“	255	Notre-Dame
“	Alfred Despatie	“	45	Cartier
“	Georges Durocher	“	299	Maisonneuve
“	Emmanuel Demers	“	129	Kent
“	David Demers	“	129	Kent
“	Mazenod Deslauriers	“	350	Champlain
“	Jos. Martel co-propriétaire avec Eugène Arvisais.			

Substituer Dame Olivier Audette à Olivier Audette coin Maisonneuve et Ste Foye.

9678 Substituer Adélard Cousineau, Nikos Korsos & Robert Miller à R. Miller.

8795 Substituer Ernest Bisson à H. Dupuis pour le fond de terre.

7445 “ M. Chartrand à Dame J. Tardif.

Inscrire Horace Lafleur comme pensionnaire au No. 105 Dupont loyer \$25.

6017 Incrire Domina Dussault propriétaire du fond et Wm. McEwen sr. propriétaire des bâtisses.

5886 Ajouter J. A. Faulkner, Eugène Mireault, Alfred Fournier et Édouard Poulin comme propriétaires conjoints.

5713 Ajouter Valence Charlebois comme propriétaire conjoint.

5777 “ E. Léonard, L. Leblanc, Octave Pilotte et Oscar Pilotte comme propriétaires conjoints.

5886 Ajouter Arthur St Amand, Albert Dufresne, Alexis Wynne et François Pichard comme propriétaires conjoints.

5710 Ajouter Félix Beaulne, Léandre Sabourin et Johnny Girard comme propriétaires conjoints.

Inscrire Edmond Boudreault locataire loyer \$25 au no 14 Cartier

“	Aldège Bélanger	“	410 Champlain
“	Emile Bélanger	“	270 Champlain
“	Eugène Bélanger	“	270 Champlain
“	Hector Bélanger	“	270 Champlain
“	Charles Bourassa	“	45½ Cartier
“	Jules Bergeron	“	157 Laurier
“	Jos. Buteau	“	19 d'Aiguillon
“	Omer Bourgeois	“	coin St Jean-Baptiste
“	Edmond Laurin	“	161 Laurier
“	Emile Laurin	“	161 Laurier
“	Donat Laurin	“	161 Laurier
“	Alcide Lesage	“	402 Champlain
“	Eugène Lesage	“	344 Champlain
“	Ernest Lesage	“	349 Champlain
“	Florient Lesage	“	349 Champlain
“	Billou Lesage	“	25 D'Aiguillon
“	Antonin Lafleur	“	323 Champlain
“	Eucher Latulippe	“	224 Kent
“	Jos. Lajoie	“	276 Champlain
“	Noel Lesage	“	191 Maisonneuve
“	Omer Latulippe	“	287 Champlain
“	Raoul Latrémouille	“	161 Laurier
“	Jos. Laflamme	“	7 St Bernard
“	Oscar Villeneuve	“	7 St Bernard
“	Honnidas Laflamme	“	152 Laval
“	Albert Godmaire	“	146 Kent
“	Palma Leblanc	“	246 Maisonneuve
“	Ernest Fournier	“	246 Maisonneuve
“	Oscar St Martin	“	301 Champlain
“	Donat Morette	“	269 Maisonneuve
“	Noel Marcil	“	223 Champlain
“	He r Ouellette	“	286 Maisonneuve
“	Patrice Picard	“	175 Dollard
“	Arthur Provincial	“	245 Maisonneuve
“	Ernest Provincial	“	245 Maisonneuve

Inscrire Alphonse Parent locataire loyer \$25 No Notre-Dame

“	Conrad Parent	“	318	Champlain
“	Raoul Parent	“	318	Champlain
“	Hector Vadeboncœur	“	4	Cartier
“	Emile Vadeboncœur	“	4	Cartier
“	Willy Wood	“	400	Champlain
“	Baby Poirier	“	176	Dollard
“	Jos. Gaudrault	“	112	Lévis
“	Waldo Galipeau	“	112	Lévis

Ajouter le nom de Wilfrid Drapeau comme propriétaire au No 75 rue Frontenac.

Inscrire le nom Oscar Pilotte comme co propriétaire au no 105 Dollard.

Inscrire le nom Rosario Bégin locataire loyer \$25 12 Amherst

“	Albert Sauriot	“	366	Champlain
“	Laurin Calixte	“	361	Champlain
“	Delle A. Galipeau	“	362	Champlain

5584 Ajouter Elizé Petit, Napoléon Petit, Charles Petit, Jos. Petit (fils), Jos. Petit (père), Albert Pigeon, Georges Petit comme propriétaires conjoints.

5767 Ajouter François Xavier Gravelle comme propriétaire.

4942a Ajouter Léopold Coallier comme co propriétaire et Dame Fortin.

8225 Substituer Dolphis Latulippe et Omer Latulippe à A. Messier.

10867a Incrire Napoléon Lafrenière avec un loyer de \$60. au no 172 Champlain.

9725a Incrire A. Godin avec loyer de \$25 à 76 St Jacques

Inscrire Ovila Trudel comme pensionnaire loyer \$25 111 Main

“	Emile Coté	“	19	Wright
“	O. Youjul	“	36	St Florent
“	John Burns	“	91	Papineau
“	Modeste Roy	“	136	Laval
“	Auguste Grenon	“	52	Papineau

Inscrire Aldège Boulianne locataire loyer \$25. au no. 152 St. Réempteur

“	Edmond Rodier	“	95 Hôtel-de-Ville
“	Henri Joannotte	“	111 Montcalm
“	Alex. Bernard	“	218 Champlain
“	Ald. Giroux	“	218 Champlain
“	Stanislas Trudel	“	218 Champlain

2. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Taylor :

Que le rapport de l'évaluateur relativement aux changements au rôle d'évaluation en date de ce jour soit approuvé ainsi que les autres demandes présentées au conseil, à ce sujet.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Talbot :

Que le bonus de \$20.00 annuel soit accordé à chacun des reporters des différents journaux savoir : "Le Droit" Le "Citizen" "Le Journal".

Adopté.

L'échevin Chénier dissident. Son Honneur le Maire après l'adoption de la motion se déclare aussi dissident sur cette question.

4. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Taylor :

Que le greffier soit chargé de demander aux différents curés de Hull de bien vouloir s'occuper des demandes faites par les nécessiteux relativement au paiement de leur loyer.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Chénier :

Que Son Honneur le maire, ainsi que le proposeur soient chargés de demander à M. G. Gordon Gale, Vice-Président et Gérant général de la Cie Hull Electric, de faire circuler un ou des tramways qui partiraient de la gare centrale à minuit tous les soirs afin de pouvoir accomoder les ouvriers et travailleurs qui finissent à minuit, leur permettant de se rendre à leurs résidence soit à Wrightville ou sur tout le parcours de la ligne de ceinture.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Falardeau :

Que ce conseil ajourne,

Adopté.



PROVINCE DE QUÉBEC, }
District de Hull. } CITÉ DE HULL.

No. 68 SÉANCE DU 23 DECEMBRE 1921

A une assemblée spéciale du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité à huit heures du soir, vendredi le 23 décembre 1921 à laquelle sont présents : Son Honneur le Maire Louis Cousineau au fauteuil et les échevins Taylor, Legault, Falardeau Charron, Chénier et Talbot formant quorum du dit Conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

L'avis de convocation de la dite assemblée et le certificat de la signification d'icelui sont lus

6493 Substituer Achille Morin à Wm. Manchester.

7796-7797 Substituer J. B. Jacques à J. B. de Ladurantaye

7379 Ajouter le nom de Victor Rödier comme propriétaire

8545 Substituer Ernest Bisson à H. Dupuis.

5637 Ajouter le nom de Emilien Hébert comme propriétaire.
7806 " le nom de T. Lanctot comme propriétaire.
4069-4070 Substituer Eustache Gougeon père à E. Gougeon.
4068 Substituer M. A. Gouin à Eustache Gougeon fils.
3996 " Elzéar à Edgar Gougeon.
4868a Retrancher cette entrée déjà inscrite au no. 4577.
6113 Substituer Wm. Tremblay à Anthime Meloche.
7588 Ajouter le nom de M. A. Bergeron comme propriétaire.
6015 Substituer Alphie Bertrand à Isidore Bertrand.
6071 " Moise Archambault à Léon Ricard
7483 Ajouter le nom de M. Cherrier comme propriétaire.
6222 Substituer Albert Labelle à Edouard Labelle.
7482 " J. E. Ouellette et Réginald Whalen à R. Whalen.
7480 Ajouter Omer Genest comme propriétaire.
4714a Eustache fils et Elzéar Gougeon à Gougeon Frères.
4174 Substituer la Cie Immobilière à Eustache Gougeon.
7486 Ajouter le nom de A. G. St-Jean comme propriétaire.
549 Substituer Willie Boudrias et Wilfrid Boudrias à James Leyland.
7312 Substituer Arthur St Amand, Vve Jos St Amand à Vve J. St Amand.
1132 Substituer Arthur Simonneau à M. Simonneau.
1149 " Vve. Délina Trucher Simonneau à M. Simonneau.
7590 Ajouter Hector et Ernest Kingsley comme propriétaire.
6295 Substituer Valmore Simard à Eug. Régimbal.
5908 " Louis Gendron à Rémis St Pierre.
5849 Ajouter Sarrazin Joseph comme propriétaire.
5889 " Percy Banning comme propriétaire.
5637 " Emilien Hébert comme propriétaire.
5785 " A. Latour et J. Mantha comme propriétaires conjoints.

5843 Substituer Albert Morin à Oscar Bélanger.
5782 Ajouter H. Archambault et S Gauthier comme propriétaires conjoints.
5685 Substituer Gonzague Rochon à Succ. Vve Rochon.
5683 Ajouter Roméo Montpetit comme propriétaire.
5779 Substituer F. Thibault à Nap. Leblanc.
5597 Ajouter Napoléon Clermont comme propriétaire.
5909 Substituer Louis Gendron à Rémi St Pierre.
5785 Ajouter René Cousineau, Fortunat Cousineau, et Léopold Cousineau et E. Roy.
5849 Ajouter Rose Paré et Antoinette Parent comme propriétaires conjoints.
5713 Ajouter Léon Charlebois comme propriétaire.
5848 Substituer Dame Joseph Latour à Joseph Latour.
5844 Ajouter Auguste de Ernsted comme propriétaire.
5707 " Léo Cyr comme propriétaire.
5885 Ajouter les noms de Osias, Arthur et Louis Arbique prop. conjoints.
4560 Ajouter Sylvio Chevrier, Adolphe Grenier, propriétaire conjoints.
4949a " Emile Leblanc prop. conjoint.
5925c Substituer Eugène Ménard Ernest Henlay, Victor Navion à Victor Navion.
7397 Substituer Charles N. Poirier à S. P. Adélard Poirier
5762 Substituer Geo. Sylvestre à Edouard Grégoire 8 rue Frontenac.
8860 Incrire R. Laviolette pour partie 217 E No 15 avec évaluation \$200.
Incrire Christine Durocher " 18
évaluation \$200.
Incrire Arthur Durocher " 21
évaluation \$200.
Incrire Geo. H. Durocher " 24
évaluation \$200.

Inscrire Imelda Monette pour partie 217 E No 17 avec évaluation \$200.

Inscrire Yvonne Monette " 26
évaluation \$200.

Inscrire Joseph Monette " 20
évaluation \$200.

Inscrire Donat Sauvé " 23
évaluation \$200.

Inscrire Gustave Aubry " 27
évaluation \$200.

Inscrire O. J. Diriger " 40
évaluation \$200.

6152 Substituer Horace Monette à Chs. Sauvé.

Ajouter le nom de Dollard Villeneuve comme propriétaire conjoint au no. 79 Dollard.

Ajouter Léopold Nault comme propriétaire conjoint au no. 77 Dollard.

Ajouter le nom de Onézime Courval au no. 71 Dollard propriétaire.

Ajouter les noms de Henri et Alphonse Levesque comme propriétaires 67 Kent.

6326 Substituer Donat Sauvé à P. H. Durocher.

6324 Substituer Raoul Laviollette à P. H. Durocher.

6258 Substituer Christine Durocher à P. H. Durocher.

6332 Substituer Geo. H. Durocher à P. H. Durocher.

Ajouter le nom de Dame Joseph Latour au No 144 Maisonneuve.

6333 Substituer Arthur Durocher à P. H. Durocher.

6328 Substituer Zénon Rhéaume à P. H. Durocher.

6327 Substituer Olivier J. Diriger à P. H. Durocher.

299 Substituer J. Wilfrid Monette à P. H. Durocher.

Tel qu'approvée à l'assemblée du Conseil tenue le 23 décembre 1921.

H. BOULAY

Greffier.

1. Proposé par l'échevin Charron, secondé par l'échevin Talbot :

Que la liste électorale Municipale soumise par le greffier soit approuvée en y opérant les changements recommandés par M. St Jean dans son rapport en date de ce jour, et de les inscrire au rôle comme tels.

L'échevin Chénier dissident.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Taylor :

Que le trésorier soit autorisé à payer le montant du jugement et des frais dans la cause du conseil Supérieur d'Hygiène de la Province de Québec vs Cité de Hull, suivant le jugement rendu en cour de révision le 19 novembre 1921, confirmant le jugement de la Cour Supérieure.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Taylor :

Que le sous-ministre des affaires municipales soit prié de faire remise à la Cité de Hull du montant de \$250.00 déposé par cette dernière au département des affaires municipales, pour la prise en considération du règlement no 221 de la Cité de Hull.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Chénier :

Que l'aviseur légal soit chargé de communiquer avec la commission des chemins de fer, relativement à la question de l'élargissement de la rue Youville, spécialement en rapport avec les voies de la Cie Hull Electric qui passent à cet endroit.

Adopté.



PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Hull.

} CITÉ DE HULL

No. 69 SÉANCE DU 30 DECEMBRE 1921

A une assemblée spéciale du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité à huit heures du soir, vendredi, le 30 décembre 1921 à laquelle sont présents : — Son Honneur le Maire Louis Cousineau au fauteuil et les échevins Taylor, Falardeau, Charron Chénier et Talbot formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

L'avis de convocation de la dite assemblée ainsi que le certificat de la signification d'icelui sont lus et déposés sur la table.

Le rapport de l'évaluateur M. St. Jean en date de ce jour relativement aux changements au rôle d'évaluation est lu.

AJOURNEMENT



PROVINCE DE QUÉBEC,

District de Hull.

} CITÉ DE HULL

No. 70 SÉANCE DU 2 JANVIER 1922

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité à huit heures du soir, lundi le deux Janvier mil neuf cent vingt-deux, à laquelle sont présents : — Son Honneur le Maire Louis Cousineau au fauteuil et les échevins Talbot, Chénier et Charron, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Chénier :

Que ce conseil ajourne à mardi soir le trois janvier 1922 pour expédition des affaires.

Adopté.



PROVINCE DE QUÉBEC,

District de Hull.

CITÉ DE HULL.

No. 71

SÉANCE DU 3 JANVIER 1922

A une assemblée régulière ajournée du Conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures du soir, mardi le 3 janvier 1922, à laquelle sont présents : les échevins Taylor, Legault, Falardeau, Talbot, Charron et Chénier sous la présidence du Maire Monsieur l'échevin Taylor.

i. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Legault :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leur comité respectif moins celles de Dame Lavigne et du Barreau du District de Hull.

LE 24IÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité des Finances dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 27 décembre 1921, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Falardeau président au fauteuil et les échevins Taylor et Chénier, Son Honneur le Maire était aussi présent, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :—

1	Hospice St. Charles	\$661 15
2	H. H. Lapierre	7 00
3	Alph. Couture & Cie	4 25
4	Federal Typewriter Co	9 00
5	Paul T. C. Dumais, évaluateur ..	261 70
6	H. Dupuis (Hôtel-de-Ville)	11 25
7	A. L. Raymond (Hôtel-de-Ville) ..	11 50

8	Boucher & Frères.....	17	73
9	Kelly & Leduc (Evaluateur).....	14	10
10	“ (H.-de-Ville)	8	50
11	“ (Papeterie Corp..	5	00
12	G. E. Gauvin (Divers)	77	50
13	St. Vincent de Paul, (Paroisse Notre-Dame)	618	16
14	W. Prud'homme (Hôtel de-Ville).	26	50
15	Ottawa Boiler Works H. de Ville	11	80
16	St. Vincent de Paul de Wrightville	171	76
17	Bell Telephone (Imprévues) Eva- luateur et Ingénieur.....	36	40
18	J. O. Charron	10	02
19	St. Vincent de Paul - Paroisse St. Rédempteur.....	100	85

Qu'un montant de \$10.00 soit payé à Mde J. Webster relativement à la réclamation qu'elle a contre M. Thérien son locataire pour loyer.

John F. Taylor
Joseph Chénier

2. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Chénier :

Que le 24^{ème} rapport des Finances qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 24^{ème} RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 27 décembre 1921, les échevins Taylor, Falardeau et Chénier, Son Honneur le Maire présidant l'assemblée de ce comité à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :—

35	Département des incendies.....	\$310	88
36	H. Dupuis et Fils.....	79	12
37	Canadian Fairbanks Morse.....	19	12
38	O. O. A. Archambault.....	76	
39	W. E. Scott.....	95	
40	A. Couture & Cie.....	2	40

Votre comité recommande de faire remise de taxes municipales et d'eau, au 1er mai 1921 à Dame France Lavigne, 488 Maisonneuve.

John F. Taylor
Joseph Chénier
V. O. Falardeau

3. Proposé par l'échevin Chénier secondé par l'échevin Falardeau :

Que le 24ième rapport du Comité des Rues et Améliorations qui vient d'être lu soit approuvé

Adopté.

LE 24IÈME RAPPORT DU COMITÉ DE FEU, POLICE ET LUMIÈRE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité de Feu, Police et Lumière dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 27 décembre 1921 à laquelle assemblé sont présents, l'échevin Talbot président au fauteuil et les échevins Legault et Charron, Son Honneur le Maire était aussi présent à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis et recommande le paiement des suivants :—

60	Ottawa Boiler & Steel Works (Feu)	2	50
61	Boucher & Frères.....	25	30
62	Couture Frères	2	75
63	Canadian Oil.....	107	95
64	Dominion Rubber.....	6	73
65	Imperial Oil Co.....	5	33
66	Napoléon Lorrain.....	4	60

67	F. Laroche & Fils.....	8	75
68	Thos. Lawson & Sons.....	5	88
69	Geo. May & Sons.....	9	69
70	Monette & Valin.....	6	59
71	J. C. McDonald	4	00
72	A. L. Raymond.....		75
79	Perfection Sanitary Brush Co.....	6	68
80	Welders & Cutters.....	1	00
81	Alph. Couture.....	4	50
82	Beach Motor Ltd. police	28	45
83	Boucher & Frères.....		20
84	A. Laflèche	6	25
85	J. E. Ouellette.....	49	50
86	H. O. Boult.....	3	65

Que le chef Tessier soit autorisé de faire l'achat d'une échelle de 14 pieds pour remplacer celle qui a été détruite lors de l'incendie à la batisse Boult.

E. Talbot
F. Legault
F. Charron

4. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Charron :

Que le 24ième rapport du Comité de Feu, Police et Lumière qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 24ième RAPPORT DU COMITE D'AQUEDUC

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité de l'Aqueduc dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 27 Septembre 1921, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Legault président au fauteuil et les échevins Charron et Talbot, Son Honneur le Maire était aussi présent, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :—

90 Emmanuel Binet.....	\$6 00
91 Contractor's Equipment.....	34 11
92 Ottawa Boiler & Steel Works....	13 00
93 H. Dupuis.....	84 00
94 Kelly & Leduc.....	58 84
95 Dept. de Feu.....	6 07
96 F. Laroche et Fils.....	3 25
97 Boucher Frères.....	45 11
98 John Date.....	14 56
99 Kelly & Leduc.....	4 25
100 E. Patenaude.....	12 50
101 T. Lawson & Sons.....	24 72
102 O. A. Archambault.....	10 96
103 J. O. Dalpé.....	40
104 Ottawa & Hull Power.....	125 00
105 General Supply of Canada.....	274 25
106 Ottawa Electric.....	81

Votre comité recommande qu'un service d'eau soit retranché à M. Elzéar Duquay, pour sa propriété rue du Pont, attendu qu'il n'y en a que trois, et de lui faire remise de ce qu'il aurait payé pour ce service supplémentaire depuis novembre 1920.

Faire remise de taxes d'eau au 1er mai 1921, à Dame John Dame, ainsi qu'à Dame Nazaire Caron, rue Leduc.

F. Legault
F. Charron
E. Talbot

5. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Talbot :

Que le 24ième rapport du Comité d'Aqueduc qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 24IÈME RAPPORT DU COMITÉ DE SANTE ET PARCS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité de Santé et Parcs dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 27 Décembre 1921, à laquelle assemblé sont présents, l'échevin Charron président au fauteuil et les échevins Legault et Talbot, Son Honneur le Maire était aussi présent à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis et recommande le paiement des suivants :

50	Kelly & Leduc (Santé).....	\$41 76
51	A. R. Farley "	30 60
52	The Topley Company Santé.....	250 65
53	The Ottawa Drug "	23 19
54	Charles W. Woodburn "	5 00
35	Boucher Frères "	281 22
36	Sœurs de la Providence "	433 50
37	H. Dupuis "	38 25
38	Joseph Pilon.....	10 34

F. Charron
E. Talbot
F. Legault

6. Proposé par l'échevin Charron, secondé par l'échevin Legault :

Que le 24ième rapport du Comité de Santé et Parcs qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

Son Honneur le Maire arrive et préside.

LE 24IÈME RAPPORT DU COMITÉ DES AFFAIRES LITIGIEUSES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité des affaires litigieuses dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 27 décembre 1921, à laquelle

assemblée sont présents, l'échevin Taylor président au fauteuil et les échevins Chénier et Falardeau, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :

25	Eucher Caron.....	\$100 00
26	Ottawa Fireproof.....	6 20
27	Boucher et Frères.....	124 09
28	Eugène St Jean.....	75 00
29	Brodeur et Pilon.....	100 00

John F. Taylor
V. O. Falardeau

7. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Charron :

Que le 24ième rapport des Affaires Litigieuses qui vient d'être lu soit approuvé en y retranchant le compte de Monsieur St. Jean qui est renvoyé au Comité pour étude.

Adopté.

8. Attendu que la Législature de Québec, par le statut 11 Geo. V Ch. 48, a amendé l'article 5888- a des Statuts Refondus de Québec, pour décréter que tout règlement d'emprunt ou émission d'obligations passé par le Conseil d'une Cité, d'une ville ou autre municipalité, régit par une loi spéciale, doit, pour avoir force et effet et entrer en vigueur, être approuvé par les électeurs municipaux, propriétaires des biens-fonds imposables dans la municipalité, et par le Lieutenant Gouverneur en Conseil, conformément aux dispositions de la loi des Cités et villes faisant exception cependant pour les cités de Québec et de Montréal.

Attendu que la Législature de Québec a déclaré, par la même loi, que ces dispositons s'appliqueraien à toutes citées et villes de la province, nonobstant toutes dispositions contraires ou incompatibles contenues dans leur charte.

Attendu que les dites dispositions ont été appliquées à la Cité de Hull, régie par une loi spéciale, savoir, la loi 56 Vict. Ch. 52

Attendu que des dispositions spéciales contenues dans la dite loi 56 Vict Ch. 52 règlent les procédures et pouvoirs de la Cité de Hull, quant aux règlements d'emprunt pour les fins municipales générales.

Attendu que dans la loi régissant la Cité de Hull, une disposition spéciale a réglé depuis de nombreuses années, et règle encore, les pouvoirs et mode d'emprunt pour améliorations locales dans la Cité de Hull, savoir, pour tous travaux de canaux d'égoût, de trottoirs, de pavages et autres travaux de même nature, et que le coût de ces travaux est payable par les propriétaires riverains suivant l'étendue frontale de leurs propriétés, et que le conseil est autorisé à faire tels travaux après certaines procédures énoncées au dit article 147 et à emprunter par règlement du Conseil seulement pour payer le coût des travaux.

Attendu que cette loi a toujours donné pleine et entière satisfaction à la Cité de Hull et est reconnue comme la meilleure sous les circonstances pour le progrès de la Cité.

Attendu que les contribuables électeurs de la Cité se trouvent à peu près dans l'impossibilité de faire aucun autre travail d'améliorations locales, ainsi qu'il a été constaté par le Règlement d'emprunt préparé et soumis aux électeurs propriétaires dans le courant de l'automne dernier.

Attendu que la loi II Geo. V Ch. 48 est un obstacle au développement matériel de la Cité.

Attendu qu'il est d'intérêt public que la dite loi soit amendée en faisant exception quand à la Cité de Hull comme pour les Cités de Québec et de Montréal.

Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Chénier :

Que ce Conseil soumet humblement au Gouvernement de la Province de Québec et prie le Gouvernement de la Province de Québec de bien vouloir, à la session qui va s'ouvrir le 10 janvier, d'amender la dite loi II Geo V. Ch. 48 Sec. 12, en inscrivant au deuxième paragraphe, après les mots de Cité de Québec et Montréal les mots "Cité de Hull", et que copie de la présente résolution soit transmise au député, Monsieur Joseph Caron, ainsi qu'à l'Honorable Trésorier Provincial, Ministre des Affaires Municipales.

Adopté.

9. Attendu que ce Conseil est informé qu'un projet de loi doit être présenté devant la Législature de Québec, à sa prochaine session aux fins suivantes :—

Rétablissement la décentralisation judiciaire en assignant à chaque district un juge attitré et y résidant de façon à ce que les termes des Cours Supérieure et de Circuit soient tenu régulièrement et que l'administration de la justice soit plus expéditive;

Revenir à l'ancienne procédure de la Cour de Révision, dans les causes portées en appel afin de réduire considérablement les frais d'appel;

Exiger que les actions soient intentées devant le tribunal du domicile du débiteur afin que les justiciables ne soient pas forcés d'aller se défendre en dehors de leur district;

Il est proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Falardeau :

Que ce Conseil appuie de toutes ses forces ce projet de loi et prie l'Honorable Procureur Général de cette Province et le député de ce comté de faire tous leurs efforts pour que ce projet soit adopté dès la prochaine session de la Législature et que copie de cette résolution soit transmise à l'Honorable Procureur Général et au député du comté.

Adopté.

HULL, LE 2 JANVIER 1922.

A Son Honneur le Maire,
Messieurs les Échevins.

Messieurs :-

J'ai l'honneur de vous soumettre un état de la position financière de la Cité de Hull au 31 décembre 1921, ainsi que le rapport des montants reçus et déboursés durant l'année, tel que requis par l'article 104 de la charte de la Cité.

JOS. RAYMOND
Trésorier.

HULL, JANUARY 2nd 1922

To His Worship the Mayor,
and the Aldermen of the City of Hull.

Gentlemen :-

I have the honour to submit a statement of the financial standing of the City of Hull, up to December 31st 1921, as well as the receipts and expenditures made during the year, as required under the provisions of article 104 of the Charter of the City of Hull.

JOS. RAYMOND,
Treasurer.

CITÉ DE HULL

Statistiques au 31 décembre 1921.

Particulars as at 31st December 1921

Valeur des propriétés imposables et imposées,

Rôle 1921-22

Assessed valuation for taxation, as per assessment roll of 1921-22. \$11 942 230 00

Exonérations par la loi provinciale ou fédérale

Exemptions in conformity with Provincial and Federal laws 4 386 095 00

Exonérations temporaires par règlement de la Cité

Temporary exemptions according to City By-laws 443 957 00
Total \$16 772 282 00

	Aqueduc	Corporation	Total
--	---------	-------------	-------

Réçettes ordinaires durant l'année 1921

Ordinary revenues during 1921 \$103 449 57 \$254 206 64 \$357 656 21

Dépenses ordinaires moins fonds d'amortissement

Ordinary disbursements except Sinking Fund 103 919 04 276 979 28 380 898 32

Fonds d'amortissement

Sinking Fund 10 951 39 29 462 09 40 413 48

Valeur de l'actif Municipale

Value of assets owned by Municipality 2 825 133 02

Dette Totale par Débentures et Fonds d'Amortissement

TOTAL BONDED DEBT AND SINKING FUND.

	Dette Debt	Fonds d'amor- tissement Sinking-Fund	Dette nette Net debt
Aqueduc - Water Works....	865 273 80	\$58 914 76	\$806 359 04
Corporation General.....	772 426 20	45 358 77	727 067 43
Améliorations Locales - Local Improvements	519 900 90	108 166 36	411 733 64
Palais de Justice Court House	72 500 00	33 329 88	39 170 12
Bons Chemins - Good Roads	34 524 99	4 062 49	30 462 50
Totaux — Totals	2 264 624 99	249 832 26	2 014 792 73
Dette Flottante-Floating debt			\$443 000 00
Balance en caisse au 31 décembre 1921			
Balance on hand December 31st 1921			189 10
Débentures invendues, règlements Nos. 194 et 23			
Unsold bonds By-Laws Nos. 194 & 23			137 700 00
Taux de la taxe générale sur \$100.00			
General Tax, rate on \$100.00.....		\$1 25	
Taux de la taxe spéciale sur \$100.00			
Special tax, rate on \$100.00.....		0 25	
Population 1921		33 672	
Population 1916		22 190	
Superficie - Acreage		4000 Acres	
Dette totale par capita			
Gross debt per capita			80 41

Dettes par Débentures

Durant l'année la dette consolidée par débentures a été réduite de \$3,500 00 par le paiement des obligations du règlement No. 18 des améliorations locales.

Le pourcentage de la dette actuelle représente :—

38.16 %	Pour aqueduc	\$865 273.80
23.04 %	" améliorations locales	519 900.00
34.07 %	" Corporation-Général	772 426.20
3.20 %	" Palais de justice	72 500.00
1.53 %	" bons chemins	34 524.99
		<hr/>
	Total	\$2 264 624.99

Les emprunts classifiés comme Corporation-Général au montant de \$772,426.20 étaient pour les fins suivantes :—

Achat de l'hôpital Sacré Cœur	16 500.00
Construction d'égouts-Part de la Cité	140 500.00
Construction des postes de pompiers et polices	88 720.00
Ouverture de rues	71 742.00
Construction de ponts	53 000.00
Système d'éclairage les rues	44 850.00
Construction de l'Hôtel de Ville	43 950.00
Dette flottante-contractée avant l'année 1918	313 164.20
<hr/>	
Total	\$772 426.20

DETALS SUR LES OBLIGATIONS ÉMISES PAR LA CITÉ DE HULL. Particulars on outstanding issues of the Hull City Bonds.

Année de l'émission	Règl. no	Pour	Montant	Date de l'échéance 1er jour de	Taux	Total par année
Issued during year	By-Law no.	For	Amount	Date of Maturity	Rate	Total for each year
1915	160	Aqueduc	116 000.00	Mai	1922 5 $\frac{1}{2}$	
1915	161	Consolider dette	80 500.00	Mai	1922 5 $\frac{1}{2}$	
1915	161	Ouverture rue Montclair	7 500.00	Mai	1922 5 $\frac{1}{2}$	
1917	21	Pavages et trottoirs en béton	42 000.00	Nov	1922 6	
1917	21	Egouts	103 500.00	Nov	1922 6	\$359 500.00

1916	19	Trottoirs en bois	5 £0 00	1923	Mai 5½	£ £0 00
1917	21	Trottoirs en bois	3 £00 00	Mai	1924 6	
1904	11	Trottoirs en béton et pavage	8 300 00	Nov	1924 5	11 800 00
1918	22	Trottoirs en bois	300 00	Mai	1925 6	
1918	22	Trottoirs en béton et pavage	67 700 00	Mai	1925 6	
1918	22	Egoûts	20 500 00	Mai	1925 6	88 500 00
1906	12	Trottoirs en béton	1 500 00	Mai	1926 5	
1916	170	Aqueduc	65 623 80	Mai	1926 5½	
1916	170	Chemin d'Aylmer, Chelsea et divers	80 376 20	Mai	1926 5½	147 500 00
1902	85	Pont RE Règ 17	30 000 00	Mai	1927 5	
1902	85	Hôtel-de-Ville, Système d'éclairage	37 000 00	Mai	1927 5	
1902	2	Edw. VII Hôtel-de-Ville et Aqueduc	18 000 00	Mai	1927 5	85 000 00
1918	193	Consolider dette	155 000 00	Mai	1928 6	
1908	13	Trottoirs en béton et pavage	500 00	Mai	1928 5	
1918	194	Annoncer la Cité	15 000 00	Mai	1928 6	170 500 00
1899	4	Egoûts	6 500 00	Oct	1929 4	
1899	75	Aqueduc	4 000 00	Nov	1929 4	
1909	14	Trottoirs en béton et pavage	9 000 00	Nov	1929 5	19 500 00
1900	6	Egoûts	6 200 00	Sept	1930 5	
1900	9	Egoûts	10 800 00	Sept	1930 5	17 000 00
1901	81	Hôtel-de-Ville	28 000 00	Mai	1931 5	
1911	15	Trottoirs en béton et pavage	3 800 00	Nov	1931 5	
1901	10	Egoûts	2 800 00	Nov	1931 4	24 600 00
1912	16	Trottoirs en béton et pavage	10 500 00	Mai	1932 5	10 500 00
1913	17	Trottoirs en béton et pavage	11 800 00	Mai	1933 5	11 800 00
1914	18	do	44 500 00	Mai	1934 5	
1904	93	Aqueduc	54 000 00	Mai	1934 5	
1904	11	Egoûts	15 000 00	Nov	1934 5	113 500 00
1905	98	Aqueduc	45 000 00	Nov	1935 5	45 000 00
1896	67	Pouvoirs d'eau et aqueduc	108 000 00	Fev	1936 5	
1906	12	Egoûts	14 500 00	Mai	1936 5	
1916	19	Trottoirs en béton et pavage	28 000 00	Mai	1936 5½	
1906	102	Aqueduc	18 000 00	Nov	1936 5	168 500 00

1897	8	Palais de Justice	72 000 00	Mar	1937 4	
1897	70	Aqueduc	53 500 00	Oct	19 7 4	126 000 00
1900	72	Eclairage	8 000 00	Avr	1940 4	
1901	77	Aqueduc	55 000 00	Mai	1940 4	63 000 00
1901	82	Aqueduc	7 000 00	Mai	1941 4	
1901	82	Postes de feu et police	25 090 00	Mai	1941 4	
1911	126	Aqueduc	25 000 00	Mai	1941 4½	
1911	127	Egout principal quartier No. 5	25 000 00	Mai	1941 4½	
1911	128	Aqueduc	27 000 00	Mai	1941 4½	
1911	129	Hôpital Sacré-Cœur	16 500 00	Mai	1941 5	
1911	15	Egouts	4 000 00	Mai	1941 5	
1911	133	Postes Feu no 2 et 3	42 000 00	Mai	1941 4½	
1911	138	Aqueduc	100 000 00	Mai	1941 4½	
1911	139	Egout principal Montcalm	8 500 00	Mai	1941 4½	280 000 00
1912	16	Egouts	26 000 00	Mai	1942 5	26 000 00
1913	149	Egout principal Queen	12 000 00	Mai	1943 5	
1913	17	Egouts	41 700 00	Nov	1943 5	53 700 00
1914	18	Egouts	15 500 00	Mai	1944 5	15 500 00
1915	162	Egout principal Laval St. Rédemptr et Montcalm	37 000 00	Mai	1945 5½	
1915	162	Chemin d'Aylmer et Chelsea etc.	20 0' 00	Mai	1945 5½	57 000 00
1916	19	Egouts	16 000 00	Mai	1946 5½	16 000 00
1912	147	Aqueduc	80 000 00	Nov	1952 5	30 000 00
1913	150	Eclairage	6 000 00	Nov	1953 5	
1913	150	Appareils pour le départ. de feu	20 500 00	Nov	1953 5	
1913	151	Aqueduc	77 700 00	Nov	1953 5	104 200 00
1913	153	Bons Chemins 3 Geo V	16 012 00	Nov	1954	
1914	156	Aqueduc	25 000 00	Nov	1954 5	
1914	156	Divers	30 000 00	Nov	1954 5	71 012 00
1914	153a	Bons Chemins 3 Geo V	1 00 00	Août	1956	1 500 00
1918	187	Bons Ch mns 3 Geo V	3 731 65	Juin	1959	
1909	119	Rue Chaudière	8 000 00	Nov	1959 5	
1909	120	Rue Alma	2 000 00	Nov	1959 5	
1909	121	Egout principal quartier no. 5	52 000 00	Nov	1959 5	
1909	122	Aqueduc	53 000 00	Nov	1959 5	118 731 65
1919	188	Bons Chemins 3 Geo V	13 281 34	Juin	1960	13 281 34
				Total	\$ 2 284 624 99	

Ces débentures ainsi que les coupons intérêts sont tous payables à Hull, P. Q. au Bureau du Trésorier; et la Banque Provinciale du Canada les a toujours payés sans frais lorsqu'ils lui étaient présentés.

Veuillez remarquer que durant l'année 1922 des obligations pour un montant de \$359,500.00 deviendront échues dont \$214,000.00 en mai et \$145,500 en novembre. Suivant les dispositions des règlements Nos. 160 et 161 autorisant l'emprunt de \$214,000.00 devenant échu le 1er mai 1922, c'est-à-dire sept ans après la date de l'émission, les fonds d'amortissement était de 1% lorsqu'il aurait dû être de 12 85 %. Quant au règlement No 21 au montant de \$145,500.00 en date du 1er mai 1917 et échéant en novembre 1922, le fonds d'amortissement a été basé sur une échéance à 20 ans sur \$42,000.00 étant le coût des trottoirs en béton et pavages, et à trente ans sur \$103,500.00 pour canaux d'égouts. Il a été, cependant, inclus au dit règlement que le conseil devra pouvoir au remboursement de ces obligations par une nouvelle émission de manière à ce que l'échéance soit subéquemment à vingt ans pour les trottoirs et pavages et à trente ans pour les canaux d'égouts, du 1er mai 1917. Considérant que nous ne pouvons employer tout le montant qui est en dépôt comme fonds d'amortissement, savoir \$249,832 26 pour le rachat des obligations émises en vertu des règlements susmentionés attendu qu'une partie de ce fonds est déposé pour d'autres émissions, il faudra dès le commencement de l'année aviser aux meilleurs moyens à prendre pour résoudre à temps cette importante question.

Dette Flottante

L'augmentation de la dette flottante par billet a été durant l'année de \$94'501.80, c'est vous dire que nous avons un montant de \$423 000,00 sous escompte à la Banque Provinciale du Canada, et une hypothèque de \$20,000.00 en faveur de la Succession Scott; laquelle a été donnée le 21 juin 1904 et deviendra échue le 1er novembre 1924.

Malgré le fait que vous avez autorisé le Greffier à demander des soumissions pour l'émission des débentures du règlement No. 23 des améliorations locales au montant de \$130,700.00 dont le produit sera appliqué sur les billets émis pour le paiement de travaux exécutés en 1917-1918 et 1919, il restera encore un montant considérable sous escompte.

Cet escompte de \$94,501.80 a été employé à payer les travaux faits au "Pond Creek"; à la construction de services d'aqueduc; les dépenses en rapport avec les travaux d'égouts Hébert & Dufresne; le système hydro électrique; le laboratoire au château d'eau; les voitures pour l'arrosage des rues; la souscription pour les sinistrés d'Aylmer et le déficit de l'année pour l'aqueduc et la corporation.

Comme la Cité ne peut avoir indéfiniment des montants aussi élevés de dus à une Banque sans s'exposer à des inconvénients, il serait à propos de consolider cette dette aussitôt que possible.

Fonds d'Amortissement

Le montant actuel du fonds d'amortissement est de \$249,832.26 soit \$46,454.35 de plus qu'en 1920.

Ce fonds est reparti de la manière suivante :—

Aqueduc	\$58	914	76
Améliorations locales	108	166	36
Palais de Justice	33	329	88
Bons chemins	4	862	49
Dette générale	45	358	77
Total	\$249	832	26

Les placements à même ce fonds ont été fait comme suit :—

Emprunt de guerre-Dominion du Canada 5.50%	1933	\$25	000	00
Emprunt de guerre-Dominion du Canada 5.50%	1937	18	000	00
Obligations de la Cité de Hull 5%	1927	9	000	00
" " " 6%	1928	100	00	
" " " 5.50%	1922	26	000	00
" " " 5.75%	1922	30	000	00
		\$108	100	00

La balance soit \$141,732.26 a été déposée aux endroits suivants :—

Banque Provinciale du Canada	\$84	529	01
Banque Nationale	8	508	38
Département du Trésor — RE Bons Chemins....	4	062	49
Département du Trésor — RE Palais de Justice ..	33	329	88
Département du Trésor — RE Règlement No. 193	10	275	00
Département du Trésor — RE Règlement No. 194	1	027	50
Total	\$141	732	26

Conformément à l'arrêté ministériel en date du 9 juillet, nous avons déposé au Trésorier de la Province des Obligations du Canada au montant de \$11,000.00 pour tenir lieu du fonds d'amortissement requis à date pour rembourser les emprunts faits en vertu des règlements 193 et 194 de la Cité. Cela permettra de retirer un intérêt de 5.50 %, c'est-à-dire 2 % de plus que nous aurions reçu en déposant le montant requis en argent.

Pour ce qui concerne le montant en dépôt pour dette RE Palais de Justice, Règ. No. 68 nous ne retirons que 3 %. J'espère, cependant, que durant la session qui suivra le 10 janvier nous obtiendrons ce que nous avons demandé en 1919 et en 1920, savoir, la permission d'acheter à même ce fonds qui est actuellement de \$33,329.88 des obligations du Canada, de la Province, ou des municipalités de la Province qui rapporteront environ 6 o/o d'intérêt.

Limite d'Emprunt

Suivant le rapport de l'évaluateur la propriété payant taxes est évaluée à \$11,942,230.00 et celle qui est temporairement exemptée à \$443,957.00 formant un total de \$12,386,187.00. Le pouvoir d'emprunt étant de 25 o/o de ce montant, la Cité peut emprunter une somme de \$3,099,547.00 soit \$52,089.00 de plus qu'en 1920.

Comme la dette actuelle par débentures et la dette flottante est de \$2,264,624.96 et \$443,000.00 respectivement nous pouvons encore emprunter un montant de \$288,922.01 en vertu de l'article 373 de la Charte et de la Cité.

Le pourcentage de la dette totale par rapport à l'évaluation est de 21.86 o/o et en retranchant la dette contractée pour les entreprises d'utilités publique, viz:— aqueduc et améliorations locales, le pourcentage est de 8.21 o/o.

**Intérêts et fonds d'amortissement sur dette consolidée
par débentures pour l'année 1922**

**INTERESTS AND SINKING FUND ON CONSOLIDATED DEBT.
FOR THE YEAR 1922.**

	Intérêts Interest	Fonds d'amor- tissement Sinking Fund	Total
Aqueduc-Water-Works.....	\$39 298 05	\$10 951 39	\$50 249 44
Corporation.....	37 946 95	11 640 76	49 587 71
Palais de Justice - Court House	2 900 00	968 15	3 868 15
Ameliorations locales			
Local improvements.....	28 524 50	15 535 79	44 060 29
Bons chemins - Good Roads....		860 64	860 64
Totaux - Totals	\$108 669 50	\$39 956 73	\$148 626 23

Déduction faite de six mois d'intérêts à $5\frac{1}{2}\%$ sur \$116,000.00 et de $5\frac{1}{4}\%$ sur \$98,000.00 d'obligations qui deviendront échus en 1922 et de \$34,524.99 *Re bons chemins, le taux moyen des intérêts que nous payons sur la dette consolidée est de 5.118 4%, savoir :-*

234 000	@	4%	8 372 00
227 500	@	4.50%	11 237 50
894 300	@	5%	44 715 00
368 500	@	5.50%	10 133 75 (six mois)
252 500	@	5.50%/ ^o	6 943 75 (six mois)
98 000	@	5.75%/ ^o	2 817 50 (six mois)
407 500	@	6%/ ^o	24 450 00
<u>\$2 482 600</u>			<u>\$108 669 50</u>

Ce montant de \$108,669 50 doit être payé sur la présentation des coupons intérêts annexés aux obligations de la Cité, aux dates ci-après mentionnées.

1er Fév	\$2 700 00	1er Août	\$2 700 00	5 400 00
1er Mars	1 875 00	1er Sept	1 875 00	3 750 00
1er Avril	1 360 00	1er Oct	1 360 00	2 720 00
1er Mai	51 403 50	1er Nov	45 396 00	96 799 50
		Total		<u>\$108 669 50</u>

Les intérêts ont toujours été payés sur présentation des coupons et le fonds d'amortissement déposé en novembre; les deux réunis forment un total de \$148,626 23 qui devra être payé à même les revenus ordinaires de 1922. Cela ne comprends pas les escomptes que nous devons aussi payés sur les billets mentionnés dans la dette flottante et l'hypothèque de \$20,000.00 représentant un autre montant de \$26,380 00 auquel doit aussi être ajouté les intérêts sur les avances temporaires que nous devons obtenir de la banque au cours de l'année pour payer les dépenses courantes faites avant la perception des taxes de l'année.

Actif Municipal
MUNICIPAL ASSETS

Balance en caisse au 31 décembre 1921	\$189 10
Cash on hand as at 31st December 1921	
Taxes municipales et d'affaires au 1er Mai 1922 ..	105 827 64
Municipal and business taxes to May 1st 1922..	
Taxes d'eau, d'arrosage et enlèvement de la neige	48 328 33
Water rates, street sprinkling and snow removal	
Fonds d'amortissement	249 832 26
Sinking Fund	
Débentures invendues, Règlement No.194	7 000 00
Unsold bonds, By-Laws No. 194	
Autres redevances municipales	7 366 66
Other municipal revenues	
Total	\$418 543 99

BIENS, MEUBLES ET IMMEUBLES
MOVABLES and IMMOVABLES

CORPORATION :

Terrain — Land	\$103 615 40
Bâtisses — Buildings	113 898 92
Machines et meubles	
Machineries and furniture	89 901 32
Ponts — Bridges	96 049 49
Pavages, égouts et trottoirs	
Pavements, sewers and	
sidewalks	722 973 02
System d'éclairage et	
d'alarme	
Alarm and lighting system	68 776 41
	1 195 214 56

AQUEDUC — WATER WORKS

Terrain — Land	185	872	68
Bâtisses — Buildings	42	349	68
Machines et menbles			
Machineries and furniture	130	845	61
Tuyaux — pipes	852	306	50
Grand Total		1 211	374 47
		\$2 825	133 02

Recettes Ordinaires

En 1921 le chiffre des récettes ordinaires a été de \$357,656.21 dont \$254,206.64 pour le compte de la corporation et \$103,449.57 pour celui de l'aqueduc.

Comme nous avons perçu en 1920 une somme de \$376,424.36; il y a réduction de \$18,768.15; la part de la corporation étant de \$15,602.85 et celle de l'aqueduc \$3,165.30. La cause de cette différence est en grande partie attribuable aux revenus de la cour du Recorder qui ont diminué de \$27,780.18, et à l'augmentation des arrérages de taxes municipales et d'eau au montant de \$21,834.55; viz; \$12,137.34 et \$9,697.21 respectivement.

Lors de la préparation des estimés de l'année se basant sur une augmentation probable de \$1,400,000.00 dans l'évaluation et sur un revenu de \$21,620.00 de la cour du Recorder. Le total des récettes devait atteindre \$283,566.79, c'est à dire \$29,360.15 de plus que le montant reçu pour la corporation, et pour l'aqueduc \$118,893.85 contre 103,449.57; soit \$14,944.28 de plus.

DEPENSES ORDINAIRES

En incluant le fonds d'amortissement de l'année les dépenses ordinaires ont été de \$306,441.37 pour la corporation \$114,870.43 pour l'aqueduc ou \$421,311.80 pour les deux départements, contre \$434,013.31 en 1920 soit une réduction de \$12,701.51 qui n'est cependant pas suffisante vu que le montant approprié dans les estimés de l'année était de \$401,960.64. En ajoutant ce surplus des dépenses avec le déficit dans les revenus nous obtenons le grand total du déficit, soit \$63,655.59 réparti comme suit: — corporation \$52,234.73; aqueduc \$11,420.86.

Cependant en réduisant l'augmentation des arrérages, la balance du déficit serait de \$40,097.39 pour la corporation et \$1,723.65 pour l'aqueduc.

Pour solder les comptes faits en rapport avec ces dépenses ordinaires, des billets ont été escomptés et le produit en a été déposé au compte courant tel que détaillé sous la rubrique des "Billets Payables".

Le tableau qui suit est une comparaison des estimés de 1921 avec le montant dépensé dans chaque département,

	Appropriation	Dépenses	DIFFERENCE
Fonds d'amortissement.....	\$29 462 09	\$29 462 09	En plus En moins
Intérêts sur débentures.....	72 132 70	71 758 70	374 00
Imprévues.....	13 490 48	7 065 07	6 425 41
Escomptes.....	9 500 00	18 462 80	8 962 80
Caisse au débit.....	2 325 26		2 325 26
Asiles, Ecoles de réformes et prison	5 000 00	2 260 19	2 739 81
Impressions.....	1 898 00	2 039 80	141 80
Billets <i>Re arrosoir</i>	1 500 00		1 500 00
Département de feu.....	55 933 26	55 508 41	424 85
Département de police.....	29 750 00	31 095 14	1 345 14
Département de lumière.....	7 822 00	8 013 30	191 30
Département de Santé.....	10 525 00	14 577 34	4 052 34
Usine Electrique.....	2 800 00	3 171 73	371 73
Salaires – Finances	14 945 00	17 438 39	2 493 39
Dépenses légales et dommages	5 000 00	3 486 19	1 513 81
Entretien Hôtel-de-Ville	1 700 00	2 103 90	403 90
Evaluateur.....	1 250 00	3 862 34	2 612 34
Entretien des rues...	5 000 00	9 698 30	4 698 30

Entretien des parcs.....	1 300 00	1 474 83	174 83	
Entretien des trottoirs.....	2 650 00	1 988 54		661 46
Publication et vote Règ. 221		992 55	992 55	
Remises de taxes		3 530 83	3 530 83	
Assistance publique.....		5 432 82	5 432 82	
Entretien des rues pavées....	4 500 00	4 903 76	403 76	
Assurances.....	2 283 00	2 345 10	62 10	
Entretien des égouts.....	2 000 00	4 848 93	2 848 93	
Entretien des barrières	800 00	920 32	120 32	
	283 566 79	\$306 441 37	\$38 839 18	\$15 964 60

AQUEDUC

Fonds d'amortissement	\$10 951 39	\$10 951 39	
Intérêts sur débentures.....	42 631 80	42 631 80	
Billet 1920.....	7 293 85		7 293 85
Imprévues.....	5 330 74		5 330 74
Exemptes.....	5 500 00	5 359 36	140 64

Arrosage	2 300 00	2 601 84	301 84	
Enlèvement de la neige	1 300 00	655 93		644 07
Papeterie	261 07	245 85		15 22
Salaires	17 875 00	18 917 50	1 042 50	
Réparations des services	6 000 00	9 902 98	3 902 98	
Dépenses légales	2 000 00			2 000 00
Réparations tuyaux principaux	2 000 00	1 830 14		169 86
Réparations bornes fontaines	2 500 00	5 415 60	2 915 60	
Chlorination	4 500 00	5 029 20	529 20	
Dégelage	1 500 00	723 98		776 02
Château d'eau	6 450 00	7 795 85	1 345 85	
Remises de taxes d'eau		2 809 01	2 809 01	
				512

\$118 393 85 \$114 870 43 \$12 846 98 \$16 370 40

La compilation suivante établie comment chaque piastre reçue durant l'année a été employée. Ce tableau n'a aucun rapport avec les dépenses extraordinaires.

cents.	Montant
0.42.4	Pour fonds d'amortissement, intérêts et escomptes \$178 626 14
0.13.2	Département de feu 55 508 41
0.04.2	Réparations des services, bornes fontaines, tuyaux principaux et dégelage 17 872 70
0.07.4	Département de police 31 095 14
0.05.7	Rues, parcs, trottoirs, ponts, barrières et égouts 23 834 68
0.04.5	Salaires, employés réguliers aqueduc 18 917 50
0.04.1	Salaires employés réguliers des finances, auditeurs aviseur légal, évaluateur et réviseurs et gardiens 17 438 39
0.06.8	Département santé, et assistance publique, asiles écoles de réforme et prison 28 610 19
0.02.7	Département de lumière et usine électrique 11 185 03
0.03	Chlorination et château d'eau 12 825 05
0.00.8	Arrosage et enlèvement de la neige 3 257 77
0.00.8	Dommages et dépenses légales 3 486 19
0.01.3	Papeterie, assurance, imprévues et vote sur règlement 5 623 30
0.00.9	Département de l'évaluateur 3 862 34
0.005	Entretien de l'Hôtel-de-Ville 2 103 90
0.01.7	Imprévues 7 065 07
<hr/>	
\$1.00	Total 421 311 80

Conclusion

En faisant un examen des notes qui précédent ainsi que les rapports financiers des années passées vous constatez que les dépenses ont presque toujours excédé les revenus de l'année; que ces déficits accumulés étaient balancés par des émissions d'obligations, ce qui a pour effet d'augmenter les intérêts et le fonds d'amortissement annuel qui sont payés à même les revenus ordinaires. C'est vous dire que les dépenses devraient diminuer et les revenus augmenter. Né pouvant augmenté nos revenus, étant donné que le taux de la taxe est à sa limite, demande pourrait être faite au gouvernement de nous accorder;— le. Que le taux de la taxe soit conformé aux besoins de la Cité; 2e. de retrancher l'article de la loi imposant à la Cité l'obligation de soumettre des règlements d'emprunt aux contribuables de la Cité en général pour ce qui a rapport aux travaux d'améliorations locales, tels que trottoirs, égoûts ou pavages; 3e. une part des montants payés comme licence imposée sur les autos; 4e. une part des amendes payés au gouvernement pour infraction à la loi des licences; 5e. une exemption du paiement du 50 o/o du revenu brut de la taxe sur les amusements; 6e. une réduction dans le prix chargé pour l'entretien des aliénés et celui de l'école de réforme; 7e. la demande déjà faite RE fonds d'amortissement sur dette pour Palais de Justice, règlement No. 68; 8e. la permission de renouveler une partie des obligations échéant en 1922; 9e. d'émettre des obligations en rapport avec la dette flottante mentionnée au règlement No. 221 soumis aux contribuables en novembre dernier.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre tout dévoué serviteur

(Signé) JOS. RAYMOND,

Trésorier.

Rapport des opérations financières de la Cité de Hull
pour l'année 1921

FINANCIAL REPORT OF THE CITY OF HULL FOR THE
YEAR 1921

RECETTES ORDINAIRES
ORDINARY RECEIPTS

Taxes municipales — Municipal Taxes	\$158,536.06
Taxes sur améliorations locales — Taxes on local improvements	43,143.53
Taxes sur locataires — Tenant Taxes	7,863.06
	<hr/>
	\$209,542.65

Taxes sur amusements — Amusements Taxes	9,184.96
Taxes sur procédures judiciaires — Taxes on judicial proceedings	3,868.15
Taxes d'affaires — Business Taxes	13,935.50
Taxes sur les chiens — Taxes on dogs	767.00
Licences de charretiers — Licenses on Cabmen	2,180.00
Cour du Recorder — Recorder's Court	14,001.83
Surplus re vente pour taxes — Surplus re sales for taxes	41.42
Divers — Sundries	675.00
Frais de publication — Publishing expenses	10.13
	<hr/>
Total des récettes ordinaires — Total ordinary receipts	\$ 44,663.99
	<hr/>

Total des récettes ordinaires — Total ordinary receipts	\$ 254,206.64
---	---------------

RECETTES EXTRAORDINAIRES

EXTRAORDINARY RECEIPTS

Produit des débentures, règlement No 194 — Proceeds from debentures By-Law No. 194	\$ 2,990.00
Corporation Pointe-Gatineau re pont Gatineau — Pointe Gatineau Corporation re Gatineau Bridge	560.65
Retiré fonds d'amortissement re placement — Drawn from Sinking Fund re investment	39,000.00

Département de Lumière — Lighting Department:—	
Salaires — Salaries.	4,399.92
Entretien — Maintenance.	3,613.38
	8,013.30
Département de Santé — Health Department:—	
Salaires — Salaries.	4,200.00
Entretien — Maintenance.	10,377.34
	14,577.34
Système Hydro-électrique — Hydro-Electric System:—	
Salaires — Salaries.	1,800.00
Entretien — Maintenance.	1,371.73
Salaires Département des Finances — Salaries for the Financial Department	17,438.39
Département de l'évaluateur — Assessor's Department.	3,862.84
Asiles, écoles de réforme et prison—Asylum, reformatory school and jail.	2,260.19
Entretien de l'Hôtel-de-Ville — City Hall Maintenance.	2,103.90
Entretien des rues — Street Maintenance.	9,698.30
Entretien des parcs — Parks Maintenance.	1,474.88
Entretien des trottoirs — Sidewalks Maintenance.	1,988.54
Entretien des égouts — Sewers Maintenance.	4,848.93
Entretien des rues pavées — Paved Streets Maintenance.	4,903.76
Entretien des barrières C. P. R. — Gates Maintenance.	920.32
Dépenses légales — Legal expenses.	3,486.19
Impressions, annonces et papeterie — Printing, adds and stationery.	2,039.80
Assurances — Insurance.	2,345.10
Assistance publique — Public Charities	5,432.82
Dépenses imprévues — Unforeseen expenses.	7,024.57
Dépenses au pont d'Aylmer — Aylmer Bridge expenses.	40.50
Dépenses RE règlement No. 221 — Expenses re By-Law No. 221.	992.55
Remises de taxes — Tax remittals.	3,530.83
	77,563.59
Total des dépenses ordinaires — Total of ordinary expenses.	\$306,441.37

DEPENSES EXTRAORDINAIRES
EXTRAORDINARY EXPENSES

Paiement des obligations règlement No 18—	
Payment of debentures By-Law No. 18 ..	3,500.00
Dépenses légales re égout Dufresne-Hébert—	
Legal expenses re sewer Dufresne-Hébert	8,000.00
Dépenses légales re système Hydro-Electrique — Legal expenses re Hydro-Electric System..	8,000.00
Placements du fonds d'amortissement sur débentures — Sinking Fund Investment..	39,000.00
Fonds d'amortissement re intérêts reçus—	
Interests on Sinking Fund..	9,540.87
Dépenses re Laboratoire — Expenses re Laboratory..	2,000.00
Dépenses re Pond Creek — Expenses re Pond Creek..	32,353.11
Améliorations locales règlement No 23—	
Local Improvements By-Law No. 23.. . .	1,491.37
Dépenses sur règlement No 161 — Expenses By-Law No 161..	54.17
Dépenses sur règlement No 193 — Expenses By-Law No. 193..	110.45
Dépenses sur règlement No 194 — Expenses By-Law No. 194..	993.12
 Total des paiements extraordinaire —	
Total extraordinary expenses	105,043.09
Balance en dépôt au 31 décembre 1921 :—	
Fonds spécial, règlement No 194 —	
Special Fund, By-Law No. 194.	927.93
Fonds spécial, règlement No 162—	
Special Fund, By-Law No. 162.	3,000.00
Fonds spécial re chèque en garantie—	
Special Fund re guaranteed cheque ..	1,000.00
	4,927.93
 Grand total..	\$416,412.39

DEPARTEMENT DE L'AQUEDUC — WATER WORKS DEPARTMENT

Recettes ordinaires — Ordinary Revenues

Taxes d'eau — Water Rates \$ 98,950.86

Taxes d'arrosage — Street Sprinkling 3,004.65

Enlèvement de la neige — Snow removal 1,466.25

Divers — Miscellaneous 27.81

Total des recettes ordinaires —

Total of Ordinary Revenues \$103,449.57 \$103,449.57

Recettes extraordinaires — Extraordinary Revenues

Billet escompté en 1921 —

Re compte courant 9,000.00

Re construction de services 6,000.00

Total des recettes extraordinaires —

Total of extraordinary revenues 15,000.00 15,000.00

Argent en caisse au 31 décembre 1920 —

Cash on hand as at 31st December, 1920 7,621.75 7,621.75

Grand total \$126,071.32

Paiements ordinaires — Ordinary Disbursements

Intérêts sur débentures —

Interest on debentures 42,631.80

Fonds d'amortissement — Sinking Fund 10,951.39

Salaires des employés réguliers —

Salaries of regular employees 18,917.50

Entretien et réparations à la maison des pompes

Maintenance and repairs to the Pump House 7,795.85

Réparations des services — Repairs to services	9,902.98
Entretien des bornes fontaines—	
Maintenance of Hydrants.	5,415.60
Entretien des tuyaux principaux—	
Maintenance of Main Pipes.	1,830.14
Chlorination.	5,029.20
Dégelage des services—Thawing of services	723.98
Escomptes et intérêts—	
Discounts and interests.	5,359.36
Papeterie — Stationary.	245.85
Remises de taxes d'eau—	
Water Rates remittances.	2,809.01
Arrosage — Street Sprinkling.	2,601.84
Enlèvement de la neige — Snow removal..	655.93
<hr/>	
Total des paiements ordinaires—	
Total of ordinary payments. . . .	\$114,870.43
<hr/>	
Paiements extraordinaire s — Extraordinary Disbursements	
Jugement re voitures pour arrosage—	
Judgement re Street Sprinkling Vehicles..	2,260.05
Construction de services—	
Construction of services.	5,767.39
<hr/>	
Total des paiements extraordinaire s—	
Total of extraordinary payments. . . .	8,027.44
<hr/>	
Argent en caisse au 31 décembre 1921—	
Cash on hand as at 31st December 1921...	3,173.45
<hr/>	
Grand total.	\$126,071.32

Signé: Mag. CARRIERE et J. O. COUSINEAU, Auditeurs.

Signé: Jos. RAYMOND, Trésorier,

FONDS D'AMORTISSEMENT DEPOSE DURANT L'ANNEE 1921

SINKING FUND DEPOSITED DURING THE YEAR 1921

	Au 31 décembre 1920 As at 31st Dec- 1920	Déposé durant l'année 1921 Deposited du- ring the year 1921	Intérêts reçus Interest	Retiré Drawn	Montant au 31 décembre 1921 Amount as at 31st December 1921
Aqueduc — Water Works	\$ 46,076.44	\$10,951.39	\$1,886.93	\$ 58,914.76
Améliorations locales—					
Local Improvements	91,572.12	15,992.54	4,101.70	\$3,500.00	108,166.36
Palais de Justice—					
Court House	30,696.20	968.15	1,665.53	33,329.88
Bons Chemins—					
Good Roads	3,201.85	860.64	4,062.49
General	31,831.30	11,640.76	1,886.71	45,358.77
Total	\$203,377.91	\$40,413.48	\$9,540.87	\$3,500.00	\$249,832.26

BILLETS PAYABLES — BILLS PAYABLE

Escompte

Au 31 déc.

1920

As at Dec.

31st 1920

durant

l'année

Discount

during

the year

Au 31 déc.

1921

As at Dec.

31st 1921

Règlement No 188—

By-Law No. 188 \$ 3,200.00 \$ 3,200.00

Règlement No 187—

By-Law No. 187 1,400.00 1,400.00

Pont Hull-Gatineau—

Hull-Gatineau Bridge 17,148.20 548.20 16,600.00

Aqueduc—

Water Works 53,000.00 16,300.00 7,300.00 62,000.00

Corporation 35,000.00 44,550.00 79,550.00

Règlement No 193—

By-Law No. 193 4,500.00 4,500.00

Règlements Nos 23-24-25—

By-Laws Nos 23-24-25 152,500.00 152,500.00

Arrosoir automobile—

Motor Sprinkler 4,000.00 500.00 4,500.00

Construction—Aqueduc—

Water Works 6,000.00 6,000.00 12,000.00

Chlorination 2,500.00 2,500.00

Chemin d'Aylmer—

Aylmer Road 6,250.00 6,250.00

Pont d'Aylmer—

Aylmer Bridge 8,000.00 8,000.00

Egout Maisonneuve—

Sewer Maisonneuve St. 15,000.00 15,000.00

Pond Creek, Pont du—

Pond Creek Bridge 20,000.00 15,000.00 35,000.00

Egout Hébert-Dufresne—

Sewer Hébert-Dufresne 8,000.00 8,000.00

Système Hydro-Electrique—

Hydro-Electric System 8,000.00 8,00.00

Secours à la Ville d'Aylmer—

Aylmer Relief Fund 2,000.00 2,000.00

Laboratoire — Santé—

Laboratory, Heath Dept. 2,000.00 2,000.00

Totaux — Totals \$328,498.20 \$102,350.00 \$7,848.20 \$423,000.00

BALANCE AU CREDIT DES FONDS SPECIAUX

CASH BALANCE OF SPECIAL FUNDS

	Au By-Laws Nos.	Crédit durant l'année 1920	Paitements durant 1920	Balance au 31 décembre 1921	
	Règ. Nos	As at December 31st 1920	Credit during 1920	Payments during 1920	Balance to the 31st Dec. 1921
23-24-25		\$1,491.37	\$1,491.37
161		54.17	54.17
162		3,000.00	\$3,000.00
193		110.45	110.45
194, Dr		1,068.95	\$2,990.00	993.12	927.93
Chèque en garantie		1,000.00	1,000.00
		<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
		\$4,587.04	\$2,990.00	\$2,649.11	\$4,927.93

CAISSE — BALANCE AU 31 DECEMBRE 1921

CASH — BALANCE ON DECEMBER 31st 1921

Aux fonds spéciaux des règlements—	\$4,927.93
Special Funds of By-Laws	3,173.45
Compte courant — Aqueduc	<hr/>
		\$8,101.38
Compte courant — Corporation (au débit)	7,912.28
Total au 31 décembre 1921	\$ 189.10

Certifié correct,

Signé: MAG. CARRIERE,

J. O. COUSINEAU,

Auditeurs.

Signé: JOS. RAYMOND,

Trésorier.

HULL 31 décembre 1921

A SON HONNEUR LE MAIRE,

Messieurs les échevins

Messieurs :-

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport sur l'état financier de la Cité de Hull, durant l'exercice 1921. Nous avons trouvé les livres en parfait ordre, et nous avons que des louanges à manifester à M. Joseph Raymond, le trésorier, sur l'exatitudé et la clarté dans ses écritures.

Nous avons l'honneur d'être

Vos dévoués serviteurs

M. CARRIERE

J. O. COUSINEAU

Auditeurs.

CAISSE Balance au 31 décembre 1921

CASH BALANCE ON DECEMBER 31st 1921

Aux fonds spéciaux des règlements	
Special Funds of By-Law.....	\$4 927 93
Compte Courant-Aqueduc.....	3 173 45
	<hr/>
Compte Courant-Corporation(au débit)	\$8 101 38
Total au 31 décembre 1921	7 912 28
	<hr/>
	189 10

M. CARRIERE

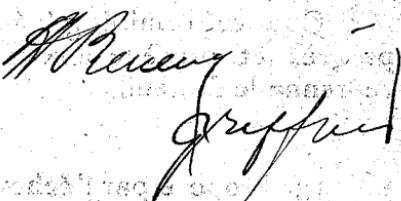
Jos. RAYMOND,

J. O. COUSINEAU

Trésorier

Auditeurs.

Tel qu'approuvé par le Conseil à l'assemblée régulière ajournée du
3 Janvier 1922.



10. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Talbot :

Que le rapport financier de la Cité de Hull pour l'exercice 1921 tel que soumis par le Trésorier et certifié par les auditeurs soit approuvé.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Chénier :

Que ce conseil siège en comité général pour considérer la question de l'élargissement de la rue Youville, le Pro-Maire au fauteuil.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Talbot :

Que ce comité général du Conseil lève séance, rapporte progrès et procède aux affaires et que Son Honneur le Maire reprenne le fauteuil.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Taylor :

Qu'un vote de remerciements soit adressé à Son Honneur le Maire pour son dévouement et son zèle dont il a fait preuve dans l'administration des affaires municipales.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Taylor :

Qu'un vote de remerciements soit adressé aux présidents des différents comités ainsi qu'aux échevins qui en font partie pour le travail qu'ils se sont imposés dans l'accomplissement de leurs devoirs respectifs.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Taylor :

Qu'un vote de remerciements soit adressé à tous les chefs des départements, aux employés au service de la Cité pour leur travail et leur dévouement dans l'exécution de leurs devoirs respectifs.

Adopté.

16. Attendu que le conseil a plein et entier pouvoir d'acheter et acquérir pour objet d'utilité publique et pour l'agrandissement des rues des immeubles de quelque nature qu'ils soient;

Attendu que ce conseil considère qu'il est de l'intérêt de la Cité d'élargir la rue Youville sur une largeur de 15 pieds

Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Taylor :

Que le Greffier soit chargé de demander par écrit aux propriétaires de partie des lots 556-557 du quartier 5 savoir, MM. Hervé Boult et Jules Baillot, le prix dans une vente de gré à gré pour une largeur de terrain de 15 pieds sur toute la longueur de la rue Youville, côté nord, pour leur partie respective

Adopté.

Ajournement.



PROVINCE DE QUÉBEC,

District de Hull.

} CITÉ DE HULL.

No. 72

SÉANCE DU 19 JANVIER 1922

A une assemblée d'inauguration du conseil de la Cité de Hull pour le terme 1922-1923, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à dix heures de l'avant-midi jeudi le dix-neuf janvier 1922 :—

Sont présents : Monsieur Honoré Boulay, président de l'élection, présidant l'ouverture de cette assemblée ; Son Honneur le maire Hilaire Thérien, et les échevins John F. Taylor, Félix Legault, Victor Oyide Falardeau, J. Arthur Valin, Joseph Chénier et Etienne Talbot formant quorum du dit conseil.

Les avis de convocation de cette assemblée d'inauguration et leurs certificats de signification au maire et aux échevins élus, sont lus et déposés sur la table.

Les membres du conseil ayant prêté le serment d'office exigé, le président de l'élection invite Son Honneur le maire à prendre le fauteuil et déclare le nouveau conseil dûment formé pour la transaction des affaires.

Le rapport du président de l'élection du maire et des échevins est soumis :

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ÉLECTION JANVIER 1922

À la Corporation de la Cité de Hull.

Je, Honoré Boulay, président de l'élection, en vertu de mon office, fais rapport que le neuvième jour de janvier 1922, à dix heures de l'avant-midi, j'ai ouvert dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, en la Cité de Hull, District de Hull, une assemblée publique convoquée par avis en date du vingt-quatre dé-

cembre 1921, afin de recevoir la mise en nomination des candidats à la charge de maire et d'échevins pour représenter les différents quartiers à la charge de maire et d'échevins respectivement.

Que j'ai tenu la dite assemblée ouverte jusqu'à onze heures du dit jour, et que pendant cet intervalle, j'ai reçu et mis devant le public en la manière ordinaire, les bulletins de nomination suivants :

POUR MAIRE

Louis Cousineau, avocat

Hilaire Thérien, pharmacien

POUR ÉCHEVINS

Quartier numéro un, siège numéro un

John F. Taylor, secrétaire

Quartier numéro deux, siège numéro deux

Félix Legault, contre-maître

Arthur Myre, ouvrier

Quartier numéro trois, siège numéro trois

Victor Ovide Falardeau, boulanger

Jean Baptiste Laroche, employé civil

Quartier numéro quatre, siège numéro quatre

Félix Charron, peintre

J. Arthur Valin, négociant

Quartier numéro cinq, siège numéro cinq

Joseph Chénier, ouvrier

Moïse Galipeau, marchand

Eugène Reinhardt, employé civil

Quartier numéro trois A, siège numéro six

Romuald Picard, pharmacien

Etienne Talbot, boucher

Et qu'à onze heures du dit jour, Monsieur John F. Taylor, secrétaire, étant le seul nommé à la charge d'échevin pour le quartier numéro un, siège numéro un, j'ai déclaré comme par les présentes je déclare le dit John F. Taylor, secrétaire, dûment élu par acclamation échevin pour le quartier numéro un, siège numéro un.

Je déclare de plus que j'ai annoncé qu'un bureau de votation serait tenu aux temps et lieux indiqués à l'avis susdit dans les quartiers deux, trois, quatre, cinq et trois A, pour les sièges numéros deux, trois, quatre, cinq et six respectivement pour les charges d'échevin et dans tous les quartiers savoir : un, deux, trois, quatre, cinq et trois A pour la charge de maire.

Que conformément à la loi et à l'avis plus haut mentionné des bureaux de votation ont été tenus tel qu'annoncés dans l'avis du 24 décembre 1921, et qu'après avoir reçus les rapports des officiers de l'élection en présence de MM. George Arduin, E. Stafford Green, J. O. Beaudry, Hercule Godbout, Eugène Léonard, Edgar Bédard, et plusieurs autres, j'ai procédé en la manière ordinaire au dépouillement du scrutin avec le résultat suivant :

MAIRIE

Louis Cousineau, 1462 votes

Hilaire Thérien, 1716 votes

ECHEVINS

Quartier numéro deux, siège numéro deux

Félix Legault, 248 votes

Arthur Myre, 140 votes

Quartier numéro trois, siège numéro trois

V. Ovide Falardeau, 228 votes

J. Bte. Laroche, 201 votes

Quartier numéro quatre, siège numéro quatre

Félix Charron, 229 votes

J. Arthur Valin, 282 votes

Quartier numéro cinq, siège numéro cinq

Joseph Chénier, 370 votes

Moïse Galipeau, 7 votes

Eugène Reinhhardt, 267 votes

Quartier numéro trois A, siège numéro six

Romuald Picaïd, 344 votes

Etienne Talbot, 381 votes

En conséquence j'ai déclaré et proclamé comme je déclare et proclame par les présentes dûment élus comme MAIRE et ECHEVINS pour le terme 1922-1923;--

MAIRE

Hilaire Thérien, maire de la Cité de Hull, avec une pluralité de 254 suffrages

ECHEVINS

Quartier numéro deux, siège numéro deux

Félix Legault avec une pluralité de 108 suffrages

Quartier numéro trois, siège numéro trois

V. Ovide Falardeau, avec une pluralité de 27 suffrages

Quartier numéro quatre, siège numéro quatre

J. Arthur Valin, avec une pluralité de 53 suffrages

Quartier numéro cinq, siège numéro cinq

Joseph Chénier, avec une pluralité de 103 suffrages

Quartier numéro trois A, siège numéro six

Etienne Talbot, avec une pluralité de 37 suffrages

Donné en mon bureau en l'Hôtel-de-Ville, ce dix-huit janvier 1922.

H. BOULAY,
Président de l'élection.

1. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Chénier :

Que le rapport du président de l'élection qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Valin :

Que Monsieur l'échevin Joseph Chénier, soit pro-maire pour le terme 1922-1923.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Taylor :

Que ce conseil siège en comité général pour considérer la formation des comités avec le pro-maire au fauteuil.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Taylor :

Que ce comité général lève séance, rapporte progrès et procède aux affaires.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Talbot :

Que les comités permanents pour l'administration générale durant le terme 1922-1923 soient formés comme suit :

FINANCES : Les échevins Falardeau, Chénier et Taylor, avec l'échevin Taylor comme président;

RUES ET AMELIORATIONS : les échevins Chénier, Falardeau et Taylor, avec l'échevin Chénier président;

AFFAIRES LITIGIEUSES : Les échevins Taylor, Falardeau et Chénier, avec l'échevin Taylor comme président;

AQUEDUC : Les échevins Legault, Valin et Talbot, avec l'échevin Legault comme président;

FEU, POLICE ET LUMIERE : Les échevins Valin, Talbot et Legault, avec l'échevin Valin comme président;

SANTE ET PARCS : Les échevins Valin, Legault et Talbot, avec l'échevin Talbot comme président.

Proposé en amendement par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Valin :

Que les comités permanents pour l'administration générale durant le terme 1922-1923 soient formés comme suit :

FINANCES : Les échevins Taylor, Chénier et Falardeau avec l'échevin Taylor comme président;

RUES ET AMÉLIORATIONS : les échevins Chénier, Falardeau et Taylor, avec l'échevin Chénier comme président;

AFFAIRES LITIGIEUSES : les échevins Taylor, Chénier et Falardeau avec l'échevin Falardeau comme président;

AQUEDUC : les échevins Legault, Talbot et Valin, avec l'échevin Legault comme président;

FEU, POLICE ET LUMIERE, les échevins Talbot, Valin et Legault, avec l'échevin Valin comme président;

SANTÉ ET PARCS, les échevins Legault, Talbot et Valin, avec l'échevin Talbot comme président.

Pour l'amendement : les échevins Taylor, Legault, Valin et Chénier

Contre : Les échevins Falardeau et Talbot.

L'amendement est remporté et la motion principale perdue sur même division.

6. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Legault :

Que Son Honneur le Maire et le Trésorier soient autorisés à escompter et renouveler un billet à la Banque Provinciale du Canada au montant de \$30,000.00, le produit duquel devant être déposé au compte courant. Ce billet devant être payé en novembre prochain.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Valin :

Qu'une délégation composée de Son Honneur le Maire et de l'échevin Taylor, l'aviseur légal et notre député, Monsieur Joseph Caron soient chargés de descendre à Québec pour rencontrer les autorités du gouvernement pour les fins suivantes :

- a. Concernant les améliorations locales.
- b. Relativement aux constituts.
- c. Fonds d'amortissement règlement No. 68, RE palais de justice.
- d. Renouvellement d'une partie des obligations échéant en mai et novembre 1922.
- e. Assistance publique.
- f. Pour avoir une part des licences sur les autos.
- g. Toutes autres questions dans l'intérêt de la Cité.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Falardeau :

Que les comités permanents s'assemblent le mardi précédent le premier lundi de chaque mois.

Adopté.

Ajournement.